

INTRODUCTION.

J'en demande bien pardon au Grand Homme! Mais le temps me semble venu d'intervertir l'ordre des préséances. Il y a trop longtemps que la gente flagorneuse des écrivains officiels et officieux met avant tout et par-dessus tout le Grand Homme: le Grand Homme d'abord, puis beaucoup le parti et trop peu le pays.

Le Grand Homme partout! Le Grand Homme toujours! Le Grand Homme quand même!

Le Parti presque toujours! à peu près partout! quasi quand même!

Le Pays....., perdu de vue ou peu s'en faut!..... presque tombé en désuétude.

Ne serait-il pas à-propos de changer un peu cela, d'abord dans l'ordre du pays, ensuite au profit du parti, même pour la gloire du Grand Homme?

Propose donc d'examiner s'il ne vaudrait pas mieux mettre:

Au 1er rang: LE PAYS,

Puis: LE PARTI,

Et au 3ème rang seulement: LE GRAND HOMME.

CASTOR.

Des Pays-Bleus, ce 20 août 1882.

BIBLIOTHÈQUE
SAINT-SULPICE

PROLOGUE.

I

" Si l'ridicule ne t'tue! si la klick
" ne t'domine
" K-check! Tu survivras à
" l'Grand-Homme qui t'ruine."

*Texte des prophéties d'un Malgache du
Madagascar.*

Ontario n'est qu'un embryon de capitale; c'est encore une ville à son berceau. Et cependant comme la Mecque, cité patriarcale des premiers âges du monde, elle attendait son Messie. Comme la Mecque, elle était sûre qu'Il viendrait, parce que le prophète l'avait dit et qu'ainsi le voulait le Grand Homme. Mais plus fortunée que La Mecque, elle ne devait attendre guère plus de mois que la cité de Mahomet ne devait attendre de siècles.

Seulement la date de SA venue était quelque peu incertaine. Un simple petit retard de rien; quelques détails à régler avant de laisser Québec: histoire de créer l'âge d'or dans notre bonne province et ensuite, il y allait.

II

Or, voilà que c'est arrivé:
Il y est allé!!!

III

" Y ira-t-il? N'y ira-t-il pas?" répétaient en chœur, depuis quatre ans, les commères politiques de notre province.

Suivant la *Minerve*, le gouvernement fédéral faisait régulièrement, tous les trois mois, un siège en règle autour de M. Chapleau pour le prendre d'assaut et l'emporter de force à Ontario.

Mais M. Chapleau, plus fort qu'Ulysse, résistait héroïquement à cette sirène enchanteresse que l'on appelle " Sir John."

Il y eut pourtant un moment où il lui fallut se faire lier à l'humble barque de Québec avec les liens d'or de la compagnie juive

euphoniquement appelée: "Le Crédit foncier franco-canadien." Autrement, Sir John et Langevin nous l'enlevaient!

Je vous le demande! Nous prendre ainsi, avant l'heure, notre *Tabou!* notre *Mikado!*

Mais la *Minerve* criait sans cesse à la province de Québec:

"Pas de danger! IL l'a dit: "Tant que la province de Québec n'aura pas le coffre plein et la poule au pot, je n'irai point à Ottawa."

Et la province de Québec qui savait bien, elle, qu'elle n'avait ni le coffre plein ni la poule au pot, se disait:

"Pas de danger!"

"Sans doute que, *y aller*, cela doit arriver. Mais qui lui refusera de nous consacrer au moins une avant-déjeuner pour restaurer nos finances et nous bailler l'âge d'or..... et quelques semaines pour faire éclore les poulets? On a beau être Grand Homme, on n'est pas obligé de couvrir plus vite que le violon.....

"Done! pas de danger!"

IV

Et pourtant, ça y est!.....

Un beau matin de l'autre jour, on se réveille et le télégraphe nous apporte la nouvelle:

"*Factum est!*" comme auraient dit les Romains! L'affaire est bâclée!

M. Chapleau a, tout à coup, daigné consentir à entrer dans le gouvernement fédéral et à réaliser l'espoir d'Ottawa. Et pour Québec, il ne reste plus qu'à dire avec la Perrette de La Fontaine: "Adieu, âge d'or, poule au pot, couvée!"

On a d'abord cru à un enlèvement. Sir John et Langevin ont été, vingt-quatre heures durant, violemment soupçonnés d'avoir fait usage de la force brutale.

Mais il paraît qu'IL y a consenti.....

V

Pourquoi y est-il allé? Dans quelles circonstances? A quelles fins?

Questions indiscrètes! impertinentes même! Je voudrais bien savoir qui a le droit de demander à Nos Seigneurs et Maîtres le *pourquoi* et le *comment* d'un remaniement ministériel!

Les Maîtres l'ont voulu!

M. Chapleau daigne condescendre à accepter un portefeuille à Ottawa!

Il se contente même d'un seul portefeuille!.....

Mais c'est parfait!

Que veut-on savoir de plus?.....

VI

Tout de même, c'est un grand événement que ce *fait-là*..... arrivé après plus de quatre années d'enfantement!!!

VII

Personne, du moins, ne nous empêchera de nous rappeler les péripéties de ce drame historique, de dire jusqu'à quel point le travail générateur du fait " *d'y aller* " a pu occasionner de combinaisons au Grand Homme, affecter les intérêts du parti, compromettre la fortune du pays.

RÉCITATIF.

I

Il y a quatre ans.....

Il y a quatre ans ! notre homme était déjà en pleine éclosion, plus qu'à mi-chemin sur la route d'Ottawa !

Il faut donc remonter plus haut.

Nous pourrions raconter que dès le berceau on l'endormait souvent au chant populaire de :

"Byron, c'est une jolie place, etc., etc., etc."

Mais ce serait empiéter sur le domaine du panégyriste et transporter dans la politique des faits qui n'appartiennent qu'à l'histoire.

Bornons-nous donc à la période de sa vie publique proprement dite.

II

Il y a vingt ans donc, M. Chapleau montait sur les tréteaux de la politique. Grâce à la souplesse de son caractère et à son talent de beau discur, les succès ne se firent pas attendre. Sa bonne étoile le conduisit de suite dans de gras pâturages : il ne travailla guère, d'abord, que pour des ministres ou des millionnaires. Ayant aidé notablement l'entrée en parlement de certains hommes dont le principal titre à la confiance du pays était d'être tout cousus d'or, il en fit habilement ses obligés.

Ce fut le commencement de sa fortune.

Dès le début, la politique le pensionna, fournit abondamment sa garde-robe, même enfla joliment son *pocket-money*.

Encore saturé de l'enseignement collégial, il ne parlait alors que principes et agissait assez comme il parlait. C'était un conservateur catholique convaincu.

Mais une fortune trop hâtive, sans lui tourner tout à fait la tête, lui troubla le cœur.

"Pourquoi m'attarderais-je à porter le poids du jour, comme le plus prosaïque des stagiaires," se serait-il dit ? "La politique donne ! Au diable la procédure ! et que je me la coule douce !"

Il avait assez raison. Passer sa vie à lutter en cour de police contre l'influence monopolisatrice de son compétiteur M. Euclide Roy, ce n'était pas gai !

Il faut bien l'avouer : il se rigola un tout petit peu.

Or "se la couler douce," ce n'est pas en harmonie avec l'étude des problèmes sociaux. Faire sa carrière par un travail ardu ; monter patiemment, chargé du lourd fardeau des devoirs du citoyen, les sentiers abrupts de la vie, ce n'est guère compatible avec le rigolage.

Il conçut donc l'idée d'arriver au pinnacle avant son tour, sans emboîter le pas à la suite de ses aînés, et surtout sans se laisser attarder dans les sentiers étroits et épineux de la vérité. Faisant dès lors bonne fricassée des principes, bousculant ses voisins, sautant même par-dessus la tête de ses chefs, il ne sut plus s'arrêter.

Les voisins, bons enfants pour la plupart, subirent sans se fâcher le contact de ses coudes anguleux. Les chefs grognèrent bien un peu au passage, mais en somme, ils furent d'une indulgence extrême.

Le clergé, lui, qui tient aux principes et qui n'aime pas *la rigole*, fit mine de réclamer : "Puisque c'est un conservateur catholique," disait-il naïvement, pourquoi n'admet-il pas tout simplement le *Syllabus* et ne cesse-t-il pas de regarder de travers les Jésuites et les "Frères ignorantins ?

"Sans doute, un homme n'est pas un ange, et personne ne peut être forcé de devenir *tertiaire, congréganiste*, ni même membre du Cercle Catholique ! Mais encore faut-il soigner un peu son entourage et ses relations intimes. Il y a une marge assez large entre le Cercle Littéraire et le Club St-Jean-Baptiste. De ce que la pension du père Jos. B..... soit trop austère, il ne s'en suit pas qu'il faille aller à l'hôtel de France.

"D'un autre côté, quand nos premiers parents établirent l'usage de la feuille de vigne, ils ne faisaient pas seulement qu'inaugurer une nouvelle mode de crinoline ou de jupon ; ils proclamaient une loi générale s'appliquant à tout un ordre de choses dans la vie. C'était plus qu'une règle de morale disant à leurs arrière-neveux derrière quel voile épais il convient de cacher certaines faiblesses de notre pauvre humanité ; c'était encore une prescription de haute convenance sociale, leur enseignant à ménager même les susceptibilités et les délicatesses excessives des timorés et des prudes."

Dès qu'il s'agit du Grand Homme, je ne saurais prétendre que le clergé avait raison. Je me contente de plaider en sa faveur les circonstances atténuantes : il n'eut peut-être pas tout à fait tort.

III

De fait, malgré ses escapades et ses niches au clergé, c'est avant tout et par-dessus tout au clergé que M. Chapleau doit son rapide avancement politique. Témoin, ce gros abbé taillé à la Samson, qui,

sans calculer le poids homérique de son homme, entreprit de le porter sur ses épaules jusqu'au fin faite du pouvoir.

Protégé par les curés, *par certains collèges*, même par les frères ignorantins, M. Chapleau put, à son aise, se ficher de ses électeurs durant trois ans, neuf mois et soixante et quinze jours par parlement, sauf ensuite, une bonne quinzaine à faire la révérence et à débiter du *Scarini*. Grâce à cet aide et à ce procédé, il ne connut guère autre chose que des élections par acclamation.

Je reviens au Clergé :

M. Chapleau ne faiblit pas un instant devant ces ultramontains de citoyens à calotte, plus catholiques que le Pape. Il allait oublier leurs pruderies dans un bon dîner à la maison Dorée ou chez Victor.

“ Je suis à prendre ou à laisser tel que je suis,” répétait-il souvent. Si la doctrine de ces Jésuites d'ultramontains n'est pas en accord parfait avec mes faits et dires, c'est la doctrine qui a tort. Tant pis pour elle ! On m'acceptera avec ce que je dis, ce que je fais, ce que je pense ; tout cela sera proclamé être le beau, le bon, le bien ; cela formera le *credo* conservateur. Avec tout cela, je serai proclamé chef et comme tel donné en exemple à la jeune génération qui poussa. Sinon, je “ *passe à gauche*,” et la religion s'arrangera comme elle pourra !

Ce fut là, d'ailleurs, le caractère permanent de son attitude générale, en matières politiques comme en matières catholiques et sociales. Que lui importe ce que pensent, disent et veulent les écoles catholiques du monde entier ? D'abord, il ne saura jamais un traître mot de tout cela ; ensuite, lui c'est lui ! et c'est son verbe à lui qui est sa doctrine.

Il y a dans cet homme de l'Achille et de l'Ajax. L'autre jour même, le *Quotidien* et le *Monde* se trouvèrent d'accord à dire qu'il y avait du César — et à très forte dose ! — dans M. Chapleau. Il y a longtemps que la *Minerve* nous a appris que, comme Napoléon, il avait son étoile. Et lui-même, n'annonçait-il pas l'autre jour, à notre continent étonné, qu'il avait sa doctrine Munroe, mais qu'il battait Munroe d'un grand bout !

Et, de fait, elle ne faisait pas pitié sa doctrine Munroe ! Le bon apôtre avait modestement pigé çà et là dans les Evangélistes de quoi faire une jolie tirade. “ Voilà MA doctrine, s'écriait-il ; elle vaut bien celle de Munroe ! ”

Il avait, à la façon de Fréchette, inventé une doctrine *en collaboration* avec les Evangélistes. Ces derniers même, plus humbles que lui, ne font que relater la doctrine de leur Divin Maître. Et c'est cet enseignement que M. Chapleau, lui, appelle modestement : “ *ma doctrine*.”

Ainsi, malgré son dédain pour les ultramontains et ceux qui étudiaient laborieusement la doctrine, il ne dédaigne pas cependant de

s'approprier, de fois à autre, une partie de cette doctrine catholique lorsque l'occasion lui est favorable.

On se rappelle l'avoir vu ainsi, à Ste-Thérèse, pour faire pièce au *Nouveau-Monde*, prononcer, sur la question des rapports de l'Eglise et de l'Etat, un discours qui n'était qu'une page du canoniste *Scavini* soigneusement apprise par cœur pour la circonstance.

Certains voyageurs canadiens qui ont visité l'Australie, dans les premiers temps de l'exploitation de ses mines d'or, rapportent que les indigènes, y vivant d'ordinaire entièrement nus, se présentaient souvent à eux affublés d'une partie quelconque de vêtements dérobés aux Européens. C'est ainsi, par exemple, qu'un jour on voyait passer un indien chaussé d'une magnifique paire de bottes à la napoléon, mais ayant le reste du corps entièrement nu. Un autre n'avait qu'un magnifique chapeau de castor tout flambant neuf. Un troisième se pavanait orgueilleusement ou avec un gilet, ou des bas, ou une cravate blanche, ou une paire de gants!

M. Chapleau, coiffé du bonnet de *Scavini* ou affublé d'une épître de St Paul aux Romains, dans laquelle il taille sa doctrine Munroe, ne vous fait-il pas un peu le même effet?

IV

Si, de temps à autre, M. Chapleau se réconcilie ainsi avec la doctrine, il ne pardonne pas souvent à ceux qui ont fait de la doctrine l'occupation et la pratique régulière de leur vie.

Avec cette spirituelle pointe d'ironie qui le distingue, il les appelle finement : "*Myr Bourget*," nom générique qui pour lui résume la gente ultramontaine qu'il poursuit de son aversion. Il se sent contre ceux-là une antipathie, voire même une haine invincible. Voyez avec quel acharnement il les persécute, avec quelle rigueur inexorable il leur ferme partout et toujours toute avenue aux succès et à toute part, quelque modeste qu'elle soit, à tout avantage. A moins, toutefois, que l'ultramontain, consentant à devenir l'un des artisans de sa gloire ou de sa fortune, ne fasse alliance avec la clique, tripote un peu avec Danseroau, abdique sa dignité personnelle et devienne le très humble serviteur de ces messieurs : alors, une petite trahison, une simple lâcheté rachète bien des actes d'ultramontanisme!

Non pas que l'hostilité de M. Chapleau pour les ultramontains procède de principes raisonnés, adverses à cette école : il les hait d'abord par instinct, ensuite à cause de son ignorance absolue de toutes les questions religieuses et sociales, enfin et surtout, *parce qu'il n'en est pas*. Ses goûts bohèmes et ses tendances boulevardières l'ont éloigné des ultramontains qui, de leur côté, n'ont pas songé à lui faire une douce violence et à lui ouvrir leurs portes à la façon dont on reçoit les héros.

Il n'en est pas : Donc, il faut empêcher que le vent de la fortune politique ne souffle de ce côté. Comme tout doit converger vers lui et servir à son avancement personnel, il est hostile à tout ce qui ne concourt pas à ce résultat.

Certains hauts personnages ont cru faire une conquête en s'attachant M. Chapleau. Ils croient avoir gagné son adhésion absolue à leurs doctrines. C'est une illusion. Ce n'est pas l'amour pour leurs principes, c'est son intérêt d'abord, puis un sentiment de haine contre leurs adversaires qui l'ont jeté dans leurs bras.

V

M. Chapleau est un enfant gâté qui non seulement veut dominer le jeu, mais qui l'absorbe. Il est le *moi* incarné. Lui est tout et tout est lui. Tout doit tendre à ce qui est lui : servir sa volonté, son orgueil, son plaisir.

Tant mieux pour les autres si ça les amuse : tant pis si ça les ennue.

Tyran en herbe, il accapare tous les joujoux, commence le jeu qu'il veut, quand il le veut et où il le veut. Puis, sans égard à aucune règle, il met fin à la partie quand ça lui plaît. Il exclut du jeu qui il veut ou admet qui il veut, choye celui-ci, persécute celui-là, suivant son caprice.

Il sera bon enfant à ses heures, et vis-à-vis certains camarades, leur livrera tout son *biblot*, mais à la condition qu'ils proclament sa bienveillance, qu'ils reconnaissent que c'est lui qui les fait jouer. Puis, au moment le plus inattendu, il reprendra tous les joujoux, les changera, bouleversera tous les jeux, obligera ses compagnons à changer d'amusements contre leur désir.

Voilà comment il agit avec ses favoris. Mais vis-à-vis les autres, il sera inexorable et il les poursuivra d'une haine constante, les exclura de tout amusement à perpétuité.

D'un autre côté, voyez-le à table : Ce n'est pas, diront ses intimes, qu'il soit gourmand outre mesure, pourvu que lui et lui seul ait en mains le pot aux confitures. Il n'en mangera pas plus qu'à sa faim ; mais il n'en donnera qu'à ceux qui ont trouvé grâce auprès de lui. Ceux-là, il les gorge à gogo, leur en barbouille les joues jusqu'aux oreilles, leur en fourre même dans le nez !... Mais pour ceux qui n'ont pas eu le don de lui plaire au jeu, qui n'ont pu consentir à cacher ses petites fredaines ou vanter ses tours de gobelet, oh ! il en fera de petits pâtiras. Ils jeuneront ! Et si ça dépend de lui, jamais ! au grand jamais ! ils ne goûteront aux confitures.

VI

Toujours le même, cet enfant terrible !

Tout subordonner, chefs et compagnons, principes et hommes, parti et patrie, à son avancement personnel : tel fut en tout temps son programme.

Dès 1862, il ourdit avec Labelle la conspiration des jeunes ! première origine du Club St-Jean-Baptiste et de je ne sais quelles autres organisations ténébreuses dont nous avons depuis ressenti la pernicieuse influence.

Labelle ! plus renard, mais beaucoup moins patient que Chapleau ! Labelle, qui moins d'un an après, mettait en œuvre le plan arrêté par les deux, en se présentant contre Cartier.

Quelle précieuse phalange que celle des jeunes conservateurs de ce temps-là ! Ce n'est pas alors que l'organe de MM. Chapleau, Sénécal, Dansereau & Cie eût osé écrire : " L'on a vingt ou vingt-cinq ans, " l'on se croit du talent et l'on estime que l'on peut aspirer à tout. " Nous avons poussé nos dents de lait, nous nous trouvons du génie " et nous considérons que tout nous est dû..... Pauvres enfants ! " pauvres fous ! faites donc vos preuves d'abord, etc."

Jamais encore on n'avait vu à Montréal un groupe d'hommes aussi remarquables tant par le nombre et le talent, que par le savoir et le patriotisme.

Malheureusement, dans ce troupeau choisi, il y avait des loups. Bientôt, la contagion se glissa parmi eux. J'ai sous les yeux le récit de la première organisation, tel que l'écrivait à Montréal l'un des membres de cette brillante jeunesse invitée à faire partie du mouvement. Il résume dans les termes suivants le discours de Ladger Labelle, le promoteur principal de l'organisation.

Voyez comme ces enfants terribles savaient déjà mordro avec leurs " dents de lait " :

" Mes amis, disait-il, nous formons à peu près ce que la jeunesse conservatrice renferme de plus fort dans ses rangs, tant par le talent " que par la science, l'éducation et les relations sociales. Déjà nous " avons rendu à nos chefs des services signalés. C'est nous qui, dans " une grande mesure, avons fait le travail électoral aux dernières " élections, et qui avons, par notre action, assuré le triomphe du " parti. Si nos chefs retirent aujourd'hui les bénéfices du pouvoir, " c'est, dans une très grande mesure, à nous qu'ils le doivent. Nous " sommes donc une puissance et une puissance considérable. Si nous " sommes aussi forts tels que nous sommes, sans organisation, qu'en " serait-il donc si nous étions formés en société ! Nous venons de " tous les points du Bas-Canada ; nous avons des amis et des alliés à " peu près partout. En enveloppant tous ces alliés et ces amis dans

“ le réseau d’une immense organisation que nous dirigerions d’ici, nous exercerions une influence prépondérante sur la politique de notre pays. J’ai déjà, moi-même, enrégimenté une partie de la jeunesse de Montréal-Est ; j’ai à ma disposition des organisations de forts-à-bras qui, au besoin, peuvent frapper un grand coup. Que nous nous organisions de la même manière sur tous les points du pays, et nous sommes tout-puissants.”

Ce projet, soumis à une jeunesse ardente et sans expérience, parut sourire à la presque totalité des assistants. Se voir à la tête d’une organisation toute-puissante pour faire triompher ce qu’ils croyaient être la bonne cause ; avoir en mains une force suffisante pour enchaîner la victoire sous leurs drapeaux, leur paraissait être une admirable affaire. Mais l’orateur vint bientôt jeter du froid sur l’enthousiasme de plusieurs.

“ Maintenant,” continua-t-il, “ une telle organisation n’est possible et désirable qu’à une condition : C’est de former, au préalable, entre nous une association mutuelle destinée à travailler au bénéfice individuel et collectif de chacun de nous. Il faut former une espèce de société secrète où, sans toutefois être liés par le serment, nous serons tous engagés sur l’honneur à nous entraider, nous soutenir, travailler avant tout à l’avancement personnel de chacun de nous, et cela sans égard à personne, pas même à nos chefs politiques, que nous ne suivrons que lorsque cela fera notre affaire.”

Et comme quelques-uns se récriaient, parlaient de patriotisme, protestaient de leur dévouement à leur parti et à leurs chefs, disaient qu’avant de s’engager à travailler dans l’intérêt personnel des co-associés, il fallait travailler au triomphe des principes conservateurs et au bonheur du pays :

“ Vous êtes bien naïfs, vous autres ! ” s’écria-t-il. “ Le patriotisme ! les principes conservateurs ! en voilà de belles ! Je voudrais bien savoir qui, aujourd’hui, se soucie des principes ! Le patriotisme, c’est un appât avec lequel on prend les imbéciles. Et nos chefs, croyez-vous, en bonne vérité, qu’ils s’occupent des intérêts du pays ? Cartier, MacDonald, Taché, Cauchon, Langevin ! croyez-vous que ces gens-là songent à autre chose qu’à faire leurs propres affaires ? L’intérêt public : c’est là le prétexte, un excellent prétexte qu’il est bon de faire sonner bien haut, mais le mobile véritable qui inspire et doit inspirer les hommes politiques, c’est leur intérêt personnel. Travailler à faire fortune, travailler à se faire une position politique : voilà le but que nous devons nous proposer. Cartier ! oui Cartier lui-même, avec toutes ses grandes protestations de désintéressement, ne poursuit pas d’autre but. Eh bien ! le temps est venu où nous devons marcher sur leur traces, travailler pour nous-mêmes.”

“ Nos chefs, nous les avons servis assez longtemps ! Assez long-

“ temps nous avons travaillé à édifier leur fortune pécuniaire et politique; nous avons assez fait pour eux; le temps est arrivé de songer à nous-mêmes. Servir nos propres intérêts, même au détriment de ces hommes-là: tel doit être désormais le but de nos efforts. Si nous nous unissons tous dans le même but; si nous nous lions à travailler en commun pour l'avancement de chacun de nous, avant bien peu d'années, nous serons les maîtres; nous mènerons la politique du Bas-Canada à notre gré et notre position sera faite. Allons! en êtes-vous? il faut que vous en soyez tous!”

VII

Constatons de suite combien cette théorie ressemble à celle d'une certaine clique bien connue.

Cependant, l'organisateur en chef se trompait dans son expectative. Car il paraît que plusieurs des assistants, révoltés de tant d'égoïsme et d'un cynisme si dégoûtant, se retirèrent en protestant que jamais ils ne se lieraient à servir dans une aussi monstrueuse organisation.

Nous avons sous les yeux les noms de quelques-uns de ceux qui se retirèrent, aussi bien que de plusieurs de ceux qui continuèrent l'organisation. Et, chose étrange! cette division d'il y a vingt ans coïncide assez avec celle qui se manifesta plus tard entre les conservateurs ultramontains et les conservateurs libéraux-catholiques.

L'organisation Labelle a vu bien des démembrements, traversé bien des crises, subi bien des vicissitudes; mais toujours elle a surnagé.

L'idée mère à laquelle elle doit sa naissance a survécu. Toujours, sous une forme ou sous une autre, un nombre plus ou moins grand d'affiliés en a poursuivi la réalisation. Elle s'est chamaillée, divisée, bifurquée même. Il a fallu quelquefois se disputer le magot. Mais à travers toutes ces phases, un œil exercé a toujours pu la reconnaître. Toujours, le principe fondamental: s'associer en dehors et indépendamment de l'organisation conservatrice pour travailler en commun, au moyen du lien social, au bénéfice personnel des co-associés, à leur triomphe politique personnel; monopoliser les forces, l'influence, le patronage du parti et les faire servir exclusivement autant que possible au bénéfice des initiés; toujours, dis-je, ce principe a survécu et dominé.....

Toujours le même drapeau a couvert la même marchandise!

De 1862 à 1872, le chef politique de ces messieurs, leur modèle, celui qui, pour eux, était par excellence le type de l'homme d'Etat, l'exemple à suivre dans la politique, c'était..... M. Cauchon!

On se rappelle quelle cour assidue MM. Chapleau et Gérin surtout faisaient alors à l'illustre spéculateur de l'Asile de Beauport.

Par contre, ils nourrissaient une haine féroce contre M. Langevin, fortement accusé par eux de cléricalisme.

Aujourd'hui, il est facile de reconnaître la succession en ligne directe de cette organisation dans le groupe Chapleau, Dansereau & Cie, ou si l'on veut la "bande à Senécal."

VIII

Dès les années qui suivirent, Labelle voulut, comme nous l'avons dit, faire servir l'organisation à son profit, en luttant contre Cartier lui-même. Il fut abandonné par ses associés. Non pas que ce fût le dévouement au vieux chef qui l'emportât sur les engagements du parti des jeunes; mais l'un des principes fondamentaux de l'association étant l'égoïsme, le mobile principal l'avancement personnel; la plupart trouvèrent plus d'avantage personnel à suivre M. Cartier. L'organisation reçut de cette division un terrible choc; mais la paix se fit peu de temps après, et l'on se remit à tirer sur les mêmes ficelles.

IX

En 1867, on retrouve M. Chapleau faisant sonner bien haut son admiration sans réserve pour Cartier et ses œuvres, son obéissance aveugle à ses chefs. Cela n'empêche pas qu'il s'arme du marteau du démolisseur, et commence à saper à sa base le monument de la confédération auquel le grand chef n'avait pas encore mis la dernière main. Le double mandat le gêne: il dénonce violemment le double mandat! La qualification foncière répugne aux libéraux; elle ne lui va guère à lui non plus, lui qui n'a pas un pouce de terre sous le soleil: il condamne la qualification foncière.

X

En 1871, le gouvernement conservateur, tout composé de vétérans, fonctionne à meryoille; mais Chapleau *n'en est pas*. On a beau lui jeter à pleines mains, pour lui et les siens, places, jobs, causes de la couronne, etc., ça ne fait pas; il faut qu'il agite, il faut qu'il conspire.

Fabre et lui, courant à la curée, se rencontrent venant de directions opposées. D'un coup d'œil, ils se mesurent, se pèsent, s'apprécient, se comprennent. Ennemis l'instant d'auparavant, les voilà qui, l'instant d'après, chassent ensemble sous des couleurs opposées. Fabre réorganise au profit de Chapleau le mouvement des jeunes. Trois mois après, Chapleau était ministre..... et l'avenir de Fabre assuré.

C'est bien M. Chapleau lui-même qui disait alors, sinon en paroles, du moins en action :

"Nous n'avons rien fait encore, mais nous nous sentons capables

“ de grandes choses et le public doit nous croire sur parole. A nous les honneurs ! à nous la conduite des affaires ! ” *La Minerve* 23 août 1882.

XI

En 1874, la *spéculation des Tanneries*, un exploit de maître Dansereau, éclata comme du feu grisé. En une minute, elle fit voler en aiguillettes le trône de M. Ouimet et dispersa ici et là les lambeaux de son administration. Dans le fond, ce ne fut pas un grand malheur ; car à l'ombre du pouvoir de M. Ouimet, homme peu instruit, d'une éducation incomplète et faussée, mais pas méchant cependant, grandissait à vue d'œil, prenait des forces et se répandait partout, comme une énorme tache d'huile, l'organisation occulte dont nous avons parlé. Elle était devenue une école libérale presque aussi pernicieuse que celle de l'ancien *Aréopage* ; et plus hypocrite, elle était plus dangereuse. Elle fut quasi détruite par la catastrophe des Tanneries.

M. Chapleau était parmi les victimes. S'il ne fut pas blessé à mort, disent quelques mauvaises langues, ce fut parce que le compère Dansereau lui cria : Gare ! au moment où il allait allumer le pétard ; ce qui lui permit de filer aux Etats-Unis. On va jusqu'à dire qu'il était l'associé du Boss dans ce tripotage et dans une foule d'autres. Pour le moment, ne nous arrêtons pas à ces dires. Croyons même, jusqu'à nouvel indice, que c'est une atroce calomnie et que ce qui le sauva ce fut son étoile, tout comme il est maintes fois arrivé au grand Napoléon.

Précipité du ministère, il est bien vrai que lorsqu'on le ramassa parmi les blessés, il tenait encore son ami Dansereau dans les étreintes d'un embrassement fraternel et que depuis il ne l'a pas lâché. Ceux qui verraient dans ce fait un indice de complicité, sont avertis qu'ils se trompent. Ce n'est que de l'héroïsme tout simplement. M. Dansereau peut, tant qu'il le voudra, couler les ministères dont M. Chapleau fera partie. Chapleau n'aura jamais contre lui l'ombre d'une rancune. C'est un phénomène ambulant de *forbearance*, comme dit l'Anglais.

XII

Le sceptre était vacant et les libéraux trop faibles pour le ramasser.

Or, les conservateurs (les rétrogrades !) refusèrent pour le moment de croire que l'opération des Tanneries avait été faite dans l'intérêt public. Ils ne voulurent pas voir combien les ministres avaient été sages de suivre les dictées de Dansereau dans cette affaire. En

vain ce bienfaiteur de l'humanité avait-il mis toutes les ressources de son génie au service de la province. On ne crut pas à son désintéressement.

C'est que, voyez-vous, on n'en était pas encore arrivé à cet idéal d'un bon gouvernement qui consiste à ne faire d'un ministère que le simple exécuter des décisions de Senécal, Dansereau & Cie. Le pays n'était pas encore mûr pour le règne Chapleau.

Jugez combien nous étions encore arriérés : la province fut presque unanime à exiger un gouvernement honnête avant tout. Cent mille voix s'obstinèrent à réclamer un premier inaccessible aux enchantements de Dansereau. Pernicieux effet de l'ignorance et du préjugé ! Ce fut l'ultramontanisme qui triompha. De Boucherville fut appelé à former un nouveau ministère.

XIII

Ce n'était pas un aigle que le petit-fils de l'ancien gouverneur des Trois-Rivières ! Bien loin de là..... ce n'était qu'un homme honnête, honorable, intelligent et patriote. A une bonne éducation et des connaissances variées, il joignait des principes religieux et sociaux à toute épreuve. Il fut accepté avec un sentiment d'universelle satisfaction.

Voilà donc M. de Boucherville Premier de Québec. Il s'adjoignit Angers. Trop cassant, brusque d'allures, peut-être un peu chauvin, le nouveau solliciteur général n'en était pas moins un homme habile. Eloquent, actif, énergique comme Cartier, plein de patriotisme, il apportait au service de la province un fort talent d'homme d'affaires, un sens politique peu commun, une profonde connaissance de la loi et de la jurisprudence. Durant près de quinze ans, il avait servi l'une des plus fortes clientèles de Québec et s'était, par un rude travail, préparé aux hautes fonctions qui devaient lui incomber. Angers complétait de Boucherville : ce furent là les chefs conservateurs dans la province, de 1874 à 1878.

XIV

De Boucherville et Angers n'étaient certes pas parfaits. Mais ils paraissaient nous garantir assez bien des envahissements de la *tache d'huile*. Si l'on excepte certains bas-fonds où grouillent continuellement les coteries de l'intrigue et les fabricants de spéculations véreuses, l'on peut dire qu'un sentiment d'universelle satisfaction accueillit partout le nouveau régime.

Le parti conservateur marchait fièrement, le front haut, comme il convient à un parti d'honnêtes gens. " Comme la femme de César, " se disait-il, nos chefs sont au-dessus de tout soupçon. A peine la

“ moindre tache a-t-elle maculé notre drapeau que nous n'avons pas
“ hésité à la faire disparaître et à secouer dans la boue les insectes
“ qui le salissaient.”

XV

De Boucherville et Angers possédaient, à un haut degré, la confiance du conseil et de l'assemblée législative. Ils gouvernèrent avec énergie, droiture et patriotisme. Bien que décapités par le grand chef libéral, ils ne furent pas, que nous sachions, déposés par le parti conservateur.

Seulement, l'organisation *huileuse* dont nous avons parlé avait entrepris de les déposer. Il fallait le sceptre à M. Chapleau : tous ceux qui faisaient obstacle à ce projet devaient être écartés. De Boucherville et Angers avaient, durant le *procès des Tanneries*, conservé la place chaude et retenu le pouvoir du côté des conservateurs. Jusque-là, c'était bien ! c'était même très bien aux yeux de M. Chapleau, qui, habitué à ne vivre que du gouvernement, n'entendait pas voir le picotin passer à l'ennemi. Mais une fois le danger évité, il lui convenait de remonter en selle ; et pour cela, il fallait culbuter ceux qui montaient la bête ministérielle. Angers avait d'abord insisté lui-même pour faire rentrer Chapleau dans le ministère. De Boucherville y consentit après bien des hésitations et sans pouvoir dissimuler une affreuse grimace. Avec l'instinct de conservation qui le distingue, il sentait qu'en acceptant l'associé de Dansereau, il introduisait à son foyer son plus implacable ennemi. L'événement prouva bientôt que cette prévention n'était pas vaine. A peine redevenu ministre, Chapleau se mit à conspirer contre son chef, et cela, sans même se donner la peine de dissimuler.

La discipline ! voyez-vous.....

Angers avait conservé le pas sur Chapleau ; c'était un crime. Le coup d'Etat et les élections d'avril servirent admirablement le nouveau venu.

Angers, trop confiant et trahi, fut victime de la lutte épouvantable que fit Letellier pour garder le pouvoir à ses amis : il resta sur le carreau.

C'est ce qui était arrivé bien souvent à nos chefs : Baldwin, Lafontaine, Cartier lui-même. Et aux élections de 1878, sir John et Langevin comptèrent parmi les vaincus. D'ordinaire, la première chose que fait un parti, dans de telles circonstances, c'est de relever ses chefs. A la suite du coup d'Etat, il était du plus haut intérêt et du pays et du parti qu'il en fût ainsi. Il importait avant tout de ramener en chambre celui que Letellier et les libéraux avaient surtout voulu écraser. Angers, par trop de bravoure et un dévouement sans réserve à son parti, avait attiré sur lui toute la fureur des libéraux.

Puisque c'était surtout en le frappant, lui, que le parti libéral avait voulu nous terrasser à jamais; puisqu'en l'abattant, ils avaient cru qu'ils abattaient notre drapeau, il fallait avant tout le relever, comme avant tout on relève le drapeau. C'est ainsi que l'on raisonnait dans l'intérêt du pays et au point de vue du parti. Mais il fallait à Chapleau la succession de de Boucherville et la déposition d'Angers. On laissa ce dernier sur le champ de bataille; et quant à de Boucherville, on ne se donna pas même la peine de le déposer. Voilà comment traitaient leurs chefs ceux qui aujourd'hui font sonner si haut le grand mot de discipline et de soumission aveugle aux chefs. On affirmait déjà le nouveau principe: le grand homme d'abord; le parti ensuite, et le pays..... quand les intérêts du grand homme le permettraient.

XVI

Quelques jours après, eut lieu au Windsor un conciliabule où Chapleau réussit à se faire proclamer chef de l'opposition. Ce ne fut pas sans hésitation de la part de plusieurs; mais la faction Chapleau avait si bien réussi, avant le coup d'État, à déconsidérer de Boucherville, que l'on n'eut pas de peine à leur persuader que, dans l'intérêt de la cause, il fallait un chef qui fût homme de lutte comme Chapleau: la victoire, disait-on, n'était qu'à ce prix. Dès lors, on sut couvrir les plans du grand homme du prétexte de l'intérêt de parti! on invoqua à son bénéfice personnel le bien du pays!

À peine promu à la dignité de chef, M. Chapleau voulut de suite montrer son savoir-faire et se concilier les sympathies de ceux qui désiraient le renversement de tout ce qui nous est cher: notre nationalité, notre autonomie provinciale, les principes qui, dans le passé, ont fait notre force et qui seuls peuvent nous sauver dans l'avenir. Déjà il avait présenté à Laurier l'olivier de la paix, offrant de faire litière des principes conservateurs inacceptables à ce Mirabeau au petit pied.

Au banquet de Sir John, en la cité de Québec, il offrit de sacrifier le conseil législatif.

Si les Anglais de la province de Québec le veulent, disait-il, je suis prêt à démanteler cette forteresse du conservatisme! En cela, il était logique avec lui-même. Il espérait ainsi flatter les instincts démagogiques d'une partie de la population et augmenter sa popularité.

XVII

Il fallait relever le parti conservateur et en assurer le triomphe à Ottawa comme à Québec. Or, un obstacle formidable était là, menaçant: c'était l'antagonisme existant entre Chapleau et sa clique d'un côté, et de Boucherville et Angers de l'autre. Les relations in-

times du chef de l'opposition avec Dansereau, et l'opinion, prévalant partout, qu'il avait la main dans toutes les spéculations véreuses de ce dernier, faisaient redouter son arrivée au pouvoir, investi de la redoutable autorité de chef du Cabinet. On sentait qu'il finirait par compromettre irrémédiablement le parti à Québec. Quelques amis conseillèrent donc son exode immédiat du côté d'Ottawa. Ils désiraient l'arracher à l'influence désastreuse de ses compères et sauver sa carrière déjà compromise.

" Il se destine à un grand rôle," se disaient-ils. " Déjà il se sent à la gêne sur l'étroit théâtre de notre politique provinciale. Il ne le cache à personne : le champ de bataille d'Ottawa est seul digne de lui : pourquoi n'y va-t-il pas de suite ? Qu'il laisse le parti sous le commandement des chefs actuels de Québec. Ils n'ont nullement perdu la confiance du parti ni démérité de leur pays. Lui qui tient tant à faire grande figure, qu'il aille figurer sur la scène fédérale."

Ainsi parlait-on. Ainsi le voulait l'intérêt du parti, et le pays y trouvait son compte. Mais nous l'avons déjà dit : M. Chapleau n'a presque jamais vécu que de la politique, et il entend vivre grassement. Il lui fallait donc le pouvoir et le pouvoir de suite ! Or, suivant les probabilités les plus raisonnables, remonter au pouvoir à Québec, c'était l'affaire de quelques quinzaines tout au plus ; tandis que les plus optimistes n'eussent pas osé prédire un retour des conservateurs au pouvoir fédéral avant de nombreuses années.

Et M. Chapleau, qui ne voulait pas jeûner un semestre, ne se souciait guère, à plus forte raison, de se condamner à la diète pour des années, même à la condition de pérorer, tout ce carême durant, sur les hauteurs du capitol et d'avoir pour auditoire les peuples de la confédération tout entière.

On allait arriver au pouvoir à Québec : donc il fallait rester à Québec ! on saurait bien jouer assez des coudes pour écarter ces malencontreux amis de Boucherville et Angers. Et si le parti, même le pays en souffrent, tant pis pour le pays et le parti ! ne faut-il pas, avant tout, que M. Chapleau et ses fidèles fassent bombance ?

Hélas ! toujours le grand homme d'abord ! le pays et le parti à l'arrière-plan !

Les *huitelés* ne se firent donc aucun scrupule d'oublier un moment la discipline pour faire sauter M. de Boucherville et faire asseoir M. Chapleau à sa place.....

XVIII

Mais à peine le tour était-il joué, que la perspective changea tout à coup. Contre l'attente générale, on n'arriva pas au pouvoir à Québec. Grâce à l'élasticité des principes de Turcotte, un intime de M. Chapleau, l'un des plus fervents adeptes de son école, Joly garda le sceptre.

On a représenté cette trahison de Turcotte comme un crime, et c'en était un bien hideux. Cependant, Turcotte n'a été que logique. Il a agi d'après les principes de la clique. A quoi se réduisait sa trahison ? A ceci : servir son intérêt personnel à lui d'abord, fils de grand homme ! allié de grand homme ! apprenti grand homme ! Arriver à la première place, en se fichant de ses chefs et en faisant litière de ses principes..... Mais il y avait des années que M. Chapleau ne faisait pas autre chose ! il opérait plus finement sous une autre forme, voilà tout !

NIX

Done, voilà que tout à coup se trouve grande ouverte l'avenue du pouvoir fédéral, tandis qu'à Québec, Letellier verrouille chaque jour davantage sa mauvaise porte toute vermoulue, mais encore assez forte pour arrêter des défonceurs de portes ouvertes.

Chapleau se dit alors : " Je finis à peine de pleurnicher pour qu'on me laisse mettre le premier la main sur la clef du coffre de Québec, lorsque Joly la laissera échapper ; mais comme tous ceux qui se noient, Joly crispe terriblement les doigts sur cette malencontreuse de clef. C'est un véritable crampon. Quand lâchera-t-il ?... Et mon estomac qui se creuse.... Et Dansereau qui fait, de ses trente-six dents, l'œuvre d'un tambour de régiment pour sonner l'heure de la gogaille ! Puis dire qu'à Ottawa, la table est toute servie !... Si j'avais un peu plus tôt cessé mes jérémiades contre ceux qui voulaient, il y a un instant, m'envoyer à Ottawa faire ce que j'appelais dédaigneusement la diète du patriotisme !.....

" Si j'avais crié moins haut que la raison d'Etat, le salut de la province me rivaient irrévocablement à Québec !.....

" Et dire que les alouettes sont toutes rôties à Ottawa ! et ne demandent qu'à vous tomber dans le bec ! Tandis qu'à Québec il va me falloir, encore bien des mois peut-être, chasser à jeun de simples coqs de bois ou de maigres bécassines.....

" Au fait, pourquoi n'irais-je pas à Ottawa ? Le peuple a si peu de mémoire !..... Et puis, la raison d'Etat, le salut de la Province : il y a un principe qui domine tout cela ! Mon intérêt avant tout ! Mon ventre par-dessus tout !.....

" Vive Sonécal ! je vais à Ottawa ! En homme d'esprit.... et d'appétit, je m'assieds à la table la première servie. Dansereau trouvera bien le moyen de démontrer qu'en agissant ainsi, je fais acte de patriotisme et me sacrifie pour mon pays. Je pars donc pour Ottawa !..."

XX

Il y avait cependant une bagatelle de difficulté : Les naïfs crurent d'abord que cette difficulté en était une surgissant de l'intérêt public ; ils se dirent :

“ Nous ne pouvons guère prétendre à plus de trois ministres canadiens français. Or, de ces trois ministres, il en faut un au Sénat.

“ Impossible pour la Province de Québec et pour les Canadiens-Français d'abandonner leur droit d'être représentés, sur les banquettes ministérielles, dans la première chambre du pays. Ce serait pratiquement décréter la déchéance de la nationalité canadienne-française dans cette chambre.

“ Il y a plus, lorsque Sir G. E. Cartier induisit la Province de Québec à accepter la confédération, malgré le cri que nous nous trouvions par là concéder à Ontario la représentation basée sur la population, il ne réussit à nous persuader qu'en faisant valoir le contre-poids puissant que le sénat nous offrirait contre la prépondérance excessive d'Ontario dans les Communes.

“ Il faut, disait-il, que toutes mesures reçoivent successivement l'assentiment des Communes et du Sénat. Or, si nos 65 députés sont débordés par les 88 d'Ontario, nous serons sur un pied d'égalité, lorsque la mesure arrivera au Sénat : 24 contre 24, là ! Egalité parfaite !

“ Et Ontario ne pourra pas rognier ! ” Ainsi parlait Cartier.

Or, disaient les naïfs :

“ Que nous n'ayons pas de ministres français au Sénat, Ontario en aura. Elle en aura un ! deux ! peut-être trois ! Alors que feraient nos 24 sénateurs privés de toute influence ministérielle ou administrative, contre les 24 d'Ontario, avec trois ministres distribuant à grandes mesures à leurs collègues des places pour leurs fils, des faveurs ministérielles pour leurs petits-fils, des jobs pour leurs neveux, leurs collatéraux, leurs amis et leurs alliés ?

“ Alors, les 24 d'Ontario seront doublement plus forts. Donc, plus de contre-poids ! donc Ontario aura la *representation by population* : sans restriction ! Donc l'influence de notre Province deviendra nulle ! donc nous serons abîmés, submergés, noyés, les Canadiens ! Donc nous irons aux chiens, les Canadiens ! ”

Ainsi parlaient les naïfs.

C'était bien là surtout le langage que tenaient, à tout propos, et Trudel (le grand vicaire !), et Bellerose, et le petit Batis Guevrement, et Armand, et Chapais : des naïfs s'il en fut jamais.

Et il paraît que cette nécessité d'un ministre français au Sénat frappait si bien, au premier abord, que Sir John lui-même disait tout bonnement : “ D'abord, il faut un ministre français au Sénat... ” Sir John parmi les naïfs ! Un comble à quatre étages !

XXI

Eh bien ! pour M. Chapleau, ce ne fut pas même une bagatelle de difficulté ! pas plus de difficulté que dans le gosier de Dansereau ! Pas plus de *trouble* que dans la conscience de Sénécal !

“C’est bien simple, disait-il : pour donner un portefeuille à Robitaille et faire bénéficier le pays des services administratifs de ce géant d’homme d’État, Langevin n’a eu qu’à dire : Plus de ministres français au Sénat !

“Bien ! Puisque pour faire ministre fédéral un homme qui n’est toujours qu’un pigmée à mes côtés, il n’a fallu que sacrifier les droits de notre langue, de notre nationalité, de notre Province au Sénat....”

“A fortiori : Quand il s’agit de l’intérêt personnel de *moi* Chapleau, *pas de ministre français qui tienne au Sénat !*”

Qu’est-ce qu’un intérêt national de premier ordre, à côté d’un désir du grand homme ?

Done, ce n’était là nullement la difficulté.

XXII

Maintenant, pouvait-on sérieusement opposer à l’intérêt personnel, au désir, au caprice même de M. Chapleau, un droit quelconque de l’un des membres quelconques des Communes ? Y en avait-il là un seul qui pût lutter avec le grand homme sur un pied d’égalité ? N’était-il pas sacré chef ? Or qui, à part lui, pouvait sérieusement réclamer sans conteste un droit indisputable à ce titre ?

UNE PETITE DIGRESSION A PROPOS DE NOS CHEFS.

I

Il faut bien l’avouer de suite : l’autorité des chefs, ce n’est pas ce qu’il y a de mieux défini chez nous.

Cartier vivant, tous, même le premier de Québec, acceptaient sa suprématie. Depuis la mort du grand patriote, le sceptre a été plus ou moins disputé. Le jour de ses funérailles, quelques douzaines de membres des deux parlements proclamaient, au *St. Lawrence Hall*, Sir Hector Langevin comme son successeur. Mais la couronne de Sir George était un joyau terriblement pesant ; elle chancela quelque temps sur le front du nouveau Joas. Son étoile * pâlit même avec les revers de 1873. De cette date à 1878, nous crûmes avoir, au fédéral, une *tétrarchie*. Les optimistes disaient une *quinquarchie* ou même une *sextarchie*.

* Car il convient qu’il en ait une. Chapleau a la sienne tout comme Napoléon, ainsi qu’il a été démontré par la *Minerve*.

Les grincheux avaient l'habitude, eux, de dire depuis 1873 : " Nous n'avons pas de chef."

II

Il était pourtant admis que M. Masson était le plus brillant officier que les forces québécoises eussent à leur tête, et l'on s'accordait généralement à lui décerner le commandement. Il le prit formellement en 1878, à la formation du gouvernement conservateur. Langevin toutefois ne lâcha pas les rênes une seule seconde, et de fait, tout le temps, c'était lui qui *menait*.

Et vous pouviez voir, dix fois par jour, durant toute cette période, les fronts candides de MM. Mousseau, Baby, Ouimet et Caron se couvrir d'une rougeur pudibonde, chaque fois que nous parlions de " nos chefs."

Baby se faisait remarquer tout frétilant derrière Sir John ; Caron brandissait le fouet ; * et fier de son joujou, il le mettait en réquisition à temps et à contre-temps. Tandis que les deux autres, Mousseau par son diamètre, Ouimet par son étendue de longueur, étant de ceux qui présentaient le plus de surface, se croyaient, le plus honnêtement du monde, les deux hommes les plus importants du parti. Bref, tous quatre croyaient commander.

Donc : Masson, Langevin, Mousseau, Baby, Caron, Ouimet : *scarchie !*

III

Il y en avait quatre sur les six de qui Dansereau disait : " Entre eux tous, mon cœur balance." Ce n'est pourtant pas que, *de toute éternité*, M. Chapleau ne fût son homme, tant pour le fédéral, que pour le local. Mais il paraît qu'à cette époque l'étoile de son héros n'était pas encore visible à Ottawa. En attendant, Dansereau ne voyait pas d'objection à se réchauffer au soleil de MM. Langevin et Masson, à s'éclairer à la lune de M. Mousseau pour organiser ses petites industries, ou à s'orienter sur l'étoile de M. Ouimet. On dit même que, par surcroît de prudence, il marqua sur sa feuille de route, les astres de MM. Baby et Caron, Bellerose, Girouard, Trudel et Desjardins, et de quelques autres nébuleuses dont le nom n'est pas arrivé jusqu'à nous.

IV

Rien ne réussit comme le succès, dit l'Alcoran de Sénécas. Par contre, rien n'éreinte comme la défaite.

Langevin avait été défait aux élections de 1878, tandis que Masson, après avoir été, à son de trompe, proclamé le chef des ultramontains, et cela, sans trop savoir lui-même ni pourquoi, ni comment, était, lui, élu par acclamation.

* De 1873 à 1880, l'Honorable Ministre de la milice a fait ses premières armes comme l'un des *Wéps* de la chambre des communes.

De plus, les deux rédacteurs du *Nouveau-Monde*, journal qui étant censé parler au nom du clergé de Montréal, avait érigé à M. Masson le piédestal de son autorité, étaient tous deux élus députés, tandis que rien d'ostensible dans les nouveaux succès ne paraissait relever la *Minerve* de la décadence rapide vers laquelle déjà elle était entraînée. C'est ce qui, décidément, avait donné le pas à Masson sur Langevin. Dansereau lui-même, jusque-là Langeviniste, se fit ultramontain. En apprenant par le télégraphe que son chef était tombé sur le champ de bataille, il le lâcha généreusement pour courir du côté d'où allaient venir les jobs et le patronage. Langevin est mort : Vive Masson ! s'était-il écrié, laissant à quelques rétrogrades le soin des funérailles de ce gallican de Langevin. Car Dansereau qui avait mangé de l'ultramontain depuis dix ans, se disait tout à coup l'un des aînés de la famille ultramontaine.

Lui ultramontain ?—Programmist, s'il vous plaît ! Il était devenu programmist !

Dansereau avait raison ! Cet homme de bien s'était dit, imitant la conduite que certains farceurs prêtent à Henri IV : qu' " après tout les jobs en perspective valaient bien un acte de foi au *Syllabus*."

Masson fut touché d'une aussi touchante conversion. Au grand scandale de MM. Desjardins et Houde, on le vit bientôt, accompagné de son ami Baby, oublier quasi le chemin du *Nouveau-Monde*, pour aller presque journellement soupirer des tendresses à la *Minerve*. A peine trois mois s'étaient-ils écoulés que l'influence qui avait fait Masson était coulée. Il n'y paraissait plus. On eût dit que la résurrection de 1878 était l'œuvre de la *Minerve* !

V

De la même façon, Langevin retournait à ses anciennes amours. Au lendemain du combat, le *Nouveau-Monde*, cédant à un reste de ses anciennes bonnes habitudes chrétiennes, s'appretait à donner à Sir Hector une sépulture honnête, vu que la *Minerve* n'y avait pas songé, lorsqu'il s'aperçut qu'il respirait encore. Il est de fait que, comme cet ancien géant de la fable, il avait pris une nouvelle vigueur en mordant la poussière. Mû par un sentiment de charité tout à fait désintéressé, et n'envisageant que le bien du parti conservateur, car Langevin n'avait guère eu de tendresses ni pour les ultramontains ni pour les programmist, le *Nouveau-Monde* l'aida puissamment à regagner sur la scène des vivants. Bien plus, grâce surtout aux programmist et aux ultramontains, il put reprendre, au gouvernail de l'Etat, une place presque égale à celle de Masson.

Qu'allait devenir Dansereau ! Imaginez une veuve occupée à célébrer de nouvelles épousailles, et qui verrait reparaitre son premier mari, plus vivant que jamais !

La veuve se trouverait placée entre deux alternatives terribles :

Dansereau, lui, s'en tira à merveille, sut servir deux maîtres à la fois, même trois ! même quatre !!!..... et les exploiter tous les quatre !.....

“ Tout est bien qui finit bien ! ” Au bout de quelques semaines, le *Nouveau-Monde* était tellement oublié comme organe des ministres, et la bonne vieille *Minerve* avait tellement gagné le cœur de ses maîtres, que c'était elle qui avait repris les clefs de la dépense et la direction de la cuisine ministérielle.

Il ne restait plus à MM. Desjardins et Houde qu'à se pendre de désespoir..... Ils firent mieux ! En hommes pratiques, ils embrassèrent Chapleau et se jetèrent dans les bras de Sénécal !.....

VOILA QUE ÇA SE CORSE !

I

Mais n'anticipons pas davantage.

Nous en étions à septembre 1878, au moment où M. Chapleau allait entrer, ou pour parler plus correctement, allait ne pas entrer dans le cabinet fédéral.

Masson étant le chef de la Province, il fallait bien qu'il en fût !.... Et ce n'était pas pour riro que Langevin était ressuscité. L'Honorable Ministre des Travaux Publics n'est pas homme à badiner sur une affaire de cette nature. Il connaît les bons coins.

On s'entendait assez bien sur la question de sacrifier le principe de la représentation nationale au Sénat, et sur la nécessité d'ostraciser ceux qui étaient soupçonnés de tenir trop aux principes. Mais ce n'était pas là une solution de la difficulté : restait toujours la question d'hommes, la question des intérêts personnels, des amis gros garçons, bons vivants ou sympathiques à la clique. L'intérêt personnel ! n'était-ce pas là le principe primordial, suivant M. Chapleau ?.....

Nous avions la Sexarchie.... sans compter le grand homme. Six pachas à pourvoir de la queue et seulement trois queues..... A peine trois trônes pour nos six roitelets d'Ottawa ! Que donner au septième prétendant, le plus exigeant des sept ?.....

Et puis, il y avait là aussi, Blanchet et Robitaille, qui comptaient bien partager dans les gros lots et qui, eux aussi, n'entendaient pas la *rizette* sur la question d'abstinence.

II

Or, c'était Masson qui devait tenir la baguette magique ; on n'est pas chef pour rien ! Masson arrivé d'Europe, voilà Mousseau, Baby, Chapleau, Caron et Ouimet qui se bousculent autour de lui. Qui

allait-il toucher..... et, d'un coup de baguette, faire d'un simple mortel un habitant de l'Olympe?

On se rappelle les petites intrigues organisées par la clique, au profit de M. Chapleau, durant l'intervalle qui s'écoula avant l'arrivée de M. Masson. Aujourd'hui, c'était une prétendue députation partant de la *Minerve* et allant au Windsor réclamer de Sir John, et *celui au nom de la députation conservatrice de la Province*, l'entrée du grand homme dans le ministère fédéral. Demain, c'était un télégramme adressé à Masson, pour l'avertir que la députation de la Province ne voulait d'aucun autre que M. Chapleau. Le troisième jour, une autre députation s'acheminait vers New-York, pour aller communiquer verbalement à Masson les vœux *unanimes* des amis. Un autre jour enfin, l'on amenait un député, notoire pour son habileté à tirer les marrons du feu pour les autres, à déclarer avec menaces, l'éclair dans le regard, la barbe hérissée, que Masson entrant, c'était assez d'un ultramontain dans le ministère. Le jour de l'arrivée, toute une caravane se dirigeait à Québec pour escorter Masson jusque-là, et lui faire connaître les vœux *unanimes* de la région de Montréal. Qui ne se rappelle la mine que faisait parmi eux le gros Mousseau, son sac de voyage à la main!

Vous croyez peut-être que cela représentait un brin de l'opinion publique? Pas du tout! C'était le compère Dansereau qui, comme toujours, avait tiré toutes les ficelles et fait mouvoir toutes ces marionnettes. Des députations au Windsor? à New-York? Demandez donc à la députation ou même à une partie de la députation quand elle s'est assemblée à la *Minerve*! Quand elle a député quelqu'un à Sir John ou à d'autre?

La députation, Dieu merci! avait assez le sens des convenances constitutionnelles pour rester chez elle et laisser au Très Honorable Premier le soin de mander qui il voudrait soit pour l'aviser sur le choix des représentants de la Province, soit pour en faire des ministres.

Revenons à la scène qu'offrirent les concurrents au troisième portefeuille. Chapleau rappelait, avec des larmes pleines les yeux, ses prouesses, ses dévouements, ses sacrifices, ses actes de renoncement! Il redisait ses appétits Gargantuéliques..... et ceux de Dansereau, puisqu'ils font le potage dans la même marmite. Ils étaient ruinés à jamais! ils allaient mourir de faim, si lui n'arrivait pas au picotin!.....

Baby, l'ami dévoué par excellence! C'était le fidèle Achate! Lorsque, au banquet de St-Henri, Chapleau avait voulu se proclamer, par ses états de service, le premier des conservateurs de la région Montréalaise et afficher, à la façon de Cauchon, son quart de siècle de sacrifices au parti, n'était-ce pas lui qui avait revendiqué vaillamment les droits de l'absent et proposé bravement sa santé?

Caron ! Tant et tant de fois ! il avait fait manger ses chefs et porté la mantille de ces dames ! N'était-il pas, d'ailleurs, le *Swell* par excellence ? Et n'a-t-il pas, de naissance, une hypothèque sur la caisse publique aussi bien qu'un bail emphythéotique du patronage ministériel dans Québec ?

Mousseau représentait les conséquences désastreuses que pourraient avoir, sur sa constitution, les effets d'un jeûne trop prolongé. Lui qui avait une soif ! mais une soif..... de se dévouer au bonheur de ses semblables ! “ D'ailleurs,” disait-il, “ voyez comme je suis tout essoufflé..... et tout boursoufflé ! Depuis deux jours que je trotte entre Montréal et Québec, le sac à la main, serait-il possible que je n'attrapasse pas un portefeuille ?

Le grand Aldérie, solidement adossé à la dot conjugale, disait lui, tout brutalement et tout nonchalamment, que les portefeuilles, ce n'était pas fait pour ces quêteux-là !

III

Telles étaient les raisons péremptoires apportées par chacun de ces grands patriotes pour justifier son entrée dans le gouvernement. Elles peuvent se résumer dans une seule phrase, absolument la même, répétée par chacun sur le même ton, avec la plus touchante harmonie : “ *Prenez mon ours !* ”

Et le choix que requerrait l'intérêt du pays?? ?..... !!!..... Dame ! on n'y avait pas songé !.....

Mais cela ne tirait pas à conséquence. On savait le pays bon enfant, facile à satisfaire.

L'intérêt du pays !... !... !

Une de ces naïvetés dont on se corrige bien vite en politique !

Chapleau paraissait avoir pour lui l'argument péremptoire. Lui seul était assez grand pour que cela valût la peine d'ignorer un principe constitutionnel et de sacrifier un grand intérêt national aux intérêts privés d'un individu.

Et pourtant, Masson inclinait vers le fidèle Achate !

IV

Sir John eut une inspiration :

“ Ouimot, dit-il, est repus, et Mousseau accoutumé au jeûne. Six mois de diète encore et nous le ferons juge de la Cour d'Appel ! ”

“ Raison d'Etat ! ” exclama Langevin.

“ Caron n'a pas encore tout à fait le nombril sec. Les autres sont des ultramontains qui poussent le dévouement jusqu'à la niaiserie ; ils se résigneront.

“ Entrons Baby, à condition qu'il ne dure pas longtemps. ”

“ Raison d'Etat ! ” repéta la même voix.

“ Et toi Chapleau, pour te récompenser de m'avoir pris en tout, partout et toujours comme modèle ; en apparence, je ne te donne

rien, mais en réalité, je te donne tout ! Reste à Québec (à part) afin d'y acquérir la force nécessaire pour supplanter Langevin, et y détruire certains préjugés nationaux et sociaux qui ont fait la force de Cartier, et qui ont été mon guignon pendant vingt ans.

“ D'ici à la prise du pouvoir local, nous te gorgérons de patronage, et les épaules de l'ami Dansereau ploieront sous le poids des jobs. Pour l'honneur du drapeau et pour ne pas faire mentir *ton étoile*, nous allons recourir à la fiction constitutionnelle :

“ Constitutionnellement, tu auras été prié d'entrer dans le cabinet et tu auras refusé. Tu comprends?... ”

“ Lorsque, à quatre heures de l'après-midi, par exemple, la Chambre n'a plus rien à faire, excepté la prise en considération d'un *bill* qui n'est pas encore distribué, mais qui doit l'être d'une heure à l'autre, et qu'il convient de ne pas le remettre au lendemain, un membre se lève et dit à l'Orateur :

“ Monsieur l'Orateur, je propose que vous déclariez qu'il est six “ heures. ”

La Chambre, qui est toute-puissante, a bien le droit de déclarer quelle heure il est. Elle donne son assentiment unanime. L'Orateur se lève et dit : “ Vu qu'il est maintenant six heures, je laisse le fauteuil. ”

Puissance magique et féconde ! que celle de la machine constitutionnelle ! Lorsqu'il n'était que *quatre heures*, l'instant d'avant, voilà qu'il est *six heures*, l'instant d'après !

Et l'orateur qui l'a déclaré n'a fait qu'affirmer une vérité reconnue par la chambre, par conséquent, une vérité vraie !

(Et Josué qui s'était imaginé faire un coup en arrêtant le soleil !...)

V

“ Malgré tes larmes, continue Sir John, malgré ton désir d'abandonner ton rôle d'oppositionniste ventre-vide, pour te sacrifier au bénéfice de toute la confédération, moyennant pitance de \$8000.00 par an, tu ne peux entrer.

“ En réalité, non seulement je ne te demande pas, mais je te refuse ! constitutionnellement, cependant, je te demande d'entrer dans mon gouvernement ; j'insiste, je te sollicite !

“ Je te déclare, en face du pays, que ta présence est nécessaire à Ottawa pour sauver la confédération. (Entre nous, nous la sauverions bien un peu sans toi, mais ce ne serait pas un salut héroïque comme si tu y étais.) Il y a absolue nécessité que tu acceptes un portefeuille dans mon gouvernement !

“ Notre mot d'ordre politique est celui-ci : Il faut Chapleau à Ottawa.

“ Raison d'Etat ! ” va roucouler Langevin.

“ Mais toi de répondre de suite, bien haut, pour que tout le monde entende :

“ Périssent la confédération ! plutôt que *MA Province de Québec* !

“ Votre portefeuille, Sir John, je n'en veux pas ! je refuse d'entrer dans votre gouvernement !

“ Je m'immole sur l'autel du Bas-Canada !

“ Je ne dis pas qu'après le sauvetage de *MA Province*, je n'irai pas vous donner un coup de main pour sauver la confédération.

“ Mais un patriote est plus obligé à sa peau qu'à sa chemise !

“ Pour entrer à présent : nix ! je n'y vais pas !

“ Je suis le salut de mon peuple ; je reste à Québec !

“ Et Langevin criera aussi bien fort :

“ Il faut Chapleau à Québec ! Raison d'Etat !!!

“ Avec cela que nous allons mettre dans le bail de Baby une bonne petite clause l'obligeant à déguerpir au premier signal. Quand la fantaisie de Masson sera satisfaite, Baby sera sommé de vider les lieux, et tu entreras.”

VI

Et voilà pourquoi nous avons eu Baby :

Raison d'Etat !

Voilà pourquoi Chapleau est resté à Québec en 1878 :

Raison d'Etat !

Voilà pourquoi, en 1882, il n'est pas davantage resté à Québec :

Raison d'Etat !

Voilà aussi pourquoi et comme quoi non seulement ce n'est pas Chapleau qui a refusé d'entrer au ministère fédéral en 1878, mais bien les chefs d'Ottawa qui lui ont refusé le portefeuille qu'il convoitait.

Et cela toujours, pour raison d'Etat.

Avouons-le, il y avait pour les officieux amplement de quoi se pâmer devant les renoncements héroïques de M. Chapleau !

UN PATRIOTISME PRODIGIEUSEMENT DÉSINTÉRESSÉ.

I

Dans combien d'entreprises privées, de spéculations louches, de compagnies largement dotées par l'Etat, ne trouve-t-on pas le nom de M. Chapleau ou celui de ses compères ! Vingt pages suffiraient à peine à en reproduire la liste, avec l'histoire des faveurs ministé-

rielles dont elles ont été l'objet et des gros bénéfices qu'il a su en tirer.

Coincidences aussi heureuses qu'étranges ! toujours ses parents et amis se trouvent les plus compétents à remplir les emplois publics les plus rémunérateurs. Toujours l'on trouve que les compagnies, institutions ou sociétés dans lesquelles il sacrifie *ses économies*, pour le bonheur du peuple, et dans lesquelles il *s'immole* à l'intérêt public, sont celles qui bénéficient des plus belles subventions, des privilèges les plus exorbitants accordés par les gouvernements dont il fait partie ou sur lesquels il exerce quelque influence !

II

Voyez par exemple :

Il travaille aux élections : n'allez pas croire que ce soit par intérêt personnel : il sert son pays, voilà tout !

Mais le pays reconnaissant encombre de suite les bureaux publics de ses parents et amis ; son père, tous ses frères, etc., se choisissent les plus rémunérés parmi les emplois qu'ils peuvent remplir ; ils y spéculent même à la façon de Senécal. Et si M. Chapleau ne place plus de parents, c'est parce que M. Chapleau n'a plus de parents à placer !

Heureux M. Chapleau !

Pour lui-même, le patronage et la faveur gouvernementale abondent partout où il a des intérêts. Par exemple, c'est toujours lui, ses associés ou ses créatures qui, dix ans durant, ont les causes de la Couronne.

Heureux M. Chapleau !

Il condamne le double mandat ; c'est par patriotisme ! Mais comme cela lui sert bien ! Avec le principe du double mandat, M. Masson prenait les deux mandats de Torrebbonne. Mais les électeurs de ce comté, soulevés par M. Chapleau, faisant mine de condamner le double mandat, M. Chapleau obtint, dès 1867, un siège dans la chambre locale.

Heureux M. Chapleau !

Guidé par un principe de haute philosophie sociale, M. Chapleau condamne la qualification foncière. Comme ce principe sert bien son intérêt personnel, lui qui n'a pas de qualification foncière !

Heureux M. Chapleau !

Les portefeuilles de ministre ne se font pas attendre. Depuis dix ans, il a toujours eu sa place au gouvernement aussi longtemps que les opérations de la clique ne l'en ont pas fait déguerpir. Depuis cinq ans, il n'a eu, suivant lui, qu'à choisir ceux qui lui convenaient, soit à Québec, soit à Ottawa.

Bien plus ! On exalte sa vertu de renonciation, lorsqu'il ne renonce

à rien, son esprit de sacrifice lorsqu'il ne sacrifie que ce qu'il ne peut avoir.

Il pose sans cesse en victime de son désintéressement, et cependant, comme le renard vis-à-vis les raisins, il ne trouve de trop vert que ce qu'il ne peut attraper.

Heureux M. Chapleau!

Ce qu'il abandonne dans la profession, ce n'est que sa clientèle journalière de la Cour de Police; tout au plus a-t-il sacrifié les profits plus ou moins problématiques que donnent même les plus brillants succès en cour criminelle; ce qui cependant lui permet de répéter sans cesse, comme Blake, que sa profession était pour lui la source d'une fortune colossale et qu'en renonçant à cette fortune, il s'est sacrifié pour son pays.

Heureux M. Chapleau!

Il devient actionnaire dans le chemin de St-Lin. C'est là qu'il dit avoir placé *ses économies*! De plus, son beau-père fournit \$40,000.00 pour bâtir le chemin. Tout cela est l'œuvre du patriotisme, bien entendu!

Et de suite, il faudrait déplacer le tracé du chemin de fer du Nord, pour le faire passer par St-Lin, de manière que les 15 milles de chemin dont M. Chapleau est co-proprétaire, deviennent partie du chemin provincial. En ne choisissant pas ce tracé *patriotique*, M. de Boucherville a encouru de bien sévères reproches. *Ce n'est que dans l'intérêt de la Province* qu'il veut ainsi déplacer le chemin du Nord; mais comme une telle politique sert admirablement ses intérêts!

Heureux M. Chapleau!

Plus tard, ce chemin est vendu à la poursuite du beau-père et racheté par Senécal pour une faible somme, moins de \$50,000.00, croyons-nous, et tous les gros actionnaires et fournisseurs, tels que Deslongchamps, par exemple, qui y ont mis des milliers et milliers de piastres en bel argent sonnante, toute leur fortune, en un mot, se trouvent perdre tous leurs droits. Plus tard, M. Chapleau se sert de tout le poids de son influence de chef, il use de toutes les rigueurs de la discipline pour *imposer* au parti conservateur la vente du chemin du Nord.

Cette vente, c'est bien pour le salut de la Province qu'il l'impose. Oh oui! mais la vente est faite à la condition que le syndicat du Pacifique achète en même temps l'embranchement de St-Lin et paie \$300,000.00 pour ce qui ne coûtait que \$50,000.00 à M. Senécal. Et quelques jours après cette vente, M. Chapleau, l'homme au "*seul capital de ses dettes*," suivant son expression, plaçait sur deux propriétés \$24,000.00! Comme son intérêt personnel et celui de ses amis

se trouve bien servi par la politique que son patriotisme désintéressé impose à la Province!

Heureux M. Chapleau!

En 1880, M. Chapleau fait incorporer la Compagnie du Crédit foncier franco-canadien. Il faut à cette compagnie un monopole exclusif de cinquante ans; sans cela, elle ne viendra pas nous faire bénéficier de ses capitaux. Cela, c'est bien sûr! Pour nous sauver de ce danger, M. Chapleau exerce une pression formidable sur son parti et l'odieux monopole est accordé. Grand acte de patriotisme sans doute!..... lequel est suivi d'un dépôt en banque de \$14,000.00 au nom de M. Chapleau, comme un faible témoignage de reconnaissance des juifs du crédit foncier!

Il sert son pays, qui l'en paie grassement. Mais en même temps il se trouve à faire la fortune du *Syndicat-action* du crédit foncier, qui l'en récompense au centuple. Ce n'est pas tout: les gens du crédit foncier lui allouent \$2,000.00 annuellement, avec le titre de vice-président de leur société.

Heureux M. Chapleau!

Plein d'admiration pour le génie de Dansereau, et pour l'aider à faire la fortune de la province, il l'accrédite auprès du ministère, et Dansereau fait l'affaire des Tanneries. En reconnaissance, il paie à même les \$50,000.00 de Middlemiss, certaines dettes de M. Chapleau. Ce dernier, innocent comme l'agneau de la fable, se voile la face sous le coup de l'indignation, dès qu'on veut le soupçonner d'être complice de Dansereau! Il répudie énergiquement la transaction et se retire blanc comme neige. Il a fait acte de patriotisme, servi Dansereau et Middlemiss, reçu sa petite part de bénéfices et gardé une réputation au-dessus de tout soupçon.

Heureux M. Chapleau!

Dans l'intérêt de la province de Québec, il faut à tout prix obtenir du parlement fédéral la charte d'un chemin de fer de Toronto à Québec. Toutes les influences québécoises sont mises en réquisition pour obtenir cette charte patriotique en faveur de MM. Chapleau, Sénécal et leurs amis. Comme toujours, leurs noms ne sont là que pour représenter l'intérêt public de la province.

Mais la charte obtenue, ils la vendent à une autre compagnie et empochent chacun leur part du prix!

Heureux M. Chapleau!

Il en est de même des compagnies du Tunnel, etc., et d'une foule d'autres:

Heureux! Trois fois heureux M. Chapleau!

Il a accepté un titre de docteur en droit et une chaire de professeur de Laval. C'est une démarche contraire aux principes conservateurs, aux intérêts de son parti. "C'est presque une trahison des intérêts de la région de Montréal!" lui disent ses amis. "Laval veut

vous enrégimenter à son service, avec quelques autres influences montréalaises, pour diviser nos forces.

— “ Laissez-moi donc faire ! réplique-t-il. Tous ces rouges de l'Université sont sans cesse à me calomnier. On me représente comme indigne de la confiance publique. Ces titres, cette chaire que m'offre une si haute autorité religieuse et sociale, c'est une réhabilitation pour moi. J'accepte ; mais six mois après, je me retire.”

Mais six mois après, M. Chapleau se sent converti au grand principe du monopole universitaire. Le voilà devenu grand apôtre de Laval. Il va même jusqu'à se servir de son autorité de chef pour exiger de certains amis politiques qu'ils acceptent des chaires de Laval, qu'ils mettent leur influence au service de cette institution. De ce moment, il devient l'ennemi le plus acharné des droits de Montréal, dont, par sa position, il est le défenseur naturel. C'est lui qui, en vertu d'un certain contrat *synallagmatique*, met toutes les forces du gouvernement au service de Laval, pour lui faire conférer sur Montréal un droit qu'elle n'avait pas. C'est lui qui, se cachant derrière le prétexte d'un voyage de santé en France, va à Rome, pour y ruiner, par des affirmations fausses, la cause de Montréal.

Mais il couvre le tout du prétexte de l'obéissance passive à l'autorité religieuse !

En deux mots, il a vendu à Rome la cause et les intérêts de Montréal, comme il les a brocantés à Québec !

Laval l'en récompense et d'une manière privée et d'une manière publique, en lui obtenant du St-Siège la croix de commandeur de St-Grégoire. * On sait le public de Montréal si naïf qu'on ne se donne pas même la peine de lui faire croire que c'est pour ses services généraux à l'Eglise que M. Chapleau est décoré. Le recteur de Laval vient publiquement dire à M. Chapleau, en lui remettant ses insignes, que c'est un tribut de reconnaissance pour les services qu'il, M. Chapleau, vient de rendre à Laval.....

Et la population catholique et conservatrice de Montréal applaudit ! Elle proclame ou laisse proclamer bien haut que M. Chapleau est allé en Italie travailler dans les intérêts de Montréal !.....

M. Chapleau s'allie à Laval pour servir son intérêt personnel au détriment de ses concitoyens. Cela lui donne prestige, influence, décorations ! Cela lui permet d'écraser ceux qui ont eu la hardiesse de

* Chose étrange ! tandis que Sir H. Langevin est, comme membre du Conseil Privé et comme chef de la Province de Québec, saisi de la question de désaveu du bill Laval et se trouve, par conséquent, le principal juge dans la question, l'Université lui décerne le titre de *Docteur en Droit*, après l'avoir ignoré durant 25 ans !.....

L'an dernier, M. Champagne, seul avec M. Chapleau, se détachait du groupe des conservateurs Montréalais pour présenter le *bill Laval*. De suite il est, lui aussi, créé Docteur en Droit !.....

Ce n'est donc guère en l'honneur de la science légale que ce confère ce titre de Docteur. Messieurs Chauveau, Chapleau, Champagne, Langevin ! Docteurs en Droit !!! Eh ! pourquoi pas M. Starnes ?..... Et M. Bergeron ?.....

critiquer ses erreurs, de persécuter ceux qui ont défendu contre lui la cause de la vérité.

Heureux, mille fois heureux M. Chapleau !

III

Il y a une foule d'autres incidents politiques où se manifestent toujours les mêmes tendances à faire céder toujours l'intérêt du pays, même celui du parti, à l'intérêt privé. Impossible de les énumérer tous.

En l'automne de 1879, eut lieu la conversion mémorable de MM. Paquet, Flynn, Alexandre Chauveau, Fortin et Racicot. Touchant effet des grâces de M. Chapleau et du talent de persuasion de M. Sénécal : ils surent communiquer à ces pauvres aveugles une étincelle de leur patriotisme désintéressé et faire briller à leurs yeux les lumières de la vérité. Cela valut à M. Chapleau le pouvoir avec le commandement en chef ; à M. Sénécal l'administration du chemin de fer du Nord, avec la perspective certaine d'en faire plus tard sa propriété.

Dans la formation de cet étrange gouvernement, les conservateurs de toute la région de Québec furent totalement ignorés. Il y avait dans ce groupe bien des ultramontains à punir ! on était heureux de les frapper. Mais ce ne fut pourtant pas cela seul qui les fit sacrifier : M. Chapleau ne se croyait pas alors encore assez puissant pour déclarer la guerre à l'élément le plus fort de la province de Québec. Il fallait surtout achever de détruire Angers, en l'excluant tout à fait de la politique. C'était un rival trop dangereux pour le laisser prendre les forces du pouvoir.

IV

Mais, dira-t-on, ne l'a-t-il pas invité à entrer dans son gouvernement ? La *Minerve* l'a affirmé solennellement.

Non et oui, comme vous allez voir.

Non ! il n'a pas même songé à l'informer qu'un gouvernement conservateur était à se former.

Et pourtant, s'il y avait un homme qui eût des titres à recueillir les bénéfices politiques de la succession Letellier, c'était bien Angers. Angers, le plus actif, le plus énergique, le plus implacable des adversaires du coup d'Etat, qui ne recula pas devant le sacrifice de laisser ses affaires à Québec et de s'installer plusieurs mois à Ottawa où il travailla jour et nuit les puissants *factions* dont d'autres se sont attribué tout le mérite. Il était là comme un soldat toujours sous les armes, toujours sur la brèche, demandant sans cesse au ministère la tête de Letellier, déclarant qu'il resterait là jusqu'à ce que sa demande fût exaucée.

Et, que faisait M. Chapleau pendant ce temps? Il ménageait *la chèvre et le chou!* il finissait diplomatiquement. Sans doute qu'il prenait au mouvement une part suffisante pour réclamer à propos sa part des bénéfices; mais aussi, il observait Sir John et le ministre pour ne pas se les rendre défavorables. Il y eut même un moment où, se tenant prudemment à Montréal, ayant bien soin de ne pas mettre le pied à Ottawa, il se montrait scandalisé de l'indiscipline d'Angers, Ross, Mousseau et Ouimet. Même, il réclama vigoureusement et avec une vertueuse indignation contre ces écarts de jeunesse.....

Et pourtant, il était le complice de la fameuse motion Mousseau, la connaissait d'avance, puisque ce fut lui qui, par une dépêche télégraphique, donna le signal de faire le coup!!.....

Hardi tireilleur embusqué *bravement* derrière une muraille, et faisait mine de protéger les ministres, avait il le droit de répudier l'un de ceux qui, tête haute et poitrine découverte, combattait loyalement en rase campagne pour ce qu'il croyait être le droit et la justice.....? Et pourtant, il l'ignora comme s'il eût été le dernier des serviteurs inutiles.

Non! il ne l'invita pas à faire partie de son gouvernement!

Mais oui! il l'invita, répéteront les organes de M. Chapleau.

Oui!... Après que le gouvernement fut définitivement formé et que la nouvelle s'en fut répandue dans Québec, un groupe influent de conservateurs ayant appris qu'Angers, leur chef, en était exclu, se rendit de suite auprès du premier et lui reprocha amèrement et avec indignation cette injustifiable exclusion. Un protêt écrit fut même remis à M. Chapleau, réclamant énergiquement contre une pareille injustice. Le lendemain matin, M. Chapleau, voyant quelle bourde il avait commise, manda Angers. Et alors, mais alors seulement, il lui offrit un poste très secondaire dans son cabinet.

En ce sens oui, il l'a invité à entrer. Mais tous les gens de cœur comprendront qu'Angers se devait à lui-même de refuser.

Pourquoi cette exclusion injustifiable, lorsque M. Chapleau disait à qui voulait l'entendre qu'il n'en avait que pour quelques mois à Québec, avant de partir pour Ottawa?

Des sept membres de ce gouvernement, tous excepté un sont déjà partis.

Pourquoi priver la province des services de l'un de ses hommes d'Etat les plus capables et les plus expérimentés, surtout lorsqu'il savait que la plupart des membres de son fameux ministère n'étaient que des chercheurs de fortune politique qui, au bout de quelques mois, seraient tous disparus de la scène publique?

Pourquoi? Parce que les capacités supérieures d'Angers menaçaient son prestige et rendaient impossibles les petites opérations que l'on connaît!

En effet, aurions-nous été soumis à l'humiliation de voir les tripotages qui ont signalé les deux dernières sessions, si Angers eût été là?

Angers, banni de Québec, se dit: "Eh bien, j'irai servir mon pays dans la politique fédérale."

Il accepta donc le mandat fédéral de Montmorency, que ses anciens électeurs, revenus d'un moment d'égarement, lui donnèrent avec enthousiasme et par une large majorité.

Rendu là, il sentit qu'il nuisait à de trop puissantes ambitions et que M. Chapleau avait autant d'intérêt à le bannir de la politique fédérale que de celle de Québec.

Pris de dégoût et sentant que, pour un temps indéfini, l'intrigue rendait stériles tous ses efforts pour servir son pays dans la politique, il entra dans la magistrature. C'est ainsi que la *raison d'Etat* l'a exclu à jamais de la politique.

V

Que servait-il à Chapleau de bannir Angers du ministère local, puisque lui-même devait bientôt aller à Ottawa? C'est que Chapleau était irrésolu: ne pouvant suffire à saisir à la fois tout ce que ses convoitises faisaient miroiter à ses yeux. Être à Ottawa, ça donnait un plus fort salaire, et c'était un poste plus élevé; mais être premier à Québec, cela ressemblait plus à César!..... Et puis, il y avait là une chose qui n'était pas à dédaigner: c'était le *tour du bâton*. Il eût voulu être à la fois premier à Québec, ministre à Ottawa, chef partout! Il n'avait pas assez de mains pour tout prendre, et cependant, rééditant la fable du chien sur la botte de foin, il fallait empêcher les autres de toucher à ce qu'il croyait être sien, savoir: les trois autres parts du lion de La Fontaine.

Cependant, il fallait choisir, car nous en étions à novembre 1880, et Masson venait de lui signifier qu'il ne pourrait davantage rester à Ottawa. Pour lui garder la place et empêcher qu'elle ne fût remplie par ceux qui y avaient droit, il avait compromis irrémédiablement sa santé. Pour faire l'affaire de M. Chapleau, il avait fallu priver la province des services d'un de ses trois ministres français et priver le comté de Terrebonne des services effectifs d'un député en bonne santé.

Enfin, Chapleau était prêt: le remaniement allait se faire. Mais voilà bien que Caron revendique la succession de Masson, et que Sir John déclare ne pouvoir la lui refuser. Et pourtant, M. Chapleau a fait connaître à Sir John sa volonté d'y aller et d'y aller de suite!

VI

Que restait-il à faire, sinon de signifier à Baby, un simple mortel après tout, de faire place au grand homme ?

“ Filez, mon brave homme de Baby ! ” lui dit donc Sir John.

M. Baby était assez populaire, malgré qu’il portât, comme tous les enfants d’Adam, son petit contingent de faiblesses et d’imperfections. Il avait le respect de tous et possédait les qualifications nécessaires pour faire un bon ministre. Déjà il s’était fait une réputation comme administrateur. Il désirait rester au ministère. Pas une plainte sérieuse n’avait été portée contre lui. Pas le moindre indice que l’opinion publique exigeât sa retraite. Le pays et le parti trouvaient leur compte à ce qu’il restât au pouvoir, mais ça ne faisait pas l’affaire du grand homme.

“ Pourquoi m’en aller ? ” disait Baby.

“ Raison d’Etat ! ” répétèrent à la fois Sir John et Langevin.

L’on pourvoit M. Baby d’une jugerie, afin de le faire déguerpir plus vite. Et cependant, M. Chapleau, comme Louis XIV, faillit un instant attendre.

Une jugerie ! M. Baby n’y avait jamais songé ; il ne s’y était nullement préparé, si peu que, au moment où on l’envoyait siéger en cassation des jugements de vieux juges de la cour supérieure, magistrats éminents qui, pour la plupart, avaient brillé au barreau, et depuis plus de quinze ans avaient honoré la magistrature par une profonde science du droit et une grande connaissance de la jurisprudence, lui M. Baby, n’avait même jamais plaidé en cour d’appel !

C’est ainsi que l’on sacrifiait, une fois de plus, le principe d’une saine administration de la justice au caprice de M. Chapleau. Toujours le grand homme avant le pays !

Baby hésita ; il eût voulu rester ministre. Sans doute qu’avec ses talents et un travail ardu, M. Baby deviendra bientôt un excellent juge, même de cour d’appel. Mais ce ne furent nullement ces raisons-là qui lui valurent une accession à la cour du banc de la reine. Quel qu’il fût, on l’envoyait à la cour d’appel pour faire place à M. Chapleau qui arrivait ; voilà tout !

Quel bénéfice, encore une fois, le public allait-il retirer de ce brocantage de position ?

M. Baby accepte l’hermine : il part. C’est pour raison d’Etat et le bien du pays qu’on dit l’avoir fait sortir.

Or, il avait à peine franchi le seuil du conseil privé, que Sir John le rappelle : il venait de recevoir un télégramme :

“ Pardon ! reprenez votre portefeuille, mon cher Baby ! ”

— “ Pourquoi ? ”

— “ Raison d’Etat ! ”

—“ Raison d'Etat?... ah! bien oui! on la connaît celle-là!”

—“ Chapleau ne vient pas; restez!”

—“ Votre serviteur, mon Premier, réplique Baby,” je suis comme le corbeau lâché de l'arche par Noé, je suis parti; j'ai bon pied à terre, je ne reviens pas!

“ Puisque tôt ou tard il faut partir sur un caprice de Chapleau, c'est trop précaire: c'est comme le trône du Czar! J'ai une jugerie, *j'y suis, j'y reste!*”

VII

Raison d'Etat: partez!

Raison d'Etat: restez!

Tout le secret de cette raison d'Etat qui sans cesse se dément et se contredit, c'est que M. Chapleau veut, à la fois, rester chef à Québec avec le subside juif et les gâteaux de Senécal et se garder libre ou à peu près la position qu'il convoite à Ottawa. C'est pour cela que l'on souffle sans cesse le froid et le chaud, que l'on dit alternativement blanc et noir sur la même question.

Combien n'est-il pas amusant de suivre les cabrioles et les soubresauts qu'imprime sans cesse à cette *raison d'Etat* le caprice de M. Chapleau!

M. Chapleau veut entrer dans le gouvernement en 1878.

1^{ère} raison d'Etat: il part!

Mais il se décide ensuite de se sacrifier pour le salut de la Province!

2^e raison d'Etat! il reste!

Or, en 1880, il se lasse tout à coup de sauver son peuple!

3^e raison d'Etat! il part!

Il céda à cette lassitude, lorsque Senécal et les juifs du crédit franco-canadien lui offrent chacun \$2,000.00 par an, pour rester à les aider dans l'œuvre de refaire nos finances. Ces \$4,000.00 unies à son salaire de Premier qu'il va augmenter jusqu'à \$5,000.00, son indemnité parlementaire qu'il va porter à \$800.00, puis le *tour du bâton*, ça va faire un assez joli denier:

4^e raison d'Etat! il reste!

Mais voilà que ses collègues ne veulent point croire en Senécal: cela lui crève le cœur:

5^e raison d'Etat! il part!

Puis, après bien des hésitations, des grimaces et des hauts-le-cœur, la majorité consent à avaler Senécal et à ne pas vomir Dansereau!

6^e raison d'Etat! il reste!

Or, il advient que le trésor se trouve à sec, et il ne peut emprunter au même taux que Joly:

7^e raison d'Etat! il part!

“Homme de peu de foi! ne suis-je pas là?” s’écrie Senécal qui paie secrètement de sa poche la différence d’intérêt. Et voilà que tout à coup la réputation financière du grand homme se gonfle comme une vessie : l’honneur est sauf!

8e raison d’Etat! il reste!

Cependant, Senécal finance au chemin de fer d’une manière alarmante. Mille soupçons surgissent : “Ce quintuple banqueroutier, s’écrie-t-on, où prend-il l’argent avec lequel il bâtit, à son nom, les embranchements, achète les stocks..... et les députés, sondoye les journaux? Comment, lui, insolvable, a-t-il le gousset *aussi bien garni*, tandis que le chemin de fer, qui fait pourtant des merveilles de recettes, à la caisse *aussi bien dépourvue*?”

“Ça se gâte! ça se gâte!” dit Chapleau :

9e raison d’Etat! il part!

On fait une enquête. Blumhart est un homme habile, et Louthood *iton*. Leurs chiffres sont parfaitement alignés.

Après la tempête, le beau temps. L’intégrité de ces messieurs est parfaitement établie et hautement proclamée! Même, on commence à soupçonner la clique de nêtre au fond qu’une confrérie d’ascètes où l’on fait vœu d’abnégation et dont le compère Dausereau est le père abbé!

“Puisque notre innocence brille d’un si vif éclat,” se dit-il :

10e raison d’Etat! il reste!

Comme l’appétit vient en mangeant, Senécal, Dausereau & Cie veulent non plus seulement l’administration, mais le chemin de fer lui-même. Robertson, Loranger et autres s’excitent et disent qu’il va y avoir du train dans le bal. Chapleau en est tout effrayé. Il est brave..... mais prudent :

11e raison d’Etat! il part!

Mais Robertson est fiché par-dessus bord. Le turbulent, il le méritait bien! on rappelle à Loranger qu’il doit y avoir un septième juge à Montréal. Ça a l’effet d’un prodigieux calmant. L’espérance renaît avec le calme.

12e raison d’Etat! il reste!

Un malheur n’arrive jamais sans un autre : voilà bien que Ross non plus ne veut vendre. La perspective riante des beaux profits nets, des millions d’or tout ruisselant s’assombrit d’une manière désespérante.

13e raison d’Etat! il part!

“Oui da oui! on va voir ça, dit Senécal : il y aurait folie à lâcher la partie sans savoir si l’on n’a pas plus de jeu que ses adversaires!”

Senécal joue carte sur table : atout partout!.... l’on fait une cabale intelligente; M. Dionne consent à faire métier de dupe : tout cela permet de pronostiquer une victoire certaine.

14e raison d’Etat! il reste!

On avait un peu trop compté sans de Boucherville, Beaubien, Archambault, etc., etc., etc.

Voilà qu'une tempête formidable fond sur le vaisseau ministériel. Pour comble de malheur, Allan, Rivard & Cio viennent bien offrir un demi-million de plus que ne voulaient payer Sénécal & Cio! Pour le coup, ça devient trop dangereux! il faut vite s'en tirer comme on pourra, finir la session et filer à Ottawa pour y mettre à l'abri le drapeau déjà fortement avarié.

15e raison d'Etat! il part!

Et cette fois, c'est sérieux!

M. Chapleau *malade* a entonné le chant du cygne. Il meurt à Québec; mais comme le *Phénix*, il renaîtra de suite à Ottawa plein de vie et de santé. Son *honnêtie in extremis* a attendri tous les cœurs. Heureuse maladie! plus heureux malade!.....

Starnes aidant et Sénécal et Lacoste!

Et Labruère reconsidérant, avec un désintéressement tout platonique, une opinion trop hâtive ça passe au conseil.

Allons donc! Pourquoi se laisser aller à de vaines terreur? se dit Chapleau on fait de si jolies opérations à Québec!

16e raison d'Etat! il reste!

Nous voilà rendu à la dix-septième raison d'Etat, et chose étrange! rien encore pour ce pauvre pays! La raison d'Etat en définitive, ça n'a donc rien à faire avec les intérêts de l'Etat à moins donc que, comme Louis XIV, Chapleau ait le droit de dire: "L'Etat c'est moi!"

VIII

Il part! il reste!

Il reste! il part!

Il y en aurait comme cela pour atteindre le No 77!

Abrégeons:

Voilà qu'à la fin, ça se corse terriblement! Sans doute, qu'en vendant, on a fait un grand acte de patriotisme! Sans doute qu'on a sauvé la province de la banqueroute! et pourtant, c'est singulier tout le monde semble pris d'une peur terrible. Loranger a la chair de poule. Flynn lui-même flageole sur ses mignonnes de jambes! Paquet a l'air d'avoir des remords..... Tous veulent se sauver! A la course au portefeuille, état anormal de la politique et des politiciens, a succédé la fuite des banquettes ministérielles! c'est un sauve qui peut général..... Mais pourquoi donc avoir peur?

Le vainqueur qui vient héroïquement de sauver son pays ne craint point de demeurer au sein de cette patrie dont il est le libérateur. Bien au contraire! Il y reste pour jouir de sa victoire et des

témoignages de reconnaissance que lui prodiguent ses concitoyens. Seul le flibustier décampe furtivement après son exploit.

Pourquoi parlent-ils tous de s'en aller !

Il paraît qu'il a mauvaise mine, notre exploit patriotique, se dit M. Chapleau !

17^e raison d'État ! Décidément, sauvons-nous ! Sauve qui peut !

Sauve qui peut patriotique, bien entendu !

IX

A toutes ces raisons d'État, dame rumeur en ajoute une dix-huitième :

Il paraîtrait que dans son amour désordonné de ses concitoyens, le gouvernement Chapleau, pour faciliter l'application de sa politique nationale, et débarrasser plus sûrement la province de son éléphant de chemin de fer, avait appelé à son secours l'ami McGreevy. Or, on a beau être millionnaire, il paraît que la soif de l'or ne s'éteint pas facilement. McGreevy avait donc soif. Avant de le mettre à l'ouvrage, n'était-il pas naturel *de lui payer quelque chose* ?

Avec cela que McGreevy avait quelques millions de créances contre le gouvernement. De plus il avait *si bien payé ses sous-contracteurs* que ça l'avait mis à sec. Entre bienfaiteur de ses concitoyens et sauveur de son pays, on se doit des politesses. On avança donc à McGreevy la bagatelle de quelques centaines de mille piastres.

Or, voilà que, parmi les gens chargés de fixer le chiffre de la réclamation McGreevy, se trouvait un rétrograde du nom de Mailhot, un homme gâté au contact de M. de Boucherville, qui réussit à faire réduire les dix sept cents et quelques mille piastres de réclamation du seigneur McGreevy à \$143,000.00. Cent quarante trois mille piastres seulement !

Et M. Chapleau qui, lui, avait avancé, dit-on, le double de cette somme ! Comment avouer cela au bon public ? Car, après tout, ce bon public, malgré toute sa bonhomie, pouvait bien finir par se fâcher.

Filons donc ! dit-il, filons plus vite... que le violon ! “ Mousseau, l'occupant actuel de MA place à Ottawa, ne demandera pas mieux que de devenir Premier à Québec, au lieu d'être tout simplement mis sur le pavé !

“ Vite ! Ajournons la maladie à deux mois ; faisons de suite le remaniement tant de fois promis et... en route pour Ottawa ! ”

Il aurait été convenu, paraît-il, que Mousseau, pour se montrer bon prince, ferait reconsidérer l'affaire McGreevy et lui baillerait belle et bonne justice, sous forme de quelques centaines de mille piastres de plus.

Dame rumeur a-t-elle raison ?.....

X

Quoi qu'il en soit, voilà toujours qu'il est rendu à Ottawa.

Quel est le motif qui, décidément, l'y a conduit ?

Faut-il dire que ce soit l'intérêt du pays?... ou l'intérêt du parti?... ou seulement l'intérêt du grand homme?...

XI

Chapleau avait commencé par éloigner de Boucherville et Angers. Plus tard, Robertson le gêne ; il le chasse !

Tarte (un bon compère d'autrefois, pourtant !) devient trop mauvais coucheur ; il le ruine !

Mathieu'a, de fois à autres, des éclairs d'ultramontanisme.....

Il s'est entêté à défendre les immunités du clergé !

Il correspond avec l'évêque Laflèche !

Il a travaillé à créer cette quasi unanimité qui a failli imposer à M. Chapleau le règlement de la question dite "de l'influence indue" dans le sens des droits de l'Eglise !

C'est un homme dangereux !

Marqué pour jamais du sceau de la réprobation, "il ne sera jamais ministre !" Ainsi l'a décrété la clique. Qu'il soit donc assez sage pour accepter la retraite que lui offre le cousin Langevin sur le banc judiciaire.

Archambault ! c'est tout saturé du vieil esprit de Cartier ! ça tient trop aux anciennes traditions du parti !

Beaubien : il voit trop clair dans les questions de chemin de fer !...

Et c'est cet entêtement qu'il met partout et toujours à vouloir réclamer sa part des honneurs et des bénéfices !

Lui qui n'est pas même de la clique !

Ostracisé à jamais, M. Beaubien !...

Taillon : malgré sa forte intelligence, il n'a toujours voulu être que la doublure de Loranger. Ce dernier parti, Chapleau saura bien en faire sa doublure à lui ! Il a eu autrefois des vellétés de libéralisme. Il y a toujours de la ressource chez un homme qui a déjà été mordu.

Ses plus solides relations sont ultramontaines ; il a été program-miste !...

C'est vrai ! Mais M. Chapleau a déjà su lui inspirer joliment de haine pour tout cela.

C'est un lutteur redoutable, un homme populaire. Donc ! ne le bannissons pas !...

Ne lui donnons pas non plus trop de pouvoir.... s'il fallait qu'il cédât à une bonne inspiration et retournât à ses anciennes amours pour Mgr Bourget !....

Qu'il soit Président de l'Assemblée Législative. Voilà !

XII

C'est ainsi que M. Chapleau a persévéramment travaillé à libéraliser le parti conservateur, en éloignant, autant qu'il l'a pu, des hauteurs du pouvoir, tous ceux qui n'étaient pas suffisamment atteints du *virus* libéral.

Mais là où M. Chapleau s'est surtout distingué dans son œuvre de bannissement, en gros et en détail, de l'élément conservateur, c'est lorsqu'il s'est agi de l'escamotage du chemin de fer du Nord.

Il y a là toute une pièce tragi-comique.

Arrêtons-nous-y un peu.

Quelques scènes sont d'un comique!.....

Et d'un ridicule!!

M. Chapleau y figure comme premier rôle.

C'est Jupiter Tonnant.

LE ROI S'AMUSE.

I

Avez-vous lu l'Harpagon de Molière?

Si non, il faut le lire; si oui, veuillez vous rappeler l'entrée en scène du seigneur Harpagon.

"Hors d'ici tout à l'heure! et qu'on ne réplique pas!" s'écrie-t-il en entrant sur le théâtre. Et là dessus il lance des flots d'injures à ce pauvre diable de Lallèche.

"Maître juré filon, vrai gibier de potence," etc., etc.

Voilà qui nous paraît ressembler beaucoup, pour le comique du moins, à la mise en scène de M. Chapleau, lorsqu'il foudroie les récalcitrants qui ne veulent pas faire la fortune de Senécal, Danseroau & Cie.

Hors d'ici! Tel est son cri de guerre. Et comme *l'industrie* du temps et la générosité de *notre capitaliste national* le mettaient dans des conditions économiques bien supérieures à celles de feu M. Harpagon, voilà qu'il se paie, ou plutôt que la province lui paie une légion d'organes officieux qui, à l'envi, répètent à l'adresse de ceux qui *osent* ne pas applaudir au jeu du maître:

"Ambitieux! intrigant! mesquin! plat! égoïste! méchant! orgueilleux! dévoyé! fourbe! factieux! haineux! vindicatif! malhonnête! traître! hobereau du moyen âge! cœur de lièvre! etc., etc."

Voilà pour les épithètes: sans compter les calomnies venimeuses, les allusions insultantes à l'adresse de ceux qui ne sont pas, en propres termes, qualifiés de canaille, d'idiots ou d'imbéciles.

Voilà à quelle sauce sont accommodés près de la moitié des notables et même des chefs du parti conservateur.

Hors d'ici de Boucherville!

Hors d'ici Ross!

Hors d'ici Archambault!

Hors d'ici Sir Belleau!

Hors d'ici Laviolette!

Hors d'ici Dostaler!

Hors d'ici Gaudet!

Hors d'ici Robertson!

Hors d'ici Beaubien!

Hors d'ici J.-Bte. Renaud!

Hors d'ici Alex. Lemoine!

Hors d'ici Cyrilas Pelletier!

Hors d'ici Richard!

Hors d'ici Charlebois, député!

Hors d'ici l'autre Charlebois!

Hors d'ici Chasé-Cassegrain!

Hors d'ici et plus vite que tous les autres, vous surtout père Lacasse!

Je vous le demande : S'oublier jusqu'à dire à un député qu'il lui est permis de voter suivant sa conscience!

Hors d'ici ! Mais comme la foule des expulsés épaissit de plus en plus et encombre la porte de sortie, nous ne pourrons plus suffire à les énumérer ; indiquons-les par escouades, par légions, par districts :

Hors d'ici Brousseau, Caron, Houde, Trudel, Desaulniers!

Hors d'ici Allen, Rivard, de Bellefeuille, Laurent!

Hors d'ici les De Blois, Sharples, Hamel, Tardivel, etc.!

Hors d'ici le district des Trois-Rivières!

Hors d'ici le district d'Arthabaska!

Hors d'ici les trois quarts des conservateurs de Québec!

Hors d'ici les ultramontains de Montréal!

Hors d'ici les grincheux du sénat!

Hors d'ici l'école politico-religieuse! et tous ces mécréants qui ne veulent pas croire que M. Chapleau soit Dieu, ni même courber le front devant Senécal, qui est son prophète!

Et cette expulsion de centaines de mille citoyens libres d'un pays libre, c'est M. Chapleau qui la prononce, parce que le pays ne veut pas lui permettre de gratifier son ami Senécal de la principale propriété de notre province!

.....
Heureusement que le ridicule ne saurait tuer un peuple! Autrement, que deviendrions-nous, après le rôle que nous avons joué avec M. Chapleau pour chef?

II

Celui que l'on a bombardé à la porte avec le plus formidable accompagnement d'exécérations, c'est le fameux Tarte ! Tarte ! le Tartoux ! le Tartissimeux ! *Tartus malus ! Tartus peior ! Tartus pessimus !* Tarte le tartivore ! le tarticore ! le tarticolore ! Israël !

Le chef de la tribu d'Israël !

Quels adjectifs ! Et certes ! il ne les a pas volés !

Quels superlatifs !

Il fallait que tous ces hommes, et surtout les de Boncherville, les Ross, les Beaubien, les Archambault et bien d'autres eussent commis de bien grands crimes, pour être à la hauteur de tels qualificatifs !

III

Donc, voilà que l'on a mis à la porte du parti conservateur une portion notable de ses membres, peut-être la moitié, peut-être plus.

Car il n'y eut pas seulement que les députés et conseillers législatifs coupables de révolte ouverte, qui furent exécutés. Des citoyens distingués qui ne s'étaient jamais montrés sur la scène politique, tels que Messieurs Lemoine, Renaud, Pollotier, etc., furent assaillis d'une manière ignoble, malgré leur 10, 20, 30 ou 40 ans de dévouement inaltérable au parti.

Avec quel déluge d'eau sale ne les a-t-on pas aspergés ! Leur a-t-on un peu barbouillé la figure ! Quelle provision de choses malpropres la bando à Senécal ne tenait-elle pas en réserve !

IV

Tout cela pouvait être amusant ; mais à la condition de ne pas durer plus que les mélodrames ordinaires. M. Chapleau est, nous le reconnaissons, aussi drôle que peut l'être un premier rôle. "Bravo ! nous vous volontiers consenti à lui crier, bravo ! mais assez !"

Si de suite il eût déposé son masque de Jupiter Tonnant et eût laissé tomber sa crinière de lion ; si M. Dansereau eût consenti à serrer sa seringue ; si "*notre haut justicier national*" eût couru se laver les mains ; si M. Senécal eût rengainé son grand sabre et sifflé sa moute, ça n'eût guère pu tirer à conséquence. Après avoir constaté qu'il n'y avait personne de tué, nous nous fussions contenté de dire : "Ah bien ! en voilà une bonne farce ! Manie-t-il cela un peu la foudre, lui, notre grand homme ! Comme il sait bien faire claquer le fouet de la discipline ! Et c'est nos pauvres moutons de députés qui en ont eu une peur bleue ! Ce n'est pas demain qu'ils oseront recommencer !

Je vous le demande un peu ! Déranger nos amis Senécal et Dansereau dans leurs petites opérations !

L'idée, aussi, que *la chose* à M. Chapleau, *Sa Province de Québec*, ne soit pas bien à lui !..... Lui disputer son joujou quand il veut en amuser ses amis..... !”

Mais ces bons apôtres voulurent jouer pour tout de bon et s'approprier les joujoux, à commencer par le chemin de fer du Nord.

Et voilà que la troupe ayant achevé d'épuiser son répertoire dans la Province de Québec, nous dit adieu, emportant de ses jouets ce qu'elle pourra emporter : toute la province si c'était possible ! et file du côté d'Ottawa pour y continuer des représentations moins drôles peut-être, mais encore plus payantes.

V

Et durant tout ce temps, nos bons conservateurs expulsés, qui sont restés dans le chemin !..... Rejetés du sein de M. Chapleau, sans patrie politique, n'y a-t-il pas danger qu'ils ne “*passent à gauche*,” comme le leur a intimé le grand chef ?

Et puis, ont-ils bien fini de mettre les conservateurs à la porte ? Ne voilà-t-il pas que, tout dernièrement encore, Messieurs Descarie et Oscar Gaudet y ont passé ?

Qui nous garantit qu'à la prochaine spéculation nos maîtres ne chassent le reste du parti et ne fassent maison nette ?.....

De sorte qu'il ne resterait plus qu'à insérer sur l'édifice conservateur : “*Boutique à louer !*” Voilà qui ne serait pas gai, surtout lorsque l'on songe à la note des réparations, grosses et menues, que nous occasionneraient les déprédations. Car, songeons-y, les industries de MM. Senécal, Dansereau & Cie ont joliment ébranlé l'édifice. Ces grands hommes, savez-vous que ça coûte cher au pays ! Où s'arrêteront-ils ?

Vous connaissez le proverbe : “Faites monter un.... un... un Prince à cheval, et il y aura du guignon si vous réussissez à l'en faire descendre.”

Or, M. Senécal, ce n'est peut-être pas précisément un prince de la finance ; mais c'est bien, sans contredit, le *Prince de nos finances* !

Et quant à son ami Dansereau, s'il n'a pas de sang princier dans les veines, il n'en a pas moins..... bon appétit !

L'appétit homérique de Dansereau : voilà une vérité axiomatique qui est admise également par tous, conservateurs comme libéraux, et qui défie toute contradiction.

Les puissances digestives de l'ami Dansereau !..... Point sur lequel tout le monde est d'accord, même les musiciens ! Par conséquent point de ralliement !... Base de conciliation.

VI

A propos de conciliation et de la fourchette magique de M^{re} Dansereau, voilà que la dernière combinaison du héros des Tanneries menace de réussir à merveille. Se sentant écrasés sous le poids du mépris de tous les conservateurs honnêtes, et croyant que, malgré les majorités fabuleuses que le parti a mises à leur disposition, le pouvoir ne tient pas dans leurs mains, l'on dit que nos *Seigneurs et Maîtres* cherchent ailleurs un appui qu'ils se sentent indignes de recevoir de leurs anciens amis politiques.

Déjà le parti libéral, dans la personne de Starnes, dans celle de Mercier et de *la Patrie*, leur a aidé à escamoter le chemin de fer du Nord. " Pourquoi, se dirent-ils, n'aurions-nous pas recours à cette portion des libéraux connus depuis longtemps pour avoir abdiqué tout sentiment de patriotisme, tous principes sains en matières sociales ? "

Ils ont eu raison : les qualificatifs que se sont mutuellement appliqués les deux écoles de *la Patrie* et de *la Minerve* nous ont fait voir qu'ils se connaissent, s'apprécient et se trouvent dignes les uns des autres. Et l'on vient de voir, à Terrebonne comme à Jacques-Cartier, les touchantes embrassades de Messieurs Chapleau et Poirier, Mousseau et Laflamme, etc., etc. Désormais, c'est *la Patrie* qui, des larmes dans la voix et avec l'accent du patriotisme, supplie les électeurs d'élire nos *chefs*, comme étant les meilleurs législateurs, les hommes les plus capables de faire le bien du pays. Et l'on dit qu'en retour nous verrons bientôt 1^o M. Laflamme nommé codificateur, pour inoculer dans notre législation les principes sociaux élaborés avec soin dans l'Institut canadien et le procès Guibord ; 2^o MM. Mercier et Langelier, d'abord appelés au ministère ; puis M. Mousseau s'effaçant, ces derniers, maîtres du pouvoir local que leur aura donné notre majorité conservatrice de quarante voix !

Tout cela paraît un conte de fées. L'on ne saurait croire que la fourchette à M. Dansereau aurait la vertu de faire surgir de notre monde politique toutes ces invraisemblances.... Et pourtant, Mercier et Langelier mis à la tête de la Province par l'*Homme aux commissions*, ce serait moins ignoble que de voir Starnes, le suppôt de Joly dans le conseil, Starnes vendu à Letellier pour appuyer le fameux coup d'Etat, appelé au ministère par Mousseau qui stigmatisait avec tant de dédain, tant de vertueuse indignation, cette grande trahison nationale du deux mars, et tous les instruments dont Letellier s'était servi pour la faire triompher !

VII

J'entends le gros Mousseau me dire avec bonhomie : "Castor, mon ami, ne nous fâchons pas ! ne vois-tu pas que tout cela, c'est du mélodrame et qu'il faut rire ?

"C'est Chapleau seul qui a monté toute la pièce et m'a mis là pour jouer le Roi Hurluberlu !

"Rions bien ! Tout est parfait ! N'est-ce pas pour rire seulement que nous sommes à la comédie ?

"Le roi s'amuse !

"La pièce finie, je dépose le masque royal et je suis gros Jean comme devant.

"Il n'y a de grand chef que Chapleau.... Et Sénécals est son prophète.".....

Rire ! il le faut bien malgré nous !

Mais la pièce ne prête pas seulement au rire, elle est tragi-comique.

ARGUMENT.

I

Reprenons donc notre sérieux, et raisonnons un peu :

S'il est vrai que toutes ces facéties de nos seigneurs et maîtres soient de nature à provoquer un instant notre bonne humeur, nous ne pouvons oublier longtemps qu'il y a, dans les derniers incidents politiques, un côté très sérieux.

Ce n'est pas précisément, ce nous semble, pour jouer la comédie qu'a été formé le parti conservateur. Lafontaine, Morin, Parent, Taché, Cartier, etc., étaient bien autre chose que des saltimbanques politiques ! et c'est ailleurs que dans Robert Macaire et Jérôme Paturôt, ailleurs évidemment que chez Offenbach qu'il faut aller s'inspirer pour continuer leur œuvre.

II

"A la bonne heure !" répliqueront *la Minerve et le Monde* ; mais il faut de la discipline. Nulle politique constitutionnelle n'est possible sans l'obéissance aux chefs. Et notre chef local, c'était M. Chapleau. Il fallait donc lui obéir, même lorsqu'il nous imposait la livraison du chemin de fer à Sénécals & Cie."

S'il y a une grande et noble chose que l'on appelle discipline de parti ; s'il y a un patriotique devoir qui consiste à se soumettre à

cette discipline, on autant qu'il est nécessaire de le faire pour assurer le bon gouvernement de son pays, il ne faut pas se méprendre au point d'appeler discipline de parti ce qui n'est qu'une lâche trahison des intérêts nationaux, pas plus que ce qui n'est qu'une conspiration ourdie pour s'emparer du bien public au profit d'une clique ou même d'un parti politique quelconque.

Le général d'armée qui, pour sauver sa patrie, maintient au prix même du sang, cette discipline inflexible, nécessaire pour tenir tous ses soldats inébranlables sous le feu de l'ennemi, est un héros.

Le chef de flibustiers qui exerce sur ses complices cet empire tyrannique au moyen duquel il les maintiendra sous son commandement et leur fera accomplir des prodiges d'audace, n'en est pas moins un brigand.

Que le premier condamne à mort, même par centaines, les déserteurs, les lâches ou les traîtres; qu'il les fasse fusiller sous ses yeux avec une implacable sévérité: tout le monde dira en frémissant de terreur: "c'est un brave!"

Mais que le second veuille laver dans le sang la défection de ses compagnons, et tout ce qu'il y a d'honnête dans le cœur humain se révoltera pour lui lancer à la figure le titre de barbare et d'assassin! La discipline! elle a des droits sacrés, lorsque le pouvoir qui ordonne est légitime, s'exerce dans les limites de ses attributions, commande suivant les lois de la justice, poursuit un but honnête et se met au service d'une bonne cause.

C'est pour cela que tant d'hommes illustres ont conquis l'admiration de leurs semblables en se faisant les esclaves de la discipline. Mais c'est aussi pour cela que les plus grands hommes d'État n'ont pas hésité à abandonner leur parti, à combattre même avec énergie leurs chefs politiques, lorsque l'intérêt public ou les droits de la justice l'exigeaient.

III

Il est évident que le partisan politique, le député surtout, doit conserver, dans l'accomplissement de ses devoirs publics, une indépendance parfaite et la plénitude du libre exercice de son jugement. Ses fonctions, surtout celles d'un membre du Parlement, participent plutôt de la nature de celles d'un confrère juge sur le banc que de celles d'un soldat sur le champ de bataille. S'il n'en est pas ainsi, le gouvernement constitutionnel perd son caractère et devient un gouvernement despotique. Or, il est assez indifférent que le despotisme soit exercé par un homme qui s'appelle Empereur ou par un individu qui prend le titre de Premier ministre: dès que l'arbitraire tyrannique est exercé aux dépens de la justice, c'est du despotisme. Au lieu d'un ministre responsable, l'on n'a plus, à la tête du pays,

qu'un despote qui exerce arbitrairement le gouvernement personnel, c'est-à-dire une *dictature* aussi intolérable que celle reprochée aux tyrans de l'antiquité.

L'on peut donc dire que la discipline politique est plus de conseil que de précepte, car il est à peu près impossible de préciser les limites dans lesquelles doivent s'exercer le commandement et se pratiquer l'obéissance.

Le gouvernement constitutionnel est, pratiquement, le gouvernement des partis. L'expérience a démontré que nul gouvernement ne peut administrer les affaires d'un Etat, avec avantage pour le public, sans qu'il puisse raisonnablement compter sur une majorité qui lui assure l'existence, et le vote nécessaire pour faire passer dans la législature, et exécuter dans l'administration, les mesures et les réformes nécessaires à la prospérité du pays.

Mais ce support d'une majorité raisonnable, un gouvernement doit se l'assurer non par l'exercice d'un commandement autocratique, mais par la sagesse et la prudence d'une administration paternelle. Il doit moins commander que persuader.

Il faut une certaine discipline, pour défendre les gouvernements contre les caprices des individus et les exigences ou les combinaisons de l'intérêt privé; mais nullement pour asservir les esprits, gêner la liberté de délibération, entraver l'exercice du jugement de chacun, encore moins pour imposer des mesures iniques, et faire sanctionner des concussion ou des injustices. Bannie soit à jamais toute autorité des chefs qui tendrait à opprimer les consciences et étouffer les convictions!

L'emploi du patronage, et des mille moyens que le pouvoir met entre les mains d'un ministère, n'est légitime qu'à la condition d'être exercé suivant les lois de la justice et dans l'intérêt du pays.

Priver, par exemple, la nation des services de l'homme le plus compétent à remplir une fonction publique, et cela dans le but d'exercer une vengeance, de gagner l'adhésion d'un ou de plusieurs députés, de satisfaire l'ambition personnelle d'un ami, de faire triompher les combinaisons d'une clique, c'est un quadruple crime :

1° C'est un crime contre la nation, puisqu'on la prive de services importants, quelquefois essentiels au salut public;

2° C'est un crime contre la conscience, que l'on démoralise en l'achotant;

3° C'est un crime contre la morale, que l'on ruine par le spectacle scandaleux de l'intrigue victorieuse et de l'incapacité triomphante;

4° C'est un crime contre la justice: c'est priver d'émoluments qui lui appartiennent naturellement, un homme qui a sacrifié toute une vie d'abnégation, de labeurs, à acquérir les hautes qualifications nécessaires pour bien servir son pays. C'est lui voler son bien.

Il ne suffit donc pas seulement, pour obliger des citoyens, encore

moins tout un parti politique, à suivre un chef quelconque ou une direction quelconque, de crier : Discipline ! obéissance ! fidélité au parti !

Non ! il y a des principes plus forts que ces mots retentissants ; des devoirs liant plus étroitement les hommes politiques à la cause du droit et de la justice que certains liens éphémères ne les lient aux intérêts d'un parti, une autorité supérieure à celle des chefs de parti les plus universellement acclamés, supérieure par conséquent à l'autorité de certains chefs d'occasion, qui ne sont que des soldats de fortune.

IV

PARCE QUE? OU QUOIQUE?

Ce droit au commandement absolu, même arbitraire, M. Chapleau, dira la *Minerve*, l'a acquis par droit de conquête. N'est-ce pas lui qui a remporté les élections de décembre 1881, cette victoire sans précédent, qui a pulvérisé le parti libéral et assuré aux conservateurs au moins cinquante comtés sur soixante-cinq ?

Eh bien non ! M. Chapleau ne nous a pas ainsi conquis. Lui attribuer tout le mérite de cette grande victoire est l'une de ces exagérations ridicules que les organes ont mises à l'ordre du jour, dès qu'il s'agit de M. Chapleau. M. Chapleau a, depuis vingt-cinq ans, pris une très large part au travail des élections en général et aux luttes oratoires en particulier : nous nous plaisons à le reconnaître ; il dispose d'une grande puissance d'élocution et sa parole produit sur les foules un effet considérable : nous le concédons volontiers, et nous lui en donnons ample crédit. Rappelons de suite qu'il en a été payé au centuple pour le moins, soit par le patronage qu'il a reçu, soit au moyen de positions importantes données tant à lui qu'à toute sa famille, soit enfin par la réputation presque féroïque et le piédestal grandiose que, en retour, les organes du parti lui ont édifiés.

Il a péroré dans les élections :

A-t-il fait plus, dans ce sens que le célèbre Charles Thibault ? Ce dernier ne peut-il pas comparer avec avantage, tant sous le rapport de l'effet magique sur les foules que sous le rapport des résultats produits, ses campagnes électorales avec celles de M. Chapleau ? Et de plus, combien d'exploits accomplis par Thibault, dans des circonstances où Chapleau eût échoué ! Combien de campagnes difficiles entreprises par Thibault où Chapleau ne se serait pas risqué !

M. Chapleau paraît s'être multiplié pour adresser la parole sur presque tous les points de la province. S'y rendait-il pour faire des luttes difficiles et profitables ? Ne faisait-il pas plutôt, de toutes ces pérégrinations, un moyen d'augmenter son prestige personnel, de

cueillir des lauriers, de remporter de faciles triomphes, de moissonner là où d'autres avaient, des mois et des années durant, laborieusement semé ?

La province de Québec, qui commençait déjà à déplorer amèrement les tendances funestes de M. Chapleau vers le libéralisme, a donné partout d'écrasantes majorités conservatrices. Est-ce *parce que* Chapleau était son chef politique ?

N'est-ce pas plutôt *quoiqu'il* fût placé à la tête de son gouvernement local ?

Voyez les élections générales de juin dernier : le même triomphe conservateur ne s'est-il pas produit partout ?

Et pourtant, M. Chapleau n'y a pris aucune part quelconque. Loin de là. On l'a prié partout, de même que la clique, de se cacher, de tâcher de se faire oublier. Et dans les seuls endroits où cette influence néfaste s'est exercée publiquement, comme à Joliette par exemple, les candidats les plus populaires et les mieux qualifiés ont essuyé de sanglantes défaites.

EXPULSEURS ET EXPULSÉS.

I

Revenons à nos expulsés.

Comment ! l'on a chassé ainsi du parti des chefs vénérés, nombre de ses officiers supérieurs, des bataillons complets ? Que dis-je ! des légions entières de ses plus valeureux soldats !

Et le parti lui-même, je parle de ce parti sérieux, indépendant, dépositaire des principes dont Lafontaine, Morin, Taché et Cartier ont été la personnification, le parti des hommes qui sont conservateurs pour des fins autres que celles du pouvoir, des jobs et du patronage, ce parti n'aurait pas même son mot à dire !

Allons-nous ainsi laisser décréter, par une autorité plus que contestable, la division du parti ou son démembrement ? Allons-nous sanctionner, par notre silence, cet ostracisme révoltant ?

Eh bien non ! Notre confiance dans le parti conservateur est assez grande pour nous permettre de croire qu'il n'en peut être ainsi.

II

Du moins, ne sanctionnerons-nous pas cet ostracisme avant d'avoir constaté :

1^o Quels sont respectivement, vis-à-vis le parti conservateur, les expulseurs et les expulsés ?

2o Quels sont les droits et les titres de chacun à notre confiance et à nos sympathies ? Qui sont restés fidèles aux principes de leur parti ? qui en a respecté les traditions, l'honneur, les intérêts ?

Si les bannis ne sont que des renégats et des traîtres, que la juste colère de M. Chapleau a balayés de sa présence, à la bonne heure ! Mais si c'est tout le contraire ?

Si les victimes sont des hommes honorables, coupables du seul crime d'avoir défendu loyalement, énergiquement l'intérêt public ? Si leur honneur est sauf et leur drapeau sans tache !

III

Bien plus, si par hasard, il était constaté que ces implacables exécuteurs des *hautes œuvres* de M. Sénécal, ne sont, pour la plupart, qu'une bande d'individus plus ou moins tarés, plus ou moins compromis, dont cinq sur dix au moins sont l'objet du mépris, de l'exécration générale ?

Si, par hasard, il était avéré que plusieurs de ces arrogants expulseurs ont été convaincus publiquement, *officiellement*, de manœuvres sales : soit malversations, soit dilapidation des deniers publics, soit spéculations archi-véreuses ?

Si, par hasard, il était admis de tous qu'une portion d'entre eux se compose de transfuges politiques, bien connus pour n'avoir, en fait de principes, rien de commun avec les conservateurs, professant même et mettant en pratique des principes et des doctrines que le parti conservateur a pour principale mission de combattre..... bien plus, s'il est indubitable que la destruction de ces principes délétères ou leur triomphe parmi nous est une question de vie ou de mort pour le parti conservateur..... pour notre nationalité..... pour notre foi ?

S'il est de notoriété publique que ces transfuges, si nombreux dans nos rangs, devenus aujourd'hui nos maîtres, ne sont passés de notre côté que pour y recevoir le prix d'une trahison ou pour y suivre, à l'odeur, comme le chacal suit une chorogne, les jobs illicites, les spéculations véreuses, les gains nés de la fraude et réalisés dans la corruption ?

S'il était évident que certains écrivains, qui depuis quatre à cinq mois ont noirci de leur encre les réputations les plus intactes, ne sont que de vulgaires insulteurs soudoyés, des plumes vénales.....

Si, par hasard, il en est ainsi, allons-nous permettre à de tels intrus, déjà si imprudemment installés chez nous et nous faisant la loi, de chasser de notre foyer les enfants de la famille et de faire maison nette ?

Eh ! bien !! non !!!

D'un bout à l'autre de la province de Québec s'élève un demi million de voix conservatrices pour nous répondre :

Non ! mille fois non !!!

IV

Or, quels ont été les expulseurs ?

1^o Le chef d'abord, M. Chapleau fulminant..... parce qu'il est chef : parce qu'il s'appelle lion..... parce qu'il en porte la crinière et qu'il en pratique l'arithmétique.

2^o Certains collègues de M. Chapleau, expulsant afin de n'être pas expulsés ;

3^o Sénécal, Dansereau & Cie avec leurs instruments : Provencher et Gélinas anathématisant par la voix de la *Minerve*.

4^o Messieurs Flynn et Bouchard opérant dans le *Journal de Québec* ;

5^o Monsieur Demers se commettant dans le *Monde*.

6^o Monsieur Fabre, pour la dixième fois, *girouette* conservateur ! Fabre ! carottant dans l'*Événement* avec son compère M. Levasseur.

Chapleau ! Flynn ! Paquet ! Sénécal ! Dansereau ! Fabre ! Bouchard ! Demers ! Levasseur ! Provencher !

Voilà l'espèce de conseil des dix qui, deux mois durant, a fait trembler la république québécoise ! voilà le formidable tribunal qui a décrété et exécuté l'expulsion de nos amis politiques !

Corde d'apôtres singulièrement qualifiés vraiment ! pour faire régner chez nous l'orthodoxie en matière de politique conservatrice et expurger nos rangs de tout ce qui n'est pas pur de tout alliage !

Ce ne sont là, naturellement, que les plus fortes têtes du conseil, les gros canons avec lesquels on a bombardé l'ostracisme. Car nous n'en finirions pas, s'il fallait mentionner tous les petits pétards, les torpilles inoffensives, les fusils sans plaque, les mitrailleuses à poudre, etc., que l'on a tirées sur les proscrits..... Et les maigres roquets acharnés à leurs talons ! et les acrobates et saltimbanques politiques qui, deux mois durant, ont dansé la carmagnole autour des ennemis de MM. Sénécal, Dansereau & Cie, s'il fallait les nommer tous !.....

V

Voilà donc les expulseurs.

Il semble tout d'abord qu'avant de chasser les conservateurs de chez eux, Messieurs Sénécal, Flynn, Paquet, Fabre, Levasseur et Bouchard, eux du moins, eussent dû se demander ce qu'ils sont dans les rangs conservateurs..... comment ils y sont venus..... à quel titre ils y demeurent..... pour quels motifs on les y tolère !.....

M. Chapleau devrait, il nous semble, se rappeler qu'on le surprenait, il n'y a pas longtemps, à offrir l'olivier de la paix, à fumer le calumet de l'alliance avec ce qu'il y a de plus avancé dans les rangs libéraux ; que, depuis de nombreuses années, il s'applique, avec une funeste ténacité, à renier l'une après l'autre les doctrines conservatrices, à démolir peu à peu l'édifice des institutions politiques que nos chefs, ses prédécesseurs, avaient érigé avec tant de soin.

M. Dansereau devrait se rappeler combien de fois il a mérité d'être expulsé ignominieusement des rangs conservateurs; il devrait ne pas oublier notamment que le stigmate a été officiellement imprimé à son nom, par l'unanimité du Parlement, dans l'affaire des Tanneries, sur proposition même de l'un de ses chefs politiques.

VI

Nous avons déjà dit quels sont les expulsés : Leur nomenclature, certes ! proclame bien éloquemment l'importance que doit avoir tout mouvement politique appuyé par de tels hommes ! Et nous n'avons pas nommé la centième partie de ceux qui leur sont tout à fait unis de principes et de sentiment.

Haute position sociale et politique, services rendus à la vérité, à l'Etat, à la société; honorabilité proverbiale, honnêteté parfaite, habileté remarquable dans les affaires, notabilités professionnelles, commerciales, industrielles et agricoles, grands propriétaires, riches capitalistes, etc., etc. Voilà ! voilà ce que sont les expulsés et leurs amis. Nous n'hésitons pas à le dire, la masse de ces hommes représente : la fidélité aux principes conservateurs, le respect de ses traditions, la sauvegarde de ses intérêts, l'honneur de son drapeau !

Il n'est pas impossible, toutefois, que chez quelques-uns d'eux peuvent se découvrir quelques défaillances, tant la contagion a, depuis quelques années, fait des ravages dans la société canadienne. Mais nous n'hésitons pas à dire que ce ne pourrait être que de très rares exceptions.

Il n'est donc pas besoin d'un long examen pour découvrir qui, des expulseurs ou des expulsés, mérite davantage les sympathies du parti conservateur ; qui a plus de titres à sa confiance.

LES DROITS DE MONTRÉAL.

I

Revenons au remaniement de novembre 1880.

Le résultat le plus immédiat et le plus tangible de toutes les manigances de M. Chapleau, ce fut un profit net pour lui de quatre à cinq mille piastres par année, c'est vrai, mais aussi la perte, pour la région de Montréal, de l'un de ses représentants dans le Cabinet fédéral.

Or, admirons en passant comment ces messieurs savent toujours sacrifier les intérêts publics qu'ils ont le plus spécialement pour mission de représenter :

Aux élections de 1878, la région de Montréal avait donné au moins les quatre cinquièmes des députés conservateurs de la Province; c'est à peine si la région de Québec avait contribué pour *un cinquième* à former notre majorité conservatrice.

Or, il fut mis à la disposition de l'élément français catholique de notre Province, cinq emplois supérieurs, sources importantes d'influence et de patronage — savoir: trois portefeuilles de ministres, la charge de Lieutenant-Gouverneur et celle d'Orateur de la Chambre des Communes.

Québec ne pouvait avoir de prétexte de réclamer plus que sa part, puisque toujours elle avait eu la part du lion dans les hauts emplois. Voyez plutôt: à la formation du Cabinet Joly, on prit *quatre ministres* dans Québec même: MM. Joly, Ross, Langelier et Chauveau; un cinquième à St-Hyacinthe, M. Bachand, un sixième à St-Jean, M. Marchand. Le seul ministre sans portefeuille et par conséquent sans patronage, le fameux M. Starnes, échut à Montréal.

Quand on forma la Cour Suprême, on prit à Québec MM. Fournier et Taschereau aîné, les deux seuls juges appartenant à notre Province; quand il s'agit de remplacer M. Taschereau aîné, on prit encore son successeur à Québec, M. Taschereau nouveau. On choisit également à Québec M. Letellier, le troisième de nos lieutenants-gouverneurs et M. Cauchon lieutenant-gouverneur du Manitoba.

Les libéraux excusaient ce chauvinisme révoltant par le fait que Québec était le château fort des libéraux, le siège de leur parti.

Par contre, Montréal étant le château fort conservateur, qu'avait-on toujours fait?

Les deux lieutenants-gouverneurs nommés depuis la confédération par les conservateurs, Messieurs Belloau et Caron étaient tous deux de Québec.

Maintenant, si l'on prend les chefs de bureaux ou députés ministres à Ottawa, l'on verra que la province de Québec en avait sept sur quinze. Or, où ces sept chefs de bureau et députés ministres avaient-ils été pris? Messieurs Lamoine, Grouffier du Sénat, Taché, député ministre de l'Agriculture et des Statistiques, Baillargé, député ministre des Travaux Publics, Panet, député ministre de la Milice, Edouard Langevin, sous-secrétaire d'Etat, Côté, secrétaire du Conseil Privé, ** avaient tous été pris à Québec.*

Depuis, M. Lamoine, greffier du Sénat, a été mis à la retraite. Eh bien! il est encore remplacé par un Québécois, M. Edouard Langevin!

Seul, M. Trudeau, député ministre des Chemins de fer et Canaux,

* Les huit autres chefs de bureaux étaient ceux: 1o de l'Intérieur; 2o des Douanes; 3o du Revenu de l'Intérieur; 4o des Postes; 5o de l'Auditeur Général; 6o de la Marine et des Pêcheries; 7o de la Justice; 8o du Secrétariat des Communes.

est né à Montréal, mais depuis au delà de trente ans, il résidait à Québec.

Nous pourrions continuer indéfiniment cette intéressante statistique. Québec n'avait donc pas été négligée. Or, dans la distribution des cinq hauts emplois dévolus aux conservateurs de la Province, n'était-il pas équitable que la région de Montréal, ayant élu les quatre cinquièmes des députés conservateurs, eût quatre de ces cinq emplois? Evidemment! Cependant Québec eut de nouveau :

1o Le Lieutenant-Gouverneur Robitaille.

2o L'Orateur de la Chambre des Communes Blanchet.

3o M. Langovin, Ministre des Travaux Publics.

La région de Montréal eut deux de ces fonctionnaires au lieu de quatre qui lui appartenaient : Messieurs Masson et Baby.

II

Or, nos grands hommes de Montréal n'eurent pas même assez d'esprit de justice pour conserver à leur section du pays la maigre proportion qui lui était échue dans le partage.

M. Chapleau, qui faisait éliminer M. Baby et se donnait des droits exclusifs à la succession de M. Masson, n'eut que la force ou la volonté de se ménager un de ces sièges. L'autre passa à M. Caron, malgré que huit Montréalais au moins y eussent plus de titres que lui. Personne, en effet, ne niera que MM. Lanthior, Bellerose, de Boucherville, Trudel, Girouard, Desjardins, Ouimet et Coursol n'eussent plus de droits et des qualifications supérieures à ceux de M. Caron, et que trois d'entre eux, savoir, ceux appartenant au sénat, eussent fait triompher, par leur entrée dans le gouvernement, le principe de la représentation française au sénat et celui de l'égalité d'influence de notre province dans cette Chambre.

Quant à ne pas prendre dans notre région, il y avait encore MM. Fortin, Royal et plusieurs autres qui, tout en étant plus acceptables à Montréal, eussent servi davantage l'intérêt public.

Or, on vit bien MM. Chapleau et Mousseau faire avec ardeur la chasse aux portefeuilles pour leur compte personnel. Les vit-on s'occuper un moment de ces questions des droits de la région de Montréal ou de ceux de leur nationalité au sénat? Pas le moins du monde! M. Chapleau se dit sans doute que lorsque Montréal serait réduite à la dernière pénurie en fait d'influence, de patronage et de participation dans la division des hauts emplois, on l'accueillerait, lui, comme un sauveur, on apprécierait à l'instar d'un travail de géant l'œuvre d'obtenir un peu de justice pour Montréal, et que dans tous les cas, son entrée au ministère fédéral ne pourrait être entravée par les prétentions exorbitantes de certains Québécois. Québec, rassasiée, grisée de haut patronage, ayant ses deux minis-

tres, son orateur des communes, son Lieutenant-Gouverneur, ne pourrait soulever la moindre objection lorsqu'il plairait à M. Chapleau d'aller à Ottawa.

Toujours le même système : son intérêt personnel primant l'intérêt public.

III

Par quel tour de force MM. Langevin et Caron réussirent-ils à frustrer ainsi Montréal ? On a peine à le comprendre, malgré les défaillances que nous venons de signaler. Ils n'ont jamais eu l'outrecuidance de prétendre qu'il avait fallu aller chercher à Québec pour y trouver des intelligences et des capacités supérieures.

Que Messieurs Langevin et Blanchet eussent prétendu, sinon à la supériorité du talent, du moins à la priorité, en vertu de l'âge et de l'expérience, passe encore !

Mais MM. Robitaille et Caron choisis à Québec, parce que l'on n'aurait pu trouver leurs égaux à Montréal !!!

Une telle assertion eût été reçue, d'un bout à l'autre du pays, par un tel éclat de rire, que même des gens qui d'habitude osent tout, n'ont pas osé la faire.

Qui l'eût cru ! ce fut avec un petit bout d'argument aussi faux que maladroit, que M. Caron réussit à faire accepter son entrée dans le cabinet.

“ M. Langevin, disait-il, étant élu pour les Trois-Rivières, Québec se trouve privée d'un représentant dans le cabinet fédéral ! ”

Or, les gens de Montréal eussent pu rétorquer, après la retraite de MM. Masson et Baby :

“ Mousseau étant élu à Bagot, dans le district de St-Hyacinthe, Montréal n'est nullement représenté dans le cabinet. ” Eh bien ! ce fut avec des droits aussi évidents à quatre sur cinq des hauts fonctionnaires fédéraux, que Montréal fut privée de trois de ces fonctionnaires et de tout le patronage qu'ils distribuent ! et cela grâce aux manœuvres égoïstes de M. Chapleau.

IV

Là ne se bornèrent pas ses prétentions : M. Chapleau réussit à faire entrer M. Mousseau dans le cabinet fédéral avec la condition qu'il en sortirait lorsque M. Chapleau serait disposé à y entrer.

Ce n'est pas tout : il y a beaucoup à présumer que si la fameuse nomination du septième juge à Montréal, a été retardée près de deux ans après que la loi pourvoyant à cette nomination eut été adoptée d'urgence, lorsque le besoin de ce juge était si grand, lorsque le barreau et les justiciables faisaient entendre de si pressantes réclamations, c'était afin de tenir cette place à la disposition de M. Chapleau et pour faciliter les combinaisons faites à son bénéfice personnel.

PLUS FORTS QU'AVALEURS DE SABRES!

AU NOM DE LA DISCIPLINE, ON ESCAMOTE LE CHEMIN DE FER DU NORD.

I

Mais encore, faut-il toujours en revenir à la question de discipline.

La discipline! nous l'avons dit, elle a des droits qu'il ne faut pas méconnaître.

Et qui sait si, après tout, les expulsés ne sont pas que des anges déchus?

De Boucherville, Ross, Beaubien, Archambault: *la Minerve* n'a-t-elle pas assez dit qu'un orgueil insensé, une jalousie sans bornes les avait aveuglés, dévoyés, perdus?.....

Et s'il est permis de rappeler, à propos des infimes choses de notre politique, le céleste drame chanté par Milton, ne vous a-t-il pas semblé qu'après avoir lancé l'anathème à la tête des rebelles,

Dansereau déposant sa plume, avait toute la majesté d'un saint Michel et disait du gesto, si non de la voix:

“ Quis ut Chapleau!”

.....
Or, c'est là le nœud du débat:

Si Chapleau avait le droit d'imposer sa politique quelle qu'elle fût, sans réserve; si les conservateurs étaient obligés absolument de l'approuver sans formuler d'objections; s'ils étaient tenus de l'avaloir sans qu'il leur fût laissé même assez de latitude pour faire la grimace, à la bonne heure!

C'est Dansereau qui a eu raison.....

Mais si c'était tout le contraire?.....

Nous avons stigmatisé sans miséricorde et avec raison le servilisme des rouges rampant aux pieds de M. McKenzie, et lui sacrifiant les droits de notre Province. Or, qu'en serait-il de nous si définitivement nous devenions ainsi les esclaves déshonorés des volontés de Messieurs Senécal, Chapleau, Dansereau & Cie?

II

C'est un fait de notoriété publique que la vente de la Section-Est à Senécal était, à l'origine, répudiée par la majorité des députés et des conseillers législatifs. On sait les manœuvres employées par Senécal; on connaît les menaces de M. Chapleau et l'abus qu'il a fait de sa position de chef, pour imposer cette mesure au nom de la discipline.

On sait même quelle division existait dans le Cabinet à ce sujet. MM. Ross et Robertson préférèrent abandonner leurs portefeuilles plutôt que de tremper dans cette affaire. M. Loranger, pris d'une vertueuse indignation, allait les suivre, lorsque M. Chapleau lui dit amicalement, mais sur un ton qui n'impliquait pas badinage : "Tu sais, le fauteuil de septième Juge: eh bien! il est facile que ce soit à toi. Mais..... il nous faut le chemin de fer à nous !

Loranger se calma, reprit sa place dans les rangs et emboîta le pas derrière son chef. Messieurs Flynn et Paquet, eux, n'eurent pas de scrupules..... tant la transaction leur parut honnête! tant ils étaient convaincus que c'était même un grand acte de patriotisme que Sénécal, Dansereau & Cie allaient accomplir, en nous débarrassant de cet éléphant de chemin de fer et en assumant, avec un désintéressement admirable, une partie de la dette provinciale.....

III

Voilà qui est très bien; mais cela ne décide pas la question de savoir qui avait raison, de la clique ou de tous les conservateurs qui s'opposèrent à la vente avec une incroyable énergie.

Dansereau, lui, crut trouver une solution à la question, en disant que tous ces gens-là n'agissaient que par un sordide motif d'intérêt personnel !

Voyez plutôt :

1^o Ross voulait être premier ministre.

2^o De Boucherville, jaloux de M. Chapleau, voulait être, lui aussi, premier ministre.

Forte accusation ! mais était-elle bien fondée ? D'abord, M. de Boucherville, alors qu'il n'était pas au Sénat, alors qu'il était encore chef conservateur de la Province, s'effaça sans bruit, dès que l'intrigue du Windsor fut consommée. Dans un temps où il avait tous les droits et où des milliers de conservateurs le reconnaissaient pour chef, il resta paisiblement dans sa retraite. Il y a plus : de Boucherville est l'ami de cœur de Ross. Il ne fit que seconder ce dernier qui, toujours suivant Dansereau, ne travaillait lui aussi contre la vente que pour être premier ministre.

Enfin, de Boucherville ne fit guère de cabalo. Il ne s'assura pas même, ainsi qu'il lui fut reproché ensuite, le concours des nombreuses et puissantes influences existant dans la capitale fédérale et qui l'eussent secondé dans sa résistance.

Tout cela, il faut bien le reconnaître, est une forte présomption que M. de Boucherville n'a pas suivi une arrière-pensée d'hostilité à M. Chapleau, mais n'a été mu que par son désir de servir l'intérêt public. De plus, le passé de M. de Boucherville est là, passé sans tache, étranger à toutes ces intrigues, toutes ces menées plus ou

moins ténébreuses, toutes ces spéculations véreuses auxquelles a été associé le nom de M. Chapleau. Il a pu être accusé de manquer d'habileté, d'initiative, de perspicacité, de tact politique. Personne avant M^{re} Dansereau n'a jamais songé à mettre en doute son honnêteté.

Quant à M. Ross, il eût pu, en dix autres circonstances cent fois plus favorables, déclarer la guerre à M. Chapleau avec certitude de succès.

Quand M. Chapleau était faible, il l'a servi avec une fidélité et un dévouement sans bornes. Est-il vraisemblable qu'il eût choisi, pour le combattre, le moment où l'ex-Premier ministre était appuyé d'une majorité de quarante voix dans l'Assemblée Législative? Et dans quel but? Pour lui arracher le commandement, lorsque M. Ross savait mieux que tout autre que le but des aspirations de M. Chapleau était le cabinet fédéral, qu'il abandonnerait Québec au premier moment et que la succession lui écherrait tout naturellement!

Est-il vraisemblable que M. Ross eût cédé à une aussi absurde tentation?

IV

Si MM. de Boucherville et Ross eussent été animés de tels motifs, ils eussent agi comme M. Chapleau. Ils eussent saisi une occasion favorable de faire alliance avec l'ennemi, dans un temps où les spéculations louches et la conduite équivoque du Premier avaient soulevé contre lui, à la fois le mépris des libéraux et les préventions des conservateurs.

De Boucherville, nous dit Dansereau, est un égoïste qui spéculé sur le coffre public....., témoin..... devinez! Témoin: le fait qu'il garde son double mandat, touche sa double indemnité et comme sénateur et comme conseiller législatif, et retire ce que la loi lui accorde *pour ses frais de voyage*!!!

Et la conscience miticuleuse qui reproche à M. de Boucherville de toucher, *comme tous les autres*, l'indemnité que la loi lui accorde, et que bien peu gagnent par une assistance plus assidue et plus consciencieuse, c'est M. Dansereau qui, depuis vingt ans, spéculé d'une manière plus que suspecte sur le public! Dansereau qui, dans l'affaire des Tanneries, est obligé de confesser lui-même, après des résistances qui lui valurent d'être emprisonné sous la garde du sergent d'armes, qu'il avait induit le gouvernement à livrer à *Midlemiss* le terrain des Tanneries pour se gagner les faveurs de ce *Midlemiss* qu'il croyait grand capitaliste et en obtenir des capitaux; que dans la même affaire, il avait obtenu \$50,000.00 de ce même *Midlemiss*, sur son simple billet, avouant ainsi avoir employé son influence à faire

vendre le domaine public pour se procurer des avantages monétaires! C'est ce même M. Dansereau qui, sur une somme de \$112,000.00 d'escompte obtenue de la Banque Jacques-Cartier, n'en paie que \$8,000.00, faisant ainsi perdre cent quatre mille piastres (\$104,000.00) au public, ce qui ne l'empêche pas de continuer à faire bombance et à mener la vie à grandes guides. C'est ce même Dansereau qui, durant plusieurs années qu'il a occupé la charge de Greffier conjoint de la Paix, a touché un salaire annuel de \$2,400.00, sans avoir même travaillé la valeur d'une journée par année, et qui n'allait au bureau que pour retirer son salaire!

C'est ce scrupuleux de Dansereau, dont la conscience timorée se révolte à la pensée que, comme les autres membres de la chambre, M. de Boucherville retire du gouvernement ses frais de voyage tels qu'alloués par la loi!

Et lui, M. Dansereau, conspirateur en permanence contre le trésor public, combien a-t-il payé à la Province pour les voyages presque journaliers qu'il a faits, soit en chars officiels, soit en chars palais, sur tout le long du chemin de fer entre Québec et Ottawa!

V

M. Beaubien, suivant Messieurs Chapleau et Dansereau, n'était qu'un ambitieux qui voulait, ou être ministre, ou faire une spéculation en achetant le chemin de fer en société avec Messieurs Allan, Rivard & Cie.

Arrêtons-nous ici pour admirer l'aplomb de ce monsieur Chapleau, qui anathématise M. Beaubien, parce qu'étant très riche, très instruit, le plus remarquable agriculteur de notre Province, membre des communes fédérales durant deux parlements, vainqueur à Hochelaga du grand chef libéral Sir A. A. Dorion, député à Québec depuis au delà de quinze ans, ci-devant orateur de l'Assemblée législative, position à laquelle il fut élu à l'unanimité, il aurait l'ambition d'être ministre! Indiquez-nous donc quels sont, parmi les grands hommes de la clique, les gens de capacité et de position supérieures à celles de M. Beaubien!! Et lui, ce brave M. Chapleau, qu'a-t-il donc fait depuis quinze ans, si ce n'est sacrifier vingt-cinq fois les intérêts publics pour préparer son avancement personnel, pour être non seulement ministre et premier ministre à Québec, mais même ministre à Ottawa, avant d'avoir jamais mis le pied dans la Chambre des Communes!

M. Beaubien aurait voulu spéculer en achetant le chemin de fer!.....

Mais d'où viennent à M. Chapleau les milliers de piastres qu'il a payées sur propriétés foncières, depuis la vente du chemin de fer du Nord?

D'où est tout à coup venu à M. Dansereau, l'humble compositeur à sept centins dans le dollar en 1880, cette fortune soudaine qui lui permet d'abandonner sa sinécure du Groffe de la Couronne et de vivre en grand seigneur, sans aucune occupation régulière, sans moyen d'existence connu ?

M. Beaubien aurait voulu spéculer !

Messieurs Ross, de Boucherville, Beaubien et Archambault auraient cédé aux calculs de l'ambition et voulu monter au pouvoir !!!

Mais, encore une fois, qu'avez-vous fait autre chose, braves gens ! depuis que vous exercez votre pernicieuse influence ?

Prendre le pouvoir et le garder ! vous gorger, vous et vos amis, de faveurs, de places, de jobs, de patronage : avez-vous jamais su faire autre chose ?

VI

Où sont vos preuves que ces messieurs aient voulu se procurer un avantage indu quelconque ? Ils ont condamné la vente de la section Est ; ils l'ont stigmatisée comme une transaction illicite, malhonnête même ! Où sont les hommes sérieux qui entreprendront de démontrer solidement le contraire ?

Ouvrez d'abord le Code civil, vous y lirez :

“ Article 1484 : Ne peuvent se rendre acquéreurs ni *par eux-mêmes* ni *par parties interposées*, les personnes suivantes, savoir :

“ Les tuteurs et curateurs, etc.....

“ Les mandataires, etc.....

“ Les *administrateurs* ou syndics des biens qui leur sont confiés soit que ces biens appartiennent à *des corps publics* ou à des particuliers, etc.”

Eh bien ! monsieur Senécal n'était-il pas “ l'administrateur ” de biens à lui confiés, savoir : le chemin de fer et son matériel roulant ? Ces biens n'appartenaient-ils pas à “ un corps public,” la Province ? Donc, la loi défendait de vendre à M. Senécal !

“ Mais,” direz-vous, “ M. Senécal avait donné sa démission.”—Oui, mais M. Chapleau ne l'avait pas acceptée et M. Senécal était resté l'administrateur du chemin ; par conséquent, l'incapacité établie par le Code continuait à peser sur lui. Et d'ailleurs, peut-on croire que le Législateur ait eu la naïveté et la maladresse de faire une loi complètement illusoire ? Si pour se relever de son incapacité, il suffit à un administrateur, à un tuteur, etc., de dire avant d'acheter : “ Je donne ma démission ! ” il vaudrait bien mieux rappeler une telle loi, puisqu'elle n'opérerait que comme une embûche destinée à prendre les simples et à faire croire au public que les mineurs et le domaine de l'Etat, etc., sont protégés. Car l'administrateur ou le tuteur frauduleux auraient toujours le soin de dire : “ Je résigne ! ” avant de faire leurs coups.

Vous répliquez et me dites: "Senécal n'a pas acheté seul, mais comme membre d'un syndicat dont MM. McGreovy, Ouimet, Desjardins, etc., étaient membres avec lui."—Je réponds: ça ne change rien à l'affaire; la loi dit formellement: "ne pourront acheter ni *par eux-mêmes*, ni *par parties interposées*." Si le tuteur ou l'administrateur peuvent acheter avec des associés, ils pourront tout aussi bien éluder la loi, vu la facilité qu'il y a de trouver un associé ou un prête-nom. Encore une fois, autant vaudrait faire disparaître cette loi de notre Code et laisser le champ libre à la spéculation de MM. les tuteurs et administrateurs. Mieux vaut n'avoir pas de loi que d'en avoir une que tout le monde peut éluder aussi facilement. Une telle loi ne gênerait que les honnêtes gens.

D'ailleurs, qui ne sait que la transaction était celle de Senécal seul? Lui seul a fait la soumission, débattu les conditions, conclu le marché, etc., etc. S'il a pris des associés, c'est parce que cela faisait mieux son affaire. Il est resté maître de la transaction, comme l'ont prouvé les événements qui ont suivi.

Vous insistez: "Senécal, dites-vous, n'achetait que pour une compagnie devant être incorporée plus tard. En effet, moins de deux mois après, la Législature Provinciale donnait l'existence à une Compagnie à laquelle les titres de propriétés du chemin ont été consentis."

Il est à peine besoin de répondre à un tel argument: vous dites vous-même que Senécal achetait pour une compagnie qui n'existait pas; qui n'a acquis l'existence que un ou deux mois plus tard. Cette compagnie ne pouvait donc acheter puisqu'elle n'existait pas: Senécal restait donc jusque-là l'acheteur, avec ses co-acheteurs. La vente était donc faite à une partie frappée par la loi d'une incapacité absolue! La vente était donc illégale, illicite! par conséquent, nulle!

VII

Voilà pour le côté strictement légal de la question.

Et quant à celui de l'équité?..... Est-il possible de violer d'une manière plus révoltante les lois de la justice?

Comment tant de personnes ont-elles refusé de voir ce qui, pourtant, apparaît avec tant d'évidence, ce qui crève les yeux?

La propriété publique a toujours été assimilée, dans tous les systèmes de législation, à des biens de mineurs. La loi les protège à l'égal des incapables: et c'est avec justice. Plus encore que le mineur ou l'interdit, le public est sujet à se faire duper.

Or, il s'agissait de vendre un bien public d'une immense valeur: la plus importante de nos propriétés provinciales.....

Et comment y procède-t-on?

Le moins qu'eût pu faire le gouvernement de Québec, on l'aurait cru, du moins, c'eût été de s'entourer des mesures de la sagesse la plus ordinaire. C'était de faire ce que tout homme d'affaires eût

nécessairement fait pour éviter le sacrifice de ses intérêts. Or, demander à un gouvernement d'adopter les mesures dictées par l'usage et le sens commun, pour éviter le sacrifice à vil prix d'une propriété qui, à elle seule, était la fortune de la Province, ce n'était certes pas d'une exigence exorbitante. Or, qu'eût fait un particulier sous de telles circonstances ? Eût-il vendu sans se rendre d'abord lui-même soigneusement compte de la valeur de sa propriété ? N'eût-il pas pris ensuite tous les moyens nécessaires pour la faire apprécier à sa juste valeur ?

Si, par exemple, un négociant offrait en vente un fonds de magasin, ne ferait-il pas dresser de ses marchandises, créances, etc., un inventaire minutieux ? N'exigerait-il pas de ses employés qu'ils donnassent, de son établissement, tous les renseignements nécessaires pour en faire apprécier les relations commerciales, la clientèle, etc. ? Ne ferait-il pas en sorte d'établir, par des états complets, par des rapports détaillés, le montant total des profits nets que pourrait donner l'établissement ? S'il arrivait que, dans le chapitre des dépenses, apparussent à son détriment les salaires de cinquante commis, lorsqu'il serait avéré que la maison de commerce pourrait être également bien exploitée avec seulement vingt-cinq commis, ce négociant n'aurait-il pas le soin de le dire, et d'établir le fait au delà de tout doute, faisant connaître les circonstances, expliquant le fait de la présence de vingt-cinq commis inutiles, par le fait qu'ils seraient ses parents par exemple, qu'il les aurait engagés sans en avoir réellement besoin durant une année de disette ou de crise commerciale et pour leur fournir des moyens de subsistance que, à tout événement, il n'eût pu se dispenser de leur fournir ?

Or, que dirait ce négociant si, la vente faite, il découvrait que son premier employé eut omis de donner tous ces renseignements au public ou de lui fournir les statistiques nécessaires pour établir ces faits, sous le prétexte que lui, premier commis, voulait se porter acheteur de l'établissement ? Que répondrait-il à cet employé infidèle qui lui dirait :

“ Les relations commerciales, c'est moi qui, étant à votre service, les ai établies ; la clientèle, c'est moi qui l'ai attirée. Or, je veux seul bénéficier de tout cela. J'ai fait toutes les statistiques, tous les calculs nécessaires à constater tous les profits nets que peut donner votre établissement ; mais tout cela, je me suis donné bien de garde de le faire connaître aux acheteurs, je le leur ai même caché. Ceux qui sont venus demander des informations, je les ai rudoyés, insultés ! A-t-on jamais vu aussi une telle audace ! venir essayer de m'escamoter mes statistiques ! mais c'est une trahison ! Je les ai dépistés ! autrement, ils seraient venus me faire compétition et je n'aurais pu acheter votre établissement à vil prix.

“ Je les ai donc gardés pour mon usage personnel, tous ces calculs,

toutes ces statistiques, afin d'en faire la base des offres que jo vous ai faites et que vous avez dû accepter, vu que j'avais réussi à empêcher toute autre soumission supérieure à la mienne !".....

Encore une fois, que répondrait le vendeur ? que répondriez-vous lecteur, étant donné qu'une telle position vous fût faite ?..... Eh bien ! dans la vente du chemin de fer, la position de la Province était absolument celle de ce négociant. Un seul homme était en position de donner des chiffres exacts, certains détails essentiels, une vue d'ensemble nécessaire à l'appréciation exacte de la valeur du chemin. Cet homme, c'était l'un des serviteurs de la province, spécialement employé et payé pour remplir ce devoir ; c'était M. Senécal, l'administration du chemin. Lui seul était capable de montrer exactement, par des faits et des statistiques irrécusables, quelles économies il était possible de réaliser et dans quelle mesure il était facile d'augmenter les revenus nets du chemin. Seul, il était capable d'en faire connaître toutes les qualités, toutes les ressources, toutes les perspectives certaines d'augmentation. Seul il était à même de se renseigner parfaitement sur toutes les circonstances de l'entreprise ; par conséquent, seul il pouvait présenter la vente sous le jour le plus favorable, faire ressortir, aux yeux des acheteurs, toutes les raisons qu'ils avaient d'acheter.

M. Senécal n'était pas salarié par la province pour spéculer au détriment de la province ou dehors de son emploi ; encore moins pour spéculer contre la province, pour conspirer contre l'intérêt de la province, au moyen même de son emploi.

On se fût donc attendu trouver M. Senécal travaillant arduement à préparer, au bénéfice de la province, cette grande et solennelle transaction. On se le serait représenté faisant des combinaisons propres à faciliter la vente, exhibant des plans, employant des calculs et des statistiques, faisant connaître les mille ressources de la ligne, ses relations naturelles vis-à-vis les autres chemins, le cours naturel suivi par les affaires, comment elle peut être le grand débouché du Nord-Ouest ; on eût dû le trouver à l'œuvre, proposant aux capitalistes les moyens d'acheter, leur facilitant leurs soumissions, les encourageant par tous les moyens possibles.

Disant aux acheteurs : " Voici quels raccordements nous avons déjà avec les lignes de l'Ouest ; voici ceux que l'on peut encore acquérir. Voici pourquoi et comment la ligne est indépendante de toutes combinaisons propres à la gêner, l'amoindrir, lui faire compétition.

L'a-t-il fait ?

Non !

Le gouvernement, du moins, lui a-t-il enjoint de le faire ?

Non ! !

Bien loin de là ! M. Senécal et le gouvernement ont précisément

fait systématiquement tout le contraire, ainsi que nous allons l'établir. Et pourtant, M. Senécal était alors employé spécialement par la province pour sauvegarder de si grands intérêts !..... Et il recevait, pour ses services, une rémunération supérieure à celle du Juge en Chef de la province !

Tout son temps, toute son habilité, tout son travail appartenaient donc à la province !

Il est vrai que certains rapports des recettes et des dépenses se trouvaient aux livres bleus ; mais tout cela n'était connu que d'un très-petit nombre. D'ailleurs, ces statistiques des livres bleus, faisaient-elles connaître la position du chemin telle qu'elle était réellement à l'époque de la vente ?

Non !

Les livres bleus donnaient-ils à l'acheteur tous les renseignements qu'il avait besoin d'avoir ? Tous ceux qu'il était de l'intérêt de la Province de donner ?

Non !

Par exemple, il y avait alors, au service de cette ligne, un nombre excessif d'employés, puisque, à peine en possession, les nouveaux acquéreurs, savoir : Senécal & Cie, en ont congédié de suite au-delà de cent vingt d'un seul coup !

Or, en supposant à ces employés, seulement un salaire moyen de \$1.50 par jour, cela représente de suite une diminution de dépenses de \$180.00 par jour, soit \$67,000.00 par année, c'est-à-dire, à-peu-près l'intérêt, calculé à six pour cent, d'un capital de \$1,100,000.00 ! ! Ce fait, officiellement constaté par l'administration, eut donc induit l'acheteur à payer au moins un million de dollars de plus.

Et cependant, ces renseignements, M. Senécal les garde pour lui seul ! Les avantages obtenus, les raccordements avec les voies de l'Ouest, c'est à son profit personnel que tout cela est acquis ! Les données exactes, les calculs, les renseignements complets, nécessaires pour faire une soumission dans les meilleures conditions, ce sont des secrets gardés à son bénéfice personnel ! ! !

En réalité, il n'y a aucun spécialiste, personne de parfaitement compétent pour préparer cette vente au bénéfice de la Province ! personne pour représenter l'intérêt public ! personne pour défendre ces intérêts contre Senécal lui-même ! contre Senécal armé de toutes pièces, au moyen des documents de l'Etat ! personne pour débattre avec lui contradictoirement les conditions de cette vente que la Province va lui faire ! Personne ! si ce n'est des incompetents, des employés baillonnés, ou des complices !

Lui ! chargé spécialement de l'impérieux devoir de représenter l'intérêt public dans cette affaire et de le défendre, on le trouve travaillant dans le mystère, aux dépens de l'Etat, aidé par les employés de l'Etat, à ourdir, au moyen des documents de la Province, cette

conspiration audacieuse qui a pour objet de s'emparer des biens de la Province! qui a réussi à dépouiller la Province du principal élément de sa prospérité!!!

Et que voit-on! Le gouvernement! la majorité du conseil et de l'assemblée législative! les représentants de la nation, applaudissant à ce coup de main perpétré contre les biens de la nation!

Avec cette absence de renseignements, les hommes d'affaire les plus expérimentés pouvaient, il est vrai, faire de vagues calculs; ils pouvaient, par exemple, se dire: "il doit y avoir un trop grand nombre d'employés....." mais combien de trop?.....

Le nombre et le salaire des employés doivent dépendre d'une multitude de différences spéciales de climat, de coutumes, d'exigences commerciales, de conditions géologiques et climatériques, etc.

Quelle économie précise était-il possible de réaliser sur les employés? On ne pouvait le constater exactement sans le témoignage de l'administrateur. Or, on avait crié bien haut que l'administration de M. Sénécal était parfaite. Les chambres, le gouvernement, l'électorat tout entier paraissaient avoir confirmé ces affirmations. Par conséquent, il était difficile pour les acheteurs d'assumer, avec certitude, que le nombre des employés inutiles était très-grand, encore moins qu'il pouvait s'élever à des centaines.

Il était encore plus difficile de risquer des millions sur des suppositions et des calculs purement spéculatifs, que des faits si importants contredisaient formellement.

Ce n'est pas tout: on a précipité la vente avec une étrange hâte. On out dit que cela était calculé de manière à priver la Province, non-seulement du bénéfice d'offres plus élevées qui pourraient se produire, mais encore de l'augmentation considérable de valeur qui devait résulter de la construction de l'embranchement de St-Charles. En effet, lors de la vente, c'est à-peine s'il circulait dans le public une rumeur vague que le gouvernement fédéral allait donner une somme d'argent pour relier le chemin de fer du Nord à l'Intercolonial. Y avait-il eu un ordre en conseil de passé à cet effet? Les intimes, tels que MM. McGreevy, Chapleau, Sénécal, Dansoreau & Cie, pouvaient le savoir: le public, lui, ne le savait pas, ou du moins n'en avait pas une certitude suffisante pour l'induire à risquer des millions. Il est de fait que cette détermination du gouvernement fédéral d'accorder les deux tiers d'un million pour relier ces deux chemins, et surtout le vote par la chambre du subside nécessaire à payer cette somme, n'ont eu lieu que plusieurs semaines après la vente du chemin. Les acheteurs prudents, non initiés aux secrets des *rings*, ne pouvaient donc prudemment offrir un prix calculé sur l'augmentation énorme de revenu que devait apporter ce raccordement.

Quels bénéfices annuels donnera au chemin du Nord sa jonction

avec l'Interoceania? Des hommes politiques considérables, ayant une grande expérience dans ces matières, n'hésitent pas à porter ces profits à \$60,000.00 par an, dans un avenir assez rapproché. Vendre le chemin de fer avant que ce fait important fut officiellement connu, et sans donner aux capitalistes le temps de baser de nouvelles offres sur ce fait capital, a donc pu priver la Province d'un autre million d'augmentation dans le prix de la vente.

VIII

Troisième catégorie de faits importants qu'il était d'une importance majeure de faire connaître :

M. Senécal, agissant comme surintendant du chemin, par conséquent, comme représentant de la Province de Québec, avait stipulé des arrangements nous donnant, avec les chemins de fer de l'Ouest, y compris le Pacifique, des raccordements nous permettant de recevoir de l'Ouest tant américain que canadien, pour le moins autant de trafic que pourrait en transporter notre ligne Provinciale, ce qui donnait à cette voie ferrée la plus grande valeur qu'elle pût acquérir pour le présent, et nous plaçait dans une position tout-à-fait indépendante du Pacifique.

Or, ces contrats, c'était évidemment la propriété de notre province. M. Senécal, employé public au service de la province, payé pour faire tous les actes d'administration favorables au chemin qu'il administrait, avait stipulé ces raccordements pour le chemin de fer du Nord ; il ne pouvait les avoir faits que pour le bénéfice de la province, vu qu'en les faisant, il avait agi en sa qualité officielle.

Pouvait-il avoir fait ces contrats à son bénéfice personnel ?

Evidemment non !

Ces raccordements, qui valaient des millions, étaient donc la propriété de la province ! Et cependant, ni le gouvernement, ni M. Senécal, ne font connaître ce fait important au public, lorsque, de la connaissance de ce fait, pouvait résulter pour la province un gain de plusieurs millions, par l'augmentation du prix qui en eut infailliblement résulté. N'est-il pas évident que l'existence de ces contrats de raccordements eussent dû être connus des acheteurs et du public ? N'eut-on pas dû, au moins, faire connaître qu'il existait des communications de notre chemin avec l'Ouest, indépendantes du monopole du Pacifique ?

L'on s'en souvient : Le grand argument en faveur de la vente était celui-ci : "La province se trouve avec son chemin à la merci du Syndicat du Pacifique. Nous dépendons absolument, pour le succès de notre voie ferrée, du commerce de l'Ouest ! Sans un raccordement avec le Pacifique, nous sommes tout à fait privés de ce commerce. Le Pacifique, au lieu de déverser sur notre ligne tout le trafic

qu'il apportera, pourra se construire une ligne indépendante jusqu'à l'Atlantique. Et alors, non-seulement le chemin du Nord, mais même toute la province, se trouveront totalement exclus de tous les bénéfices devant résulter du transit du commerce de l'Ouest ! Donc ! vendons la section Ouest pour trois millions six cent mille piastres, bien qu'elle vaille huit millions."

Eh bien ! tout ce beau raisonnement avait une base fausse. Le gouvernement tenait lui-même les contrats assurant au chemin provincial le commerce de l'Ouest !..... Et l'on ne le dit pas !

L'on fait ce fait !..... Pourquoi ? Il faut bien le dire : parce que l'acheteur offrait de donner un prix exorbitant pour les quelques milles de chemin, propriété privée de certains associés parents ou amis !

M. Chapleau a repoussé avec indignation l'accusation que cette vente allait lui bénéficier personnellement. Il a proclamé bien haut sa pauvreté. *Le seul capital qu'il possède*, en avril 1882, c'est, suivant sa propre expression, *celui de ses dettes* !..... Et cependant, à peine quelques jours après la vente, il paie comptant une dette de \$10,000.00 échue depuis plus d'une année et sur laquelle, un mois auparavant, il ne pouvait donner un acompte de \$100.00. Et quelques mois après, il achète, argent comptant, une résidence princière pour la somme de \$14,000.00, qu'il paie comptant, résidence dont il n'avait nul besoin, puisqu'il allait en Europe avec sa femme, pour, à son retour, s'en aller à Ottawa.

Voilà un *capital de dettes* qui rapporte joliment : \$24,000.00 en quelques semaines, sans compter les achats d'objets d'art dispendieux, les tableaux à l'huile, la vie à grandes guides, le voyage en Europe et milles autres dépenses.

IX

Il faut vendre de suite, s'écriait M. Chapleau, afin d'assurer le Terminus du Pacifique à la Province de Québec et spécialement à Montréal !

Il faut vendre, parce que le trésor est à sec et que la Province ne peut ni ne doit contracter de nouveaux emprunts.

Or, à peine quelques semaines se sont-elles écoulées, que les faits viennent donner un éclatant démenti à ces retentissantes affirmations :

Le chemin vendu, M. Chapleau annonce qu'il va de suite falloir contracter un nouvel emprunt d'au moins trois millions.

Senécal en possession du chemin, *La Minerve* vient révéler le fait des raccordements stipulés avec les compagnies de l'Ouest ! Stipulation, qui, comme l'embranchement de St-Charles, ont été faites sous le prétexte de servir l'intérêt de la Province, mais qui, en réalité,

n'ont servi qu'à augmenter la fortune de Senécal et Compagnie au bénéfice exclusif de qui elles ont été faites.

On a donc allégué de *faux prétextes* pour escamoter de la Législature la sanction de la vente !.....

Et surtout, après la vente de la Section-Ouest, que valait l'argument basé sur la pénurie du trésor, sur l'impossibilité de faire de nouveaux emprunts et sur la nécessité de les éviter ?

La vente de la Section-Ouest ne donnait-elle pas assez pour faire cesser la pénurie du trésor et faire disparaître, pour quelques mois du moins, la nécessité de vendre immédiatement la Section-Est ?

Quelle excuse solide y avait-il pour justifier cette vente si hâtive lorsque, surtout, il y avait perspective de gagner des millions par l'augmentation résultant de l'embranchement de St-Charles ?

X

Ainsi, l'on a systématiquement déprécié la propriété publique, pour donner occasion à Senécal & Cie de l'avoir à vil prix.

Un million d'augmentation résultant du fait qu'il y avait des centaines d'employés de trop ! Un million résultant de l'embranchement de St-Charles ! Un million au moins résultant des facilités de communication et de raccordement avec les voies ferrées de l'Ouest !.....

On cache tout cela à la Province !

On tait toutes ces informations au public des acheteurs : Et malgré les protestations anxieuses et énergiques d'anciens chefs, de collègues dans le ministère ; malgré l'opposition désespérée de la moitié du Conseil et les remontrances de la majorité des amis dans l'Assemblée Législative ; malgré l'agitation profonde qui se manifeste dans le public ; malgré l'indignation de milliers de citoyens, on procède avec une précipitation scandaleuse à l'aliénation irrévocable, sans une heure de délai, de ce que M. Chapleau lui-même appelait *notre principale ! notre plus belle propriété nationale !!!*

Combien donc le gouvernement et l'administrateur du chemin ne sont-ils pas coupables, d'en avoir agi ainsi ! Combien ne sont-ils pas injustifiables surtout de n'avoir pas donné aux membres et au public tous les renseignements requis !

Il y a plus : ces renseignements, non seulement ils ne les ont pas donnés, ils les ont cachés !

Des citoyens honorables, parfaitement dignes de foi, mentionnent avec indignation les tracasseries, le mauvais vouloir, etc., dont ont été victimes ceux qui ont voulu se renseigner et enchérir au détriment de M. Senécal.

C'est à peine croyable!.....

Et cependant, ce n'est pas encore là ce qu'il y a de plus étrange dans cette vente de chemin de fer.

Ces renseignements, auxquels non-seulement le public avait droit, mais qu'il était du devoir du gouvernement de mettre devant le public ou du moins de faire connaître aux acheteurs, M. Beaubien réussit à en obtenir de Sénécal une partie pour les fournir au Syndicat *Allan-Rivar*. Là-dessus, M. Chapleau et son organe entrent dans une grande fureur. On crie à la trahison, au voleur!.....

Au voleur! lorsque l'on agissait de façon à faire obtenir à la province un prix raisonnable pour sa propriété? On eut cru que le chef du gouvernement eût remercié M. Beaubien d'avoir travaillé à fournir des acheteurs, à augmenter le prix de vente, et par là même à diminuer la dette publique. Or, c'est tout le contraire! M. Beaubien a servi l'intérêt public, c'est vrai; mais il a nui à M. Sénécal: c'est une trahison! c'est un crime! Voyez comme toute cette colère se fait issue dans *La Minerve*: avoir obtenu les renseignements de Sénécal, c'est "trahir son comté!"

"Quo de basesses n'a-t-on pas faites, ajoute-t-elle pour se mettre en état de faire une soumission!"

"Politicien malhonnête dont il fallait se débarrasser..... caractère égoïste..... est trop mesquin, a le caractère trop plat, etc.....

"Il décide M. Chapleau à le mettre en rapport avec M. Sénécal qui ne voulait pas travailler avec les mesquins. M. Chapleau triompha du Surintendant qui le mit en possession de tous les plans.".....

"Il venait assidument à son bureau (de Sénécal) à Montréal, et sous prétexte de discuter les chiffres, il tâchait d'arracher le plus d'informations possibles..... Quand il se crut maître de son sujet, il prit le large, et sans avertir M. Sénécal, il monta un autre Syndicat," etc.

"Comme trahison, c'est un chef d'œuvre! Mais, le malheureux il avait oublié de saisir un point: les relations de son syndicat avec l'Ouest. M. Sénécal ne lui avait pas dit qu'il avait des arrangements complets même signés, croyons-nous, avec le Pacifique et les chemins de fer américains!"

(*La Minerve*, du 26 avril au 3 mai 1882.)

M. Beaubien n'est pas le seul conspirateur; voyez: "Ross conspirait depuis douze mois contre son chef et ses collègues..... il adore l'intrigue, etc.

La preuve? demandez-vous. Oh! la preuve, *La Minerve* l'a sous la main:

Ross, mû par une ambition effrénée, "télégraphiait le six février (à Beaubien, pour envoi de la soumission Allan) : " Il n'y a pas de temps à perdre, envoyez vos documents ce soir." (id)

C'est clair ! M. Chapleau veut donner le chemin à vil prix à son ami Sénécal ! Et Ross qui pousse la trahison jusqu'à dire à d'autres acheteurs : Envoyez votre soumission : Ça presse ! Trahison contre M. Chapleau ! Evidemment !..... Et n'allez pas penser pour cela que Chapleau et Dansereau avaient un intérêt personnel dans l'affaire.....

De Boucherville, lui aussi, est un traître : " M. de Boucherville est, " avant tout méchant. Maintenant *qu'il fait le chrétien*..... il devient " fourbe, factieux, mal engueulé, injuste, calomniateur, haineux, " vindicatif," etc.....

Mais oui, puisque lui aussi combat les plans de Sénécal ! Et s'il n'a pas voulu que le chemin du Nord passât par St-Lin, c'était pour " favoriser le beau-frère Lussier." (id)

Archambault, mû par " un amour propre qui tient du vertige " se mêle à la conspiration. Pourtant : " Il n'a aucun partisan. " " C'est le plus dévoyé des trois."

D'autres sont moins coupables parce qu'ils sont plus faibles.

" M. Laviolette, la créature de M. de Boucherville, n'a pas le droit " de penser par lui-même " !

M. Dostaler : " type de l'insouciance, ignorant comme pas un et " sans grandes ressources d'esprit. Il se laisse aller au premier cou- " rant qui passe, le jugeant tout aussi bon que le suivant. Tant pis " pour ceux qui le conduisent, il s'en lave les mains ! *Il n'a jamais " pu savoir ce qu'est la solidarité de parti et ce que comporte l'idée du " gouvernement.*"

Messieurs Panet et Gingras : " Deux pauvres vieillards bien " tirillés que les meneurs tenaient en serre-chaude." Le premier " surtout " affiche les infirmités de notre pauvre humanité..... Il " regardait autour de lui sans se rendre compte "..... (id)

Gandet : malade, n'avait plus sa tête à lui.

Tout cela est clair..... puisqu'ils votaient pour l'intérêt public et surtout contre M. Sénécal !.....

Voilà où l'habitude de l'impunité a conduit ces gens-là !

Ils se croient tellement maîtres du bien public qu'ils crient " au voleur ! " lorsqu'un député arrive à obtenir, à leur détriment, mais au bénéfice du public, des renseignements sur des faits du domaine public ! faits que tout le monde a le droit de connaître ! Lorsque des hommes publics les empêchent de prendre sans façon le bien public qu'ils convoitent !

Vous croyez peut-être que M. Sénécal recevait six à huit mille piastres de salaire pour servir la province ? Détrompez-vous ; il était là pour son bénéfice personnel !

Vous vous imaginez que son temps, ses travaux, ses calculs, ses statistiques qu'il faisait et faisait faire par les employés de la Province, appartenaient à la Province?

Mais c'est une grave erreur! lui et ses employés étaient payés pour combiner ses spéculations personnelles au dépens du domaine public!

Et malheur à ceux qui viennent les déranger dans leurs opérations!

Il est venu s'installer dans un bureau public pour se procurer tous les renseignements nécessaires à la réalisation de ses projets. Au nom de la Province et revêtu du prestige de l'autorité et du crédit que lui donne sa charge, il fait toutes les transactions nécessaires à la réalisation de ses plans, tel que "*les arrangements complets avec le Pacifique et les chemins de fer américains*," par exemple. C'est pour cela que la Province paie les dépenses de son bureau, les salaires de son personnel et lui donne, à lui, des honoraires de \$6,000.00 à \$8,000.00 par an!

Au moins, direz-vous, le bureau, les plans, les livres, les statistiques, tout cela était la propriété du public!

Mais non, encore une fois! mais c'était pour l'usage personnel exclusif de M. Sénécal! puisque M. Beaubien en "allant souvent à ce bureau" en tirant de M. Sénécal tous les renseignements possibles, en se faisant montrer les plans et les statistiques, a accompli "un chef d'œuvre de trahison!!!"

La propriété publique, les contrats de la Province, sont si bien à M. Sénécal, que lui seul a le droit de les connaître et de s'en servir pour bâtir ses soumissions. Celles de Allan, Rivard & Cie ont échoué, parce que ces messieurs ne connaissaient pas: "les arrangements complets avec les chemins de fer de l'Ouest y compris le Pacifique."

M. Sénécal a caché l'existence de ses contrats à M. Beaubien. Il a bien fait! même M. Beaubien a eu tort de chercher à se renseigner.

M. Chapleau a caché l'existence de ces contrats aux Chambres et au public: Il a très-bien fait, puisqu'en le faisant il a protégé son ami Sénécal et lui a assuré à prix modique notre chemin, du Nord!...

XII

Eh bien! voilà de l'audace, ou nous n'y entendons rien!

Voilà un employé public s'appropriant, sans façon, les documents publics, refusant de les faire connaître aux députés, s'en servant seulement pour s'emparer effrontément de la plus importante propriété de la Province..... Il vient ensuite effrontément accuser de dol, de fraude, de trahison un député qui veut se renseigner; se vante de lui avoir caché l'existence des documents publics et, par là, d'avoir réussi à s'emparer d'une partie du domaine public constituant le principal élément de notre fortune nationale!!!

Et en face de tels exploits, la presse de la Province, à la presque-unanimité, applaudit et admire!.....

Et une majorité de nos députés et conseillers approuve et sanctionne tout!.....

Et le premier ministre et tout le gouvernement intrigant, menaçant, plaident, crient, pérorent pour faire trouver cela beau et bon!

Et c'est par la force du parti conservateur! c'est au moyen de la discipline du parti, que l'on réussit à faire triompher de telles infamies!.....

Et ceux qui ont eu le courage de s'y opposer ont été insultés, conspués, vilipendés, calomniés, chassés des rangs du parti conservateur!.....

Et tous les spéculateurs éhontés qui ont fait ce coup triomphant, se réjouissent, font bombance, jouissent paisiblement de leur butin!...

Et nous tous, conservateurs, citoyens intègres et indépendants des coteries politiques, nous allons sanctionner tout cela par notre silence?.....

Eh! bien non!

Résumons, en deux mots, les vices dont est entachée cette vente:

1° Elle est faite en violation de la promesse du premier ministre et en contradiction avec les conditions qu'il devait imposer.

2° Elle est faite avec une précipitation scandalouse et d'une manière tout-à-fait suspecte; lorsque tout enchérissait et que la Province avait tout à gagner par une sage lenteur.

3° Elle rapporte un million de moins que le prix auquel seul le premier se disait autorisé à vendre.

4° Elle est suspecte de favoritisme, vu qu'elle est faite à un homme connu pour ses corruptions, ses fraudes en faveur du premier, et ses liaisons louches avec lui.

5° Elle a été conçue et exécutée dans la corruption et les intrigues, l'organe de Sénécals admettant implicitement que son maître a dépensé \$75,000.00 pour y arriver, en cherchant à justifier la commission d'une égale somme qu'il exigeait de ceux qui voulaient être ses associés.

6° On l'impose à la Province, lorsque d'autres acheteurs étaient prêts à payer un prix beaucoup supérieur.

7° Elle est faite sans les formalités d'usage pour obtenir le plus haut prix: au contraire, les enchérisseurs sont maltraités, découragés, etc.

8° On a caché aux acheteurs des faits essentiels et dont la connaissance exacte eût pu les induire à payer plusieurs millions de plus, ou, du moins, eût induit la Province à ne pas vendre.

9° Aucune raison d'Etat ou d'intérêt de la Province n'exigeait de presser cette vente; au contraire, il y avait des raisons péremptoires de retarder surtout la vente de la Section-Est.

10^e La vente était illégale parce que, pour chacune des deux ventes, les acheteurs étaient incapables de se lier envers la province: le syndicat du Pacifique, parce que sa compagnie n'avait pas autorisé l'achat; Sénécal, parce qu'il était l'administrateur du chemin, dans le sens de l'article 1484 du code civil.

APRÈS L'ACTION.

I

Les vendeurs du chemin du Nord sont partis!

Comme frappés d'une secrète terreur, pressentant déjà que la lumière se fait sur cette étrange transaction, ils ont à peine consommé leur acte qu'ils déguerpissent furtivement, comme Poiseau nocturne qui fuit les approches du soleil.

Pour quelques-uns même, l'immense territoire du Canada, les vastes solitudes du Nord-Ouest, les cachettes sans nombre de nos forêts vierges n'auraient pas suffi; il a fallu franchir l'Atlantique, mettre un océan entre eux et le théâtre de leur victoire, pour pouvoir goûter un peu de repos.....

Que l'atmosphère européenne leur soit légère!

II

M. Chapleau proclamait bien haut que, pour lui, il avait renoncé aux grandeurs d'Ottawa, afin de se sacrifier au bonheur de la province de Québec et de restaurer ses finances. Eh bien! En quoi et comment les a-t-il restaurées?

Il est cependant parti.....

Comment faut-il apprécier cette manœuvre d'un si grand patriote? D'un côté, suivant ses organes, il part pour aller à Ottawa *se reposer* des héroïques labours de Québec; de l'autre, il part, toujours suivant les mêmes organes, parce que le champ étroit de Québec ne suffit plus aux évolutions sublimes de son volumineux patriotisme. Ce nouveau Alexandre va bientôt pleurer et s'arracher les cheveux de ce que notre planète soit trop petite pour suffire aux incommensurables visées de son ambition.

Se reposer! mais est-ce bien à Ottawa qu'il faille aller pour se reposer? A Québec, nous sommes au centre de nos forces, il faudrait des prodiges de maladresse pour nous perdre, là.

A Ottawa, nous sommes à l'avant-garde, au front de la bataille qui se livre sans cesse pour la défense de nos droits nationaux. Là, sur deux cents dix députés aux communes, nous n'en avons guère que cinquante. Au sénat, sur soixante-dix-huit sénateurs, c'est à

peine si nous en avons dix-huit de langue française!..... Sur treize ministres, nous en avons trois seulement de notre nationalité!

Et cependant, dans les treize ministères, comme à la présidence des deux chambres, il faut, jour et nuit, non seulement faire bonne garde, mais encore lutter! lutter sans-cesse pour défendre ponce par ponce le terrain que nous y possédons! Qui ne sait le travail terrible, travail hypocrite, astucieux, maçonnique, qui se fait là sans cesse, dans tous les coins, pour détruire ou du moins affaiblir au point de la neutraliser, notre nationalité française?

Et M. Chapleau, lui, va là pour se reposer..... Et la première phase de ce repos, c'est un voyage de trois mois en Europe, dans le but de soigner ses petites affaires juives du crédit foncier!

III

Mais non, dira *La Minerve*, le héros ne dormira que d'un œil, comme son ami Gambetta — M. Chapleau va aussi à Ottawa pour étudier les grands intérêts nationaux qui se développent dans notre immense Nord-Ouest, etc., etc.

Etudier!.....

M. Chapleau n'a donc pas la science infuse!..... Et ces études sur le Nord-Ouest, n'y aurait-il pas, par hasard, un laboratoire mieux choisi pour les faire, que les boulevards de Paris? Un meilleur point d'observation que les Folies-Bergères, la banque juive, ou même les salons de M. Gambetta?

Et puisque M. Chapleau veut bien, comme un simple mortel, descendre jusqu'au sein vulgaire d'étudier; puisqu'il admet le précepte d'Horace: "Je ne vois pas ce que peut faire le travail sans le talent, ni le génie sans l'étude," ne croit-il pas que la politique fédérale, comme la politique provinciale, requiert un peu d'étude, d'expérience, d'observation, d'apprentissage? Ne croit-il pas que ceux, aussi bien doués que lui sous le rapport de l'intelligence, mieux doués sous le rapport du cœur, qui sont à Ottawa depuis quinze ans, faisant une étude ardue des questions politiques qui y surgissent sans cesse et s'y développent, faisant depuis cette époque un précieux apprentissage auquel l'expérience de chaque jour vient s'ajouter à l'expérience de la veille, ne sont pas mieux qualifiés que lui pour y défendre nos droits et y servir nos intérêts?

N'eût-il pas été convenable pour lui d'y faire au moins une année de stage, avant d'exiger son entrée dans le ministère? Et ce qui est vrai pour Ottawa, n'est-il pas aussi un peu vrai pour Québec?

Pourquoi, sans aucune nécessité quelconque, autre que celle de faire brasser par la clique seule nos affaires politiques, choisir pour premier à Québec, un homme qui auparavant n'avait probablement jamais consacré quarante-huit heures à l'étude spéciale de notre

politique provinciale, lorsque, dans la législature provinciale, se trouvaient nombre de vétérans de dix et quinze ans de service, aussi bien doués pour le moins que le nouveau premier?

La raison : toujours la même ! Elle se trouvait, comme nous l'avons dit : 1o Dans la nécessité où se trouvait M. Chapleau d'échapper au verdict des électeurs de la province de Québec, et même à la critique sévère de ses derniers actes politiques, par la presse conservatrice indignée; offrant à M. Mousseau, une position égale à celle dont il le dépoillait à Ottawa, il le faisait déguerpir sans délai et pouvait lui-même filer de suite vers la capitale fédérale.

2o Dans le fait qu'il faut tout prendre : lieutenants-gouverneurs, premiers ministres, conseillers législatifs, hauts fonctionnaires de toutes sortes, etc., etc., dans la *clique* ou parmi ceux qui s'en sont fait les instruments et les valets.

3o Dans le fait que M. Chapleau a résolu de faire, à tout prix, l'alliance entre les conservateurs et les libéraux, dans la province de Québec, et que, comme lors de la destitution de Letellier, l'affaire des Tanneries, etc., etc., il préfère faire tirer les marrons du feu par les autres, plutôt que de risquer de se brûler les doigts. Car il sentait que des actes tels, par exemple, que celui de faire entrer M. Starnes dans le gouvernement, étaient joliment dangereux pour sa popularité.

Or, M. Mousseau était justement l'espèce d'homme qu'il lui fallait pour opérer cette manœuvre.

Donc d'une grande bonhomie, ne comprenant guère ce que c'est qu'un principe, incapable d'en prévoir les conséquences, ne comprenant pas la corrélation immédiate qui existe entre les principes catholiques et les principes sociaux qu'il s'agit de faire triompher dans l'État; pour cette raison, n'inspirant aucune crainte aux libéraux, parce qu'ils savent bien qu'ils en feront toujours ce qu'ils voudront; d'un autre côté, possédant la sympathie des conservateurs, pour l'attachement qu'il a montré à son parti politique; catholique pratiquant et pour cette raison sympathique aux catholiques, M. Mousseau était, dans la pensée de M. Chapleau, également acceptable aux conservateurs et aux libéraux.

Car, d'un côté, s'il lui arrive d'afficher du zèle pour les principes religieux, ou de manifester une grande admiration pour les chefs du mouvement catholique en Europe, d'un autre côté, il suit M. Chapleau et le seconde, peut-être sans s'en apercevoir, dans sa propagande libérale, et manifeste même au besoin des tendances libérales avancées : on se rappelle le douloureux étonnement, mêlé de stupéur, dans lequel il plongeait un jour leurs Grandeurs Mgr l'archevêque de St-Boniface et Mgr l'évêque d'Ottawa, durant un dîner officiel à Rideau Hall, en faisant un éloge enthousiaste du sieur Gambetta!

Hâtons-nous d'ajouter qu'à tout cela il n'entend pas malice et que

ces écarts doivent être attribués bien plus à l'absence de toute étude en matière de philosophie sociale qu'à la perversité ou même à de mauvaises intentions. Avec cela, M. Mousseau est, a toujours été et sera vraisemblablement toujours un instrument docile entre les mains de M. Chapleau. Or, pour la réalisation des projets de ce dernier, pour faire croire à Ottawa que notre province lui est inféodée sans réserve et que le premier de Québec n'est que son humble vassal, il fallait à M. Chapleau un homme comme M. Mousseau.

LA CONCILIATION A M. CHAPLEAU :

QUÉ QU'EST QU'ÇA ?

I

Faire de la province de Québec, unie en un seul parti politique, son piédestal pour monter au faite du pouvoir à Ottawa, ça été, depuis longtemps, le motif déterminant des principaux actes politiques de M. Chapleau.

C'est là le secret de cette fameuse conciliation que, depuis quelques années, M. Chapleau prêche, à temps et à contre-temps, contre les intérêts des principes conservateurs.

Depuis plus de dix ans, le Grand Homme calcule tous les actes de sa vie politique de manière à atteindre le but suprême de son ambition. Être premier de sa province, ce n'était pas assez pour lui ; ce n'était là qu'un échelon pour monter plus haut. Depuis vingt ans qu'il se pose comme l'imitateur en tout de sir John, il s'est dit qu'il était appelé à lui succéder. Or, comment en arriver là ? Il aura pour compétiteurs non seulement les sommités politiques anglaises du parlement fédéral, tels que Tilley, Tupper, Campbell, Galt, Abbott-McCarthy, Cameron, Fitzpatrick et une foule d'autres, mais encore et surtout son compatriote, sir Hector Langevin, son aîné de vingt ans dans le ministère fédéral : Langevin, déjà proclamé chef il y a dix ans !

Sir Hector est de cette race d'hommes qui durent longtemps. Ça ne meurt pas : et Chapleau ne veut pas attendre !

Que faire donc ? Acquérir bon gré mal gré, *per fas et nefas*, un titre supérieur à ceux de tout ce monde-là : arriver à Ottawa avec une force supérieure à tous, de manière à dire : " Qu'importe vos titres et vos états de service ! Vous tous, vous commandez à peine à une majorité, chacun dans vos provinces. Eh bien ! *Moi !* Je viens avec toute une province ! Seul, lorsque tous : Langevin, Masson, de Boucherville ont échoué, j'ai réalisé l'union, j'ai fait l'unité ! Je suis plus grand que tous !..... Plus grand même que Cartier. Je suis

appuyé par MA Province de Québec ! A moi seul, je puis faire pencher la balance d'un côté ou de l'autre, suivant que je place MA Province dans le plateau de Sir John ou dans celui de Blake. Or, les principes ne me gênent pas, mon bagage en est léger ! Qu'importe le plateau qui descende, pourvu que je monte, moi ! ”

II

Tout le secret de sa grandeur future, c'était donc, pour M. Chapleau, de faire l'unité politique dans la Province de Québec.

Or, cette unité, elle était impossible tant que notre province se diviserait en partis, surtout, aussi longtemps que cette division serait basée sur deux principes essentiellement opposés l'un à l'autre, le principe conservateur catholique et le principe libéral plus ou moins anti-catholique.

Pas d'union donc sans la destruction de l'un de ces deux principes.

Faire une union basée sur le premier eut été grand et patriotique ; eut été un projet digne d'un véritable homme d'état, un projet dont la réalisation eut assuré à jamais la prospérité de notre province. Le réaliser était d'autant plus facile que déjà l'union était plus qu'aux trois quarts faite, et par la proclamation, de la part de l'autorité religieuse, des enseignements propres à faire luire la vérité dans les esprits, et par un retour sincère d'un grand nombre de libéraux de bonne foi vers le principe catholique. Les circonstances étaient donc exceptionnellement favorables. M. Chapleau ne vit malheureusement pas la voie lumineuse qui s'ouvrait devant lui, voie qui l'eut conduit à la gloire et eut assuré le bonheur de son pays. Une double pierre d'achoppement le fit trébucher.

III

La première, ce fut un faux calcul, en d'autres termes, ce fut l'*illusion libérale*.

Au lieu d'avoir foi dans le principe conservateur catholique, principe dont il avait été nourri dès son enfance, qui jusque-là avait fait sa force et lui promettait grandeur et succès, il se dit que la tendance du siècle étant au libéralisme, les sophismes modernes envahissant partout les sociétés, bientôt cette erreur puissante du libéralisme serait, en Canada comme ailleurs, “ *la grande force et le grand orgueil*.”

Il crut donc que, pour être du côté du plus fort, pour triompher..... pour régner ! il fallait être libéral..... Libéral de principes seulement, car il voulait rester en politique du côté des conservateurs qui étaient les plus nombreux et avaient le pouvoir.

Mais comment put-il se convaincre que, par ce moyen, il arriverait

à l'unité ? Ne savait-il pas que tous les libéraux avancés ont une haine instinctive, allant jusqu'au fanatisme, contre la saine doctrine sociale, et qu'il est absolument impossible de les amener à la vérité qu'ils fuient instinctivement, comme la chauve-souris fuit la lumière du jour ?

D'un autre côté, ne savait-il pas également qu'il était impossible d'induire les vrais conservateurs catholiques à accepter les erreurs sociales qui font la base du libéralisme ? Ne devait-il pas être évident pour lui que jamais il ne réussirait à les faire pactiser avec l'erreur, ni à venir la rencontrer à mi-chemin, dans la voie d'une fausse conciliation ?

C'est bien ce qu'il pensait ; c'est bien ce qui d'abord l'exaspérait tant. Il sentait instinctivement que ses apostasies de principes lui avaient déjà aliéné irrévocablement le sentiment conservateur catholique, que jamais il ne pourrait compter sur cet élément pour son unité !

Toujours ces infâmes ultramontains, en travers des projets qu'il caressait avec le plus de tendresse !

C'est pourquoi il décida de les écraser si possible, et dans tous les cas de faire, sans eux, l'unité dans la paix et dans la conciliation. Le gros des conservateurs partisans quand même, *Jobbers*, chercheurs de places, écumeurs de patronage : tous gens qui s'agitent bruyamment, crient très-fort et font croire par là qu'ils sont tout le parti, le suivraient toujours aussi bien dans ses pérégrinations vers les régions libérales que partout ailleurs ! Et quand aux gens de principes, ou bien on les baillonnerait en criant bien fort à la discipline ! ou bien on les accuserait avec fracas d'être des traîtres à leur parti ; ou bien encore on paralyserait leurs forces en les divisant au moyen de faveurs personnelles accordées aux moins fermes d'entre eux ; ou bien, enfin, on les ruinerait par la calomnie, on les abîmerait sous le poids de la haine et de l'odieux qu'il est toujours facile d'amonceler sur la tête des honnêtes gens ! Que ne peut-on pas accomplir, rien qu'avec le cri d'Ultramontain, auprès de gens fanatisés par certains préjugés grossiers soigneusement nourris dans l'ignorance !

Alliés aux libéraux, rien de plus facile que d'accomplir ce résultat ! N'avait-on pas naguère employé cette tactique avec grand succès et perdu à jamais ces odieux *programmistes*, sans même avoir jamais eu la peine de préciser de quoi on les accusait !

L'union projetée devait donc se faire en dehors des principes. Déjà même on réussissait à en discrediter l'étude ou même l'énonciation ; et le temps n'était pas éloigné où le compère Fabre pourrait féliciter nos députés d'avoir assez de sagesse pour traiter les questions sociales sans s'occuper des principes.....

IV

La deuxième pierre d'achoppement, ce fut sa haine des ultramontains. Il ne voulut pas comprendre que le Concile du Vatican, en pulvérisant les erreurs gallicanes et libérales, donnait raison aux ultramontains et qu'il n'y avait plus, pour les catholiques, aucun prétexte de se diviser ; que, être catholique et être ultramontain c'était désormais une seule et même chose. Il continua donc à haïr les ultramontains et à répudier leurs doctrines.

Suivre cette pente, cela flattait en outre son amour-propre. Il avait l'habitude de se réclamer de l'école de Cartier. Or, avoir épousé les haines de Cartier, ça le posait, il le croyait du moins, aux yeux des plus ardents du parti conservateur.

Il se trouve ainsi, sans trop le savoir peut-être, tant il est peu instruit sur toutes ces matières, en hostilité formelle avec l'enseignement catholique.

V

Combien de fois ne s'est pas traduite, sous une forme ou sous une autre, cette hostilité de M. Chapleau, non-seulement contre les laïques ultramontains, mais encore contre les ordres religieux !

Ses intimes vont jusqu'à dire, à sa louange, que durant son voyage de l'an dernier, en France, non seulement il a soigneusement évité toute relation avec le parti catholique, mais qu'il a consacré la plus notable partie de son temps, à courtiser ce qu'il y a de plus avancé dans le parti des crocheteurs de portes, des violateurs de cloîtres, des profanateurs d'églises, des persécuteurs de religieuses et des briseurs de crucifix.

Quel déshonneur pour nous : l'objet de ses courbettes les plus assidues a été l'ignoble Gambotta, le méprisable dictateur qui ruinait sa patrie durant la guerre franco-Prussienne ! le fils sans cœur qui, dernièrement, faisait souiller, par la gente immonde de ses compères libres-penseurs francs-maçons, les cendres de sa pauvre mère !!!

Jusque-là, Dieu merci ! le nom de Gambetta avait été en exécution d'un bout à l'autre du Canada. Ce nom, il résumait pour nous ce qu'il peut y avoir de plus méprisable. Mais dès que M. Chapleau eut réussi à se faire admettre dans les rangs de ses adulateurs, on a vu, dans notre presse dégénérée, une quasi réhabilitation de ce monstre.

" Sans doute, disaient quelques fouilles sans vergogne, M. Gambetta a des opinions regrettables en matière de religion, mais cela ne l'empêche pas d'être l'homme le plus considérable de la France." Et il fallait encenser M. Gambotta, de qui M. Chapleau faisait anticiper des faveurs plus que royales pour le Canada.

Eh bien ! que nous ont valu ces courbettes au méprisable coryphée de la libre pensée française !

D'un autre côté, il est dix fois pénible d'avoir à constater l'existence d'une communauté d'idées et de sentiments entre le Gambetta français et notre grand homme. Non seulement, ils paraissent entendre de la même façon l'art de faire fortune aux dépens de l'état, mais leurs principes sociaux se rapprochent par plus d'un côté !

“ Le cléricalisme. Voilà l'ennemi ! ” Tel est le cri de guerre de Gambetta.

Or, si M. Chapleau a besoin d'être plus discret pour ménager un sentiment public plus chrétien ; s'il n'arbore pas aussi haut l'étendard de la guerre au cléricalisme, il ne le combat pas moins avec énergie.

VI

Nous dirons, plus loin, sa guerre aux frères de St-Vincent de Paul, son hostilité aux Jésuites, ses tendances à la laïcisation de l'enseignement. On se rappelle la persécution sourde exercée contre les frères de la doctrine chrétienne, telle que l'a exposée le Frère *Rélicius*.

Ce n'est pas tout, le printemps dernier même, il réclamait la paternité de la fameuse clause du fameux bill d'éducation, enlevant aux curés tout contrôle sur les écoles paroissiales..... Certes ! cette clause, bien que moins arrogante que ne l'est le cri de guerre de Gambetta, n'en était pas moins une déclaration de guerre au clergé !

VII

De retour au Canada, M. Chapleau ne pouvait taire son admiration pour le grand homme de France. “ Ce ne sont pas les curés on titre, ce n'est pas le clergé national, disait-il, que M. Gambetta hait et persécute, ce sont les religieux, parce qu'il prétend que les ordres religieux font une compétition injuste au clergé national ”.....

“ Moi aussi, ajoutait-il, je suis en faveur d'un clergé national au Canada, et je prétends qu'il ne faut pas encourager les ordres religieux qui peuvent nuire au clergé national ”

Toujours comme le Grand Napoléon, Notre grand homme !

VIII

Cette hostilité de M. Chapleau s'est d'ailleurs souvent manifestée, surtout dans ses élans de sympathie en faveur des libéraux et dans ses rapports de bonne camaraderie avec eux.

— “ Mais comme tu manges du Jésuite ! ” lui aurait dit un jour un chef libéral.

— Et pourquoi pas ?

— Tu ne crois donc pas à toutes ces sornettes que tu dé bites à la louange du clergé et qui te font accepter comme un petit saint !

— Bah ! dès que ç'a donne le pouvoir !

— Mais puisque nous sommes de même sentiment, pourquoi ne pas faire alliance, afin de mettre le clergé à sa place !

— Ah ! ce sont ces maudits *programmistes*, qui nous embêtent !

Faire alliance avec vous autres, ce serait chose facile. Avec les ultramontains, jamais !”

Ne l'oublions pas, dans sa bouche les paroles de paix et de modération, cette conciliation tant prônée, cela signifie : guerre ! et guerre à mort aux ultramontains ! c'est-à-dire à plus des deux tiers du parti conservateur ! c'est-à-dire à tout le parti conservateur catholique ! Alliance entre les conservateurs aveugles ou sans principes et les libéraux ! A cette alliance hybride, abandon sans partage des dépouilles opimes du parti conservateur, de la caisse publique, des jobs, du patronage ! et avec cela, bombance et joyeuse vie !

IX

M. Chapleau décida donc de travailler à réaliser l'unité dans le libéralisme.

Dès lors, on le vit, dans son fameux discours de St-Lin, offrir Polivier de la paix à M. Laurier. A cette époque, comme toujours depuis, il s'est proclamé “le plus libéral des conservateurs.” Il a eu bien soin de toujours faire accoler, au nom du parti, l'épithète de libéral. Et, malgré l'antithèse révoltante que présente l'appellation de *libéral-conservateur*, il n'a jamais voulu y renoncer. Durant toute sa carrière politique, on l'a vu constamment occupé à ruiner tout ce qu'il y avait de conservateur dans nos institutions. Le double mandat, la qualification foncière, le conseil législatif : tout a passé sous son marteau de démolisseur. En matière d'éducation, il est, comme nous l'avons dit, le plus fervent adepte de la laïcisation et travaille sans relâche à la réalisation du fameux programme maçonnique du frère Macé, dont cependant il ne connaît peut-être pas l'origine.

En 1872-73, il combattait avec énergie le projet de confier aux Frères de St-Vincent de Paul notre école de réforme.

Tout le monde se rappelle sa fameuse exclamation, lorsqu'il se vit battu sur ce sujet : il fit comme Socrate qui, en mourant, offrait en sacrifice un coq à Esculape. Lui, sacrifie, en parlant sur le ton du coq, l'une des immunités de l'Eglise au dieu Etat : “Au moins, M. l'orateur, s'écrie-t-il, si le gouvernement persiste à vouloir confier *nos enfants à ces étrangers*, j'espère qu'il ne le fera pas avant d'avoir vu à ce que ces religieux ne reçoivent aucun pouvoir que lorsqu'ils se seront fait naturaliser sujets britanniques !”

Ces étrangers ! son gouvernement les poursuivait plus tard dans

la personne des Jésuites, lorsqu'il n'assignait, au collège Sto-Mario, que le rang de collège de troisième ordre, dans la distribution des médailles du gouverneur général.

Non seulement il s'allie à Laval, dont le travail politique a ruiné le parti conservateur dans la région de Québec, mais encore il fait des efforts inouïs pour faire dominer son enseignement dans la région de Montreal.

X

Observez-le, maintenant, dans le choix qu'il fait des hommes avec qui il partage les fonctions administratives, ou qu'il nomme aux divers emplois. Lui, chef conservateur, vous le voyez faire toujours très-large la part des libéraux et du libéralisme. S'il lui arrive de favoriser un vrai conservateur, c'est qu'il lui est impossible de faire autrement. Dans les hautes positions politiques, de même que dans toutes les branches du service, vous le voyez toujours, entre deux candidats, donner la préférence à celui qui est entaché de libéralisme ou qui a pu mettre à son crédit quelque petite trahison dans le sens libéral.

Il abhorre ce qui est sain : il lui faut du faisané.

Avant 1878, Turcotte était l'un de ses amis de cœur, malgré ses tergiversations continuelles. Et avant les dernières élections, il a reçu de M. Chapleau, un commencement de réhabilitation.

Combien de libéraux avancés ne sont-ils pas les amis de cœur de M. Chapleau et ne reçoivent-ils pas de lui une large part des faveurs ministérielles !

Tout le monde sait que le fameux Senécal était l'un des adeptes les plus avancés du parti libéral. L'on sait également que ce qui l'éloigna de son parti, ce fut le fait qu'on lui refusa le siège laissé vacant par la mort du Dr Mailhot au sénat. Malgré leur peu de scrupule et leur mépris pour le sénat dont ils veulent l'abolition, les libéraux eurent assez de pudeur pour refuser à Senécal un poste aussi honorable.

Se sentant apprécié par les siens à sa juste valeur, M. Senécal se jeta dans les bras de M. Chapleau. Ce dernier exigea-t-il de ce néophyte qu'il reniât quelques-unes de ses erreurs de principes ? Nullement. Il l'admit tel qu'il était ; et cet homme, jugé par les libéraux eux-mêmes indigne d'un poste honorable, M. Chapleau, lui, en fait de suite l'un des maîtres de la Province de Québec. Pouvait-il donner aux faux principes dont Senécal est saturé plus de chance de se propager dans notre province qu'en rendant cet homme tout-puissant au milieu de nous ? Et M. Dansereau qui sait tout cela, M. Dansereau ce parangon de vertus conservatrices, fait un crime à M.

de Boucherville d'avoir été, dans sa jeunesse, l'ami d'Alexandre Dufresne !.....

Déjà nous voyons M. Senécal fouler aux pieds la loi de l'observation du dimanche et faire voyager, ce jour-là, ses trains de fret sur tout le parcours du chemin du Nord.

Autre indice non équivoque du libéralisme de M. Chapleau :

Tout le monde connaît les tendances dangereuses et le cynisme révoltant en matières de principes du notoire M. Fabre. Eh ! bien ! c'est lui que M. Chapleau choisit pour en faire, en France, le représentant du Canada catholique.....

Quelles sont ses fonctions à Paris, à part le soin de servir de cor-
nac à MM. Chapleau et Senécal, si ce n'est celles d'accréditer chez nous, par ses écrits à l'*Événement*, les coriphées de la libre-pensée française et de distiller dans le cœur de notre peuple le poison des erreurs parisiennes ?

XI

Il fallait dernièrement remplacer M. Gaudet au Conseil Législatif : Le gouvernement n'avait que le choix entre un grand nombre des hommes les plus honorables, les mieux qualifiés, les plus fidèles au parti conservateur : L'Honorable M. Mailhot, Messieurs Picard, M. P. P., Dumoulin M. P. P., Houde M. P. P., J. O. Bourbeau, Denoncourt, etc., etc., eussent fait honneur à cette position. Mais M. Gérin était là ; M. Gérin qui, en 1872-73 avait été le bras droit de M. Chapleau, dans sa lutte contre les frères de St-Vincent de Paul ; M. Gérin qui avait manifesté, en chambre, une hostilité si venimeuse contre les Jésuites ; M. Gérin qui avait tourné le dos à son parti pour faire une opposition factieuse au gouvernement de Boucherville ; M. Gérin l'un des anciens admirateurs de la république française et de la gente libre-penseuse des boulevards de Paris ; M. Gérin qui avait jeté tant de boue à la figure de tant de notabilités conservatrices ; M. Gérin qui avait écrit contre le conseil : "*Ces conseillers qui ne représentent rien que leur servilité se permettent de donner des leçons à la chambre..... Le conseil ne représente rien, ni intelligence, ni éducation, ni sens pratique, etc....*" M. Gérin était là ; il fallait le choisir de préférence à ceux qui ont toujours été fidèles à leur drapeau et qui ont toujours respecté nos institutions nationales.

XII

Lors de la formation de son gouvernement, en 1879, M. Chapleau donna la préférence à deux libéraux de la valeur de MM. Flynn et Paquet, sur l'un des chefs les plus brillants et les plus distingués du parti conservateur, M. Angers.

Ce n'est pas tout, dans le dernier remaniement, tout, même votre intérêt, M. Chapleau, vous imposait une réparation d'honneur solennelle aux conservateurs de la Province. Or, qu'avez-vous fait ? Pour récompenser M. Starnes d'avoir trahi une dixième fois son parti et de vous avoir aidé à escamoter le chemin du Nord, vous faites un ministre de cette vieille guénille politique !.....

Et dans le service civil, lorsque M. Chapleau n'avait pas un morceau de pain à jeter à ces vieux serviteurs du parti qui, durant 30 ans et plus, s'étaient dévoués à la cause conservatrice, il avait des positions de \$1,000.00 et \$1,200.00 à donner à des hommes tarés, entrés la veille seulement dans les rangs conservateurs qu'ils déshonorent ; à des hommes qui n'ont guère à présenter d'autres états de services que d'avoir, durant 20 ans, insulté à la moralité publique en tenant des tavernes de bas étages et des maisons plus que suspectes !.....

Oui ! Il était écrit que le règne de M. Chapleau nous donnerait le spectacle de toutes les hontes et nous infligerait, à nous conservateurs, l'humiliation de toutes ces ignominies !

LA CLIQUE.

I

Vous êtes citoyen honorable. Durant 10, 20, 30, 40 ans, aussi longtemps que la fortune vous a souri ou même qu'un travail ardu vous a permis de gagner le pain de votre famille, vous avez servi votre parti, vous avez combattu pour le triomphe des principes conservateurs avec un dévouement sans bornes, une indomptable énergie, le plus pur désintéressement. Non-seulement vous n'avez jamais demandé l'ombre d'une faveur, mais vous avez même constamment payé de vos deniers des sommes considérables pour assurer le triomphe de vos principes.

Or, il est arrivé que devenu vieux, l'adversité vient vous visiter. Et lorsqu'il ne vous reste ni la santé, ni la force, ni les capacités nécessaires pour refaire votre fortune ou même donner le nécessaire à vos enfants, pour la première fois, vous vous adressez au gouvernement conservateur afin d'en obtenir une parcelle de ce patronage qui tombe avec tant de profusion dans les mains de la clique et enrichit les Sonécal, les Dansereau et leurs adeptes.

II

C'est M. Chapleau qui règne ! lui que le parti, le parti fait par vous, soutenu par vous, a fait grand homme, de rien qu'il était il n'y a pas longtemps !

Durant des années vous vous humiliez, vous vous prosterniez, vous suppliez !..... Vous demandez un peu de pain, après 40 ans de lutte ! vous offrez à l'État, pour le service civil, un fils que vous avez formé à votre image : un gentilhomme ! un fils d'une éducation parfaite, instruit, intelligent, parfaitement qualifié sous tous les rapports. Prières inutiles ! vaines humiliations ! L'on n'a rien pour vous !.....

Et cependant, l'on a des sinécures de \$2,400.00 pour M. Dansereau ; l'on a des places de \$1,200.00 pour ces personnages grossiers, ignorants, sans mœurs, sans honneur ! dont le nom et les occupations déshonorantes ne sauraient être écrits sans souiller notre plume !

III

Il y a plus : depuis 10, 20 ou 30 ans, vous êtes membre de nos parlements. Durant toute votre carrière politique, vous vous êtes dévoué sans réserve au parti, surtout au pays. Votre temps, votre argent, tout y a passé ! Vous avez, sans aucun bénéfice personnel, sacrifié votre fortune, même compromis l'avenir de vos enfants. Toutes les grandes luttes vous ont toujours trouvé le même : le premier au feu, le dernier au repos, jamais à la curée, luttant toujours au premier rang, sans trêve ni merci, pour l'honneur du drapeau, le triomphe du parti, la prospérité du pays. Ces triomphes conservateurs éclatants, c'est surtout à votre action qu'ils sont dus.

Avec cela que vous avez apporté dans les luttes un talent distingué, une éducation complète, une haute réputation d'honneur et d'intégrité, une grande expérience, une influence prépondérante, un dévouement sans bornes, le patriotisme le plus intelligent, le plus éclairé !

Vous aviez, autant que tout autre, plus que tout autre peut-être, droit aux honneurs, aux hauts emplois, aux portefeuilles.

IV

Mais la clique à bien vite aperçu en vous un compétiteur dangereux pour ses compères. Dès lors, elle a décidé de vous dépopulariser, de vous amoindrir, même de vous ruiner, au besoin. Elle ne vous laissera que juste ce qui est nécessaire pour vous permettre d'assurer, à son profit, le triomphe du parti.

Dans les luttes électorales comme dans celles des Parlements, elle aura toujours soin de vous faire assigner les rôles obscurs, les questions les moins populaires, le travail le plus ingrat !

Ce n'est pas assez : elle veillera à ce que toujours ses journaux, et ils sont nombreux puisqu'elle seule a le monopole du patronage, des annonces, des jobs, etc., c'est-à-dire de tout ce qui fait vivre la presse, que ses journaux, dis-je, fassent silence sur vos actes mêmes les plus méritoires.

Vous aurez beau avoir fait des prodiges de lutte, porté glorieuse-

ment et fait triompher le drapeau dans dix comtés, terrassé les plus redoutables adversaires, traité de main de maître les questions les plus épineuses, fait nombre de suggestions utiles, émis des idées nouvelles du plus grand prix, assuré le succès des mesures les plus propres à promouvoir l'intérêt du pays : tout cela est inutile.

Le mot d'ordre, c'est de vous ignorer ; la presse entière se taira systématiquement sur tout ce que vous aurez fait.

Et tandis que le moindre valet de la clique, ses nullités les plus insignifiantes seront élevées jusqu'aux nues, l'on ne fera aucune mention de vos travaux les plus importants ; l'on n'enregistrera pas même vos états de service. Aux yeux de vos chefs et du pays, vous serez censé n'avoir rien fait ! C'est ce que voulait la clique : elle a réussi.

Aussi, n'allez pas vous faire illusion : vous avez encouru la défaveur de la clique ; vous êtes irrémédiablement condamné à n'avoir jamais aucun avancement ! Votre carrière politique est à jamais brisée ! Car les chefs ont consenti à se faire les aveugles exécuteurs des vœux de la clique. Les portefeuilles, les hauts emplois : tout cela, c'est pour les nullités patronisées par la clique !

V

Voilà comment est servi l'intérêt du pays ! Et pourtant, vous avez à vous seul plus de solide popularité, plus d'influence que toute la clique ensemble ! Investi de la confiance de vos compatriotes, vous êtes l'un des conseillers naturels de vos chefs politiques. Vous avez droit à l'influence et au patronage que commande votre position. Cela n'empêche pas cependant que certains freluquets, sans mandat, sans popularité, sans valeur quelconque ont voix au chapitre, même dans les conseils de l'exécutif, et disposent du patronage qui vous appartient !.....

Ils sont membres de la clique, voyez-vous !..... Et quand à vous, vous n'êtes bon qu'à porter, vis-à-vis le pays, la responsabilité des manœuvres ténébreuses et des tripotages véreux de la clique ! Votre rôle, à tous, c'est de voter en rangs serrés, au nom de la discipline, pour garder à la clique le pouvoir qu'elle exerce, à votre détriment et pour la ruine du pays !.....

VI

Et nous conservateurs, depuis des années nous avons subi tout cela !.....

Bien plus ! si nous laissons entendre quelque récrimination, quelques mots de critique, nous sommes impitoyablement chassés des rangs du parti...../

Voilà d'après quel principe M. Chapleau a régné avec sa clique !... Voilà comment il a choisi et ses collègues dans le ministère, et ses

conseillers et les employés du service civil : Sénécal, Pâquet, Flynn, Starnes, Gérin, Alexandre Chauveau, Dansoreau.....! et puis des noms innombrables ! voilà les guenilles politiques que M. Chapleau a ramassées partout !

Ah ! M. Chapleau ! vous auriez pu être un homme d'état. Vous avez préféré ne faire que l'œuvre d'un chiffonnier politique !!!

TOUJOURS LA CLIQUE.

I

Or, comment se rendre compte de tous ces étranges abus de pouvoir ? On en trouve malheureusement des cas isolés sous tous les gouvernements ; mais ici, ils existent en permanence, à l'état de système.

L'explication, nous l'avons dans le fait que, depuis des années, la clique Chapleau met en pratique la doctrine du parti des jeunes inauguré en 1862. Tout monopoliser : pouvoir, patronage, principes organisation et discipline du parti, au bénéfice exclusif d'une association occulte ; tout faire servir à l'avancement personnel de ses membres.

Arrêtons-nous un peu pour signaler ici cette étrange anomalie constitutionnelle qui, depuis des années, s'étale aux yeux du public, sans que personne, pas même ceux qui en ont été jusqu'aujourd'hui les victimes, aient osé s'en plaindre publiquement.

M. Chapleau se donne comme l'un des adorateurs du constitutionnalisme anglais, et, cependant, que fait-il ?

Il fait régner dans notre province le gouvernement arbitraire des plus mauvais jours du despotisme. Y a-t-il un souverain constitutionnel qui aurait la hardiesse de se permettre ce que se permet tous les jours M. Chapleau ? La Reine d'Angleterre elle-même, avec son vaste Empire de centaines de millions de sujets, oserait-elle par exemple, soit par vengeance, soit pour flatter une mauvaise passion quelconque, décréter d'avance l'ostracisme politique de l'un de ses sujets, fut-il le plus humber de tous ? Lui viendrait-il jamais à l'idée de décider que tel ou tel homme public sera à jamais banni de tous les gouvernements ?

La constitution désigne au souverain et à plus forte raison au premier ministre ses conseillers naturels : ils existent en la personne des membres des deux chambres.

Or, qui, depuis des années, a avisé les chefs conservateurs ? Quelle influence ont exercé, sur les événements politiques de notre Province, soit les élus de la nation, soit les membres de la chambre

supérieure? Eux, les conseillers légitimes de leurs chefs, ils ont été systématiquement mis de côté par ces chefs qui ne se sont pas occupés d'eux et de leurs opinions plus que de leur dernière chemise! Eux, les hommes politiques de la Province, ils ont été laissés plus étrangers à la politique du Bas-Canada que nombre de citoyens qui ne sont jamais sortis de la vie privée.

Où trouver la raison de cette monstrueuse anomalie?

Dans le fait que nous sommes gouvernés suivant les principes de la clique, et non d'après les règles du droit constitutionnel anglais.

II

Depuis vingt ans, *la tache d'huile* n'a cessé de grandir et d'envahir toutes les avenues du pouvoir. Les disciples de Labelle ont si bien su saisir les fils de l'organisation conservatrice et s'imposer aux chefs, qu'aujourd'hui, pour une portion considérable du public, le parti conservateur se résume dans messieurs *Senécal, Chapleau, Dansereau & Cie.*

Qu'un ami du parti conservateur essaye donc d'obtenir sa part de patronage légitime, d'arriver à une nomination quelconque, même de se faire une carrière politique dans les rangs conservateurs, soit à Québec, soit à Ottawa, sans subir les fourches caudines de M. Dansereau! C'est à ce degré d'abaissement hélas! que nous sommes arrivés: la fourchette d'un vulgaire intrigant est en quelque sorte devenue notre sceptre national. Pas une nomination importante sur laquelle M. Dansereau ne charge sa commission!.....

Si ce n'est pas là l'impôt du sang, c'est certes! bien celui du deshonneur!

III

On est de la clique à divers degrés: c'est un peu comme dans la maçonnerie; ou plutôt cela ressemble à la divine Comédie du Dante: on occupe diverses zones, suivant le degré d'excellence et de pouvoir que l'on a atteint. Au dessus de tout ce qui s'agit ostensiblement est le pouvoir suprême: Chapleau — Senécal — Dansereau: espèce de trinité occulte qui constitue le "*Bakounine*" Canadien. Ils forment le grand *centre*, espèce d'astre autour duquel gravite tout le monde de la clique. Tous trois associés, solidaires, alliés à la vie à la mort, travaillant, chacun suivant ses facultés et ses attributions, mais pour la réalisation d'un but commun. Chacun poursuit l'objet principal de son ambition, lequel doit cependant servir l'intérêt collectif des trois.

Ils sont, en puissance et en dignité, dans l'ordre indiqué ci-dessus: Chapleau, Premier: Le Grand-Homme! — Senécal, Second: l'homme puissant! — Dansereau, Troisième: l'homme expédient! De façon ce-

pendant, à ne former qu'une puissance et à travailler harmonieusement aux fins communes.

1o Premier et principal but de la clique: Conquérir et conserver ses sommets de la Politique: c'est pour Chapleau, qui, en retour, fait servir la suprématie du pouvoir au bénéfice des trois.

2o Deuxième but: L'agiotage et la spéculation véreuse, c'est-à-dire, l'accaparement des grandes sources de richesse commerciale, industrielles, minières, etc., les entreprises publiques, les assauts sur le trésor de l'Etat, etc. Senécal en fait son affaire spéciale, à la condition de partager généreusement les profits avec ses deux compères.

3o Troisième but: Contrôler et manipuler le patronage officiel: Dansereau en fait l'objet de ses opérations. Il le distribue pour le bien général de la clique. Mais à tout seigneur tout honneur: il est le premier servi. Sur tout patronage, il prend d'abord sa *Royalty*, sous forme d'une forte commission.

Dansereau cumule, avec ces attributions, la charge de grand thuriféraire en chef. C'est lui qui invente, en l'honneur du grand-homme, ces éloges ébouriffants dont la *Minerve* a les primeurs et qui font ensuite le tour de la presse officieuse. Il organise aussi les violons et donne la note lyrique. En toutes ces qualités, que ce soit celle de dispensateur du patronage, de marchand d'arômes ou de musicien violoniste, il prélève toujours sa commission!

Immédiatement au-dessous de la Trinité, est le cercle intime des associés *qui croient en être*, mais qui ne sont que de puissants instruments entre ses mains, instruments que du reste la trinité paie royalement. Messieurs Robitaille, McGreevey, Lacoste, Gédéon Ouimet, Fabre, Faucher de St-Maurice, Gérin, etc., brillent parmi les plus éminents; à leur suite, mais dans une lumière moins vive, viennent les fidèles "*factotum*" et "*main-dans-tout*": Oscar Dunn, Bergeron, Blumhardt, Provencher, Gélinas, Ben Globensky, Normand, Champagne, le Capt. Labelle, Montpetit, etc.

Voilà pour les cercles occultes. Observez combien il y a, dans tout cela, de gens représentant réellement quelque chose devant le pays.....

A la lumière du soleil, la clique vise à se faire prendre pour le parti conservateur..... et elle y réussit!

Dans ce but, elle feint volontiers de n'être qu'un comité exécutif conservateur, existant en permanence et se tenant aux ordres des gros bonnets du parti. Au près de Sir John, de Langevin, de Masson, par exemple, elle n'est que la très-humble servante de ces messieurs, une organisation de dévouement, représentant le sentiment public, les traditions, la volonté du parti.

C'est pour être vue sous ce jour-là que la clique, feignant de s'organiser dans les grandes circonstances, s'incorpore et met à sa tête: Messieurs Langevin, Mousseau, Caron, Ald. Ouimet, Taillon, Cour-

sol, Tassé, Desjardins, Houde, etc., etc. Ces messieurs sont le chapeau dont la clique couvre sa vertu plus qu'avariée. Elle reçoit d'eux la puissance, le patronage : l'être en un mot. En retour, elle laisse bien, à la disposition de chacun d'eux, quelques bribes de patronage ; mais en somme, elle garde, pour elle et elle seule, l'absolutisme dans toute son intégrité.

IV

M. Chapleau, devant laisser Québec, ne voulait pas que la province décidât elle-même du choix de son chef. Ce n'est ni au pays, ni même au parti à faire un tel choix : c'est à la clique ! Ce n'est ni dans la chambre haute, ni dans la chambre basse, que doit être choisi le nouvel élu : c'est dans la clique !

Angers avait été élagué ; cela ne suffisait pas. Il fallait faire, aux autres chefs conservateurs, la suprême injure de leur imposer un chef qui n'eût d'autre titre au commandement que la consécration de la main du grand-homme. Qui, dans la province, avait jamais songé à M. Lacoste, comme premier ministre ! Il n'était pas même parmi les élus, n'avait jamais fait aucun apprentissage de la politique. Rien ne le recommandait plus que vingt autres à ce poste important Et cependant, c'est à M. Lacoste que M. Chapleau, avisé par la clique, avait d'abord décidé de donner sa succession de premier.

Mais pour quelle raison ? Oh ! la raison ! Lacoste sera l'instrument de son client Sénécal, le serviteur de son maître Chapleau, la dupe de son fétiche Dansereau. Vite ! M. Chapleau fait résigner le conseiller Villemure, afin d'offrir à M. Lacoste une entrée dans la vie publique, que les électeurs lui eussent infailliblement refusée.

Seuls les fiascos politiques du futur chef viennent à point démontrer combien M. Chapleau est inhabile à improviser ses grands hommes !

IV

M. Lacoste ne faisant pas, croyez-vous que M. Chapleau va revenir à ceux entre qui, d'après le droit constitutionnel, doit être choisi le futur premier ?

Allons donc !

Si le premier était pris dans la législature ; si surtout il était désigné par la voix des hommes publics de la province, ce serait l'homme de la province, ce ne serait plus alors l'homme de M. Chapleau. Or, M. Chapleau a besoin, pour son prestige à Ottawa, que le premier de Québec soit, avant tout, son homme, son instrument.

D'ailleurs, d'après les principes de la Clique, ce n'est pas, encore une fois, dans le parlement qu'il importe de choisir le premier : c'est dans l'entourage de la clique !

Quand M. Mousseau se faisait le compétiteur de M. Chapleau au portefeuille fédéral en 1878, il n'était, aux yeux de la clique, qu'un homme inférieur et sans importance. Malgré qu'il fût, depuis plusieurs années, député fédéral, il était tellement inférieur à M. Chapleau qui, lui, n'était jamais allé aux communes, qu'il ne pouvait un instant soutenir la comparaison avec lui.

Mais dès que ce dernier veut le faire *Premier* de Québec, le voilà de suite sacré grand homme !

Lisez la *Minerve* : M. Chapleau, fatigué, ne peut plus suffire à la tâche herculéenne de conduire la barque de Québec ; il faut un géant si non plus fort, du moins plus vigoureux que M. Chapleau épuisé. Cet homme, ce sera M. Mousseau. On le souffle, on le gonfle, on le surfait..... Bref ! s'il était possible d'enfler d'avantage notre gros Mousseau, on en ferait presque un petit Chapleau !

Maintenant, il ne peut plus dire un mot sans que ce ne soit du sublime. Son discours-programme, un tas de lieux communs, où seul manque la déclaration *qu'il appuiera les bonnes mesures*, c'est un chef-d'œuvre, dit la *Minerve*. Cela fait songer à ces féeries parisiennes où chaque mouvement du héros prend des proportions mirobolantes : Agamemnon se mouche ; et derrière la scène, un puissant cornet-à-piston éclate en sons stridents que l'on dirait sortir du nez royal !... Ainsi en est-il désormais de M. Mousseau.

Qu'il se mouve, qu'il fasse une contraction de mâchoire ou déplace son abdomen ; qu'il se mouche ou qu'il crache : c'est du grandiose !

M. Mousseau, voyez-vous, qui était un *pas grand chose* à Ottawa, est devenu presque divin, en recueillant à Québec, lorsqu'il s'envolait vers Ottawa, le manteau du grand homme.

Rien ne lui manque plus, pas même les maladies officielles de son chef : malgré sa robuste constitution, les constatations périodiques de l'état de son poulx, la marche de sa digestion et surtout ses rhumes de cerveau viendront tour-à-tour nous réjouir ou nous faire trembler.

Bien heureux, par exemple ! s'il sait tirer, de ses maladies à *demande*, les ressources oratoires et les effets diplomatiques que savait obtenir des siennes l'habile M. Chapleau.

VI

Nous sommes donc gouvernés par une petite oligarchie méprisable et tyrannique, mais grotesque et prétentieuse, qui n'a pas même l'ombre d'un titre à l'exercice du pouvoir, puisqu'elle existe par la

vertu de la clique et non par la volonté de la nation ! qui se substitue audacieusement aux pouvoirs publics et nous impose sa volonté arbitraire et pétrie d'injustice !

Par quel excès de lâcheté, de faiblesse, d'oubli de notre dignité, la subissons-nous ! par quelle aberration inconcevable les chambres de Québec, de même que le gouvernement d'Ottawa en subissent-ils le joug ?

Avec une telle plaie de puissance gouvernementale, est-il étonnant que nous subissions les avanies énumérées plus haut ?

ÉPILOGUE.

I

Puisque M. Chapleau devait entrer dans le gouvernement fédéral vers la fin de juillet dernier, savoir, moins d'un mois après les élections, pourquoi n'a-t-il pas fait faire ce remaniement quelques semaines auparavant, afin de permettre à l'électorat de l'apprécier?

La Province de Québec a donné un solennel témoignage de confiance au gouvernement fédéral, le 20 juin 1882. Et voilà que, dès un mois après, le gouvernement tel que constitué le 20 juin, n'existe plus; voilà qu'un tiers de ceux qui représentaient l'élément français est disparu, pour être remplacé par une représentation d'un tout autre caractère.

Or, vu les idées du nouveau venu, ses antécédents, le rôle prépondérant qu'il entend jouer à Ottawa; vu la politique spéciale qu'il entend y poursuivre, qui peut dire que notre province l'accepte?

Nous voici donc, au lendemain des élections générales, déjà replongés dans l'incertitude de savoir si le nouveau ministre possède la confiance de sa province.

Voilà pour le côté de haute politique constitutionnelle.

Et au point de vue de la paix et de l'économie, que vaut le dernier remaniement?

Sortant à peine des élections, il faut en recommencer quatre: 1^{re} celle de M. Chapleau; 2^e celle de son remplaçant au local; 3^e celle de M. Mousseau; 4^e celle de son remplaçant au fédéral. De suite une dépense d'au moins \$2000.00 prise sur le trésor public.

Maintenant, supposé qu'à chacune de ces élections il se soit donné une moyenne de deux mille cinq cents voix par comtés: voilà, un déplacement de dix mille électeurs. Or, le minimum de dépenses, par perte de temps, voyages ou autrement, occasionnés au public, est bien d'au moins une piastre par chaque électeur.

Voilà donc une perte nette de dix mille piastres faite par les électeurs, laquelle, jointe aux \$2000.00 sorties du trésor public et à une somme de \$1000.00 au moins, dépensée par chacun des candidats et ses amis, forment une perte totale de \$16000.00, sans compter les mille et une misères de toutes sortes qui surgissent d'une élection et qui, chacun le sait, sont la source de *maux incalculables*.

Naturellement, si c'est dans l'intérêt public que MM. Chapleau et Mousseau ont occasionné au public cette perte de \$16000.00, à la bonne heure ! mais pourront-ils le démontrer ? Ils n'oseront pas même le prétendre.

Or, nous les défions de démontrer que du 20 juin au 20 juillet il ait surgi, de notre politique, des raisons d'état qui aient rendu nécessaire dans l'intérêt public, qui aient même suggéré ce changement ! Remarquons le bien : ce changement n'a pas été l'un de ces événements politiques inattendus que l'on n'avait pu prévoir avant le 20 juin, puisque avant cette date, il était connu que M. Chapleau allait à Ottawa. Il l'avait même déclaré lui-même solennellement. Pourquoi alors ne se faisait-il pas élire de suite aux élections générales ?

Pour nous, jugeant d'après les probabilités les plus raisonnables et les antécédents de M. Chapleau, nous n'hésitons pas à assigner à ce changement la raison suivante et nulle autre :

M. Chapleau voulait aller à Ottawa..... Mais il est prudent ! Se croyant assuré de cinq ans de pouvoir à Québec avec les plantureux émoluments qu'il avait su s'y faire, il s'est dit qu'il ne fallait pas abandonner le poste de Premier de Québec avant qu'une solide victoire fédérale ne fût venue lui garantir la possession de son portefeuille à Ottawa pour au moins cinq ans. Autrement, il risquait de se trouver avoir troqué son portefeuille de Premier à Québec avec la dure banquette de l'un des chefs de l'opposition à Ottawa.

M. Chapleau trouva donc tout naturel d'imposer au public la dépense de \$16000.00, plutôt que de s'exposer à cet inconvénient. Toujours le même : Tous les risques pour le pays ou pour les autres ! Toutes les chances pour lui-même !

Certes ! Ce ne sera pas nous qui prétendrons qu'en cela, M. Chapleau ait violé la règle invariable de ses actions, ni encore moins rompu avec ses antécédents politiques.

II

Voulons-nous, d'un seul coup-d'œil, juger de sa *fidélité* constante à sacrifier le bien public au profit de son intérêt personnel ? Nous n'avons qu'à énumérer brièvement les bouleversements et les anomalies politiques auxquels ont donné lieu, depuis quatre ans, les manœuvres et les intrigues qu'il a employées pour servir les intérêts de son ambition :

- 1° M. de Boucherville dépouillé de son autorité comme chef.
- 2° Les conservateurs de la région de Québec exclus du gouvernement.
- 3° Angers exclu de l'administration locale.
- 4° Angers écarté définitivement de la politique.
- 5° L'esprit de la constitution violée : la nationalité canadienne.

française et la province de Québec privées d'un représentant sur les bancs du trésor au sénat.

6° La région de Montréal privée de sa part dans la distribution du patronage et des hauts emplois.

7° La province de Québec virtuellement privée, durant plus d'une année, des services effectifs de l'un de ses trois ministres français.

8° M. Baby élagué sans cause du ministère fédéral.

9° Division entre les conservateurs de Joliette: conséquence de la retraite de M. Baby de la politique.

10° Le comté de Terrebonne privé des services effectifs de son député.

11° La province de Québec privée de l'un de ses soixante-cinq représentants.

12° M. Mathieu exclu du gouvernement et éloigné de la politique.

13° M. Beaubien exclu du gouvernement.

14° Le parti conservateur de la région de Québec désorganisé.

15° Ce même parti profondément divisé.

16° Entrée du libéral Flynn dans le gouvernement au lieu d'un conservateur.

17° Entrée du libéral Paquet dans le gouvernement au lieu d'un conservateur.

18° Le double transfuge Chauveau récompensé: fait juge de police.

19° Vacance de son siège et nouvelle élection dans Rimouski.

20° Reconstitution peu judicieuse de la cour d'appel par la nomination de M. Baby, tout en privant le gouvernement fédéral des services de ce dernier.

21° Tarte forcé d'abandonner la représentation de Bonaventure.

22° Montréal privé, durant deux ans, de son septième juge.

23° Résignation de M. Villemure au Conseil.

24° Entrée de M. Lacoste au Conseil d'une manière étrange et sous des circonstances suspectes.

25° La sinécure de 2e greffier de la paix rétablie pour créer une rente sur l'Etat à l'ami Dansoreau.

26° Un homme du caractère de Senécal, nommé administrateur du chemin du Nord.

27° Robertson sort du gouvernement.

28° Octroi au crédit foncier franco-canadien d'un monopole de cinquante ans.

29° M. Chapleau, dont l'influence a imposé ce monopole, reçoit pour une sinécure du crédit foncier un salaire annuel de deux mille piastres.

30° Senécal paie de ses deniers la différence dans le taux d'intérêt d'un emprunt public.

31° Senécal crée à M. Chapleau un salaire annuel de \$2,000.00 pour le garder à la tête du gouvernement de Québec.

33° Senécal emploie de l'argent pour obtenir, par corruption, la Charte du chemin de Fer et du Tunnel.

34° Senécal consacre \$1,500.00 pour acheter les journaux libéraux et les gagner à l'aider dans l'obtention de cette charte.

35° Il s'en vante!!!

36° Obtention par Senécal, Chapleau et autres, au moyen de l'influence provinciale de Québec, d'une charte pour un chemin de fer de Toronto à Québec, charte qu'ils vendent ensuite à leur profit personnel.

37° Un cadeau de \$14,000.00 est déposé en banque par le *Syndicat* du crédit foncier, pour M. Chapleau et deux de ses collègues, pour les récompenser de leur avoir obtenu le monopole de 50 ans.

38° Vente étrange de la Section Ouest du chemin du Nord.

39° Chapleau et Senécal cachent au public et aux acheteurs les raccordements conclus et autres avantages valant des millions.

40° Malgré un trafic énorme, le chemin du Nord ne rapporte presque rien. Sa caisse toujours à sec, tandis que la caisse du banqueroutier Senécal déborde.

41° Senécal bâtit les embranchements de Berthier et de St-Eustache avec des fonds mystérieux.

42° Le Syndicat du Pacifique achète, à très gros prix, les embranchements de St-Lin et de St-Eustache dont il n'a pas besoin.

43° Vente encore plus étrange de la partie Est du chemin.

44° Le Syndicat Allan prétend avoir fait une offre supérieure à celle de Senécal et Cie, et avoir été maltraité dans ses efforts pour avoir des renseignements et faire ses soumissions.

45° Hâte scandaleuse avec laquelle on vend le chemin.

46° On vend le chemin à des parties frappées par la loi d'une incapacité absolue d'acheter.

47° Grand nombre de députés conservateurs à l'assemblée législative, se prononcent contre la vente et combattent le gouvernement sur cette mesure, *unquibus et rostro*.

48° Le conseil se divise par moitié sur la vente. Forte opposition, à la vente, de trois anciens ministres et chefs conservateurs.

49° Evolutions de Starnes; il vote pour la vente.

50° *La Patrie* de Montréal soutient la vente.

51° Mercier fait le mort,— rumeurs de coalition.

52° Création de la charge de Président du Conseil, inamovible durant cinq ans, avec un salaire de \$2,000.00.

53° M. de LaBruère, nommé à cette présidence, reconsidère la question de la vente et finalement l'approuve.

54° Entrée de M. D'Amour dans le gouvernement à titre de dupe.

55° M. Chapleau réussit à imposer à la Législature le Bill Laval.

56° M. Chapleau représentant, dans le gouvernement, la section de Montréal, va trahir à Roule les intérêts de Montréal, sous le prétexte de faire un voyage de santé.

- 57° Départ de M. Chapleau pour Ottawa.
- 58° M. Mousseau transporté d'Ottawa à Québec!...
- 59° Choisit Starnes comme membre de son administration!! ..
- 60° Flynn et Paquet entrés dans le gouvernement en trahissant, en déguerpissent trahis.
- 61° M. Nantel résigne le mandat fédéral de Terrebonne, que M. Chapleau aurait dû prendre un mois avant, puisqu'il voulait l'avoir.
- 62° M. Mousseau résigne son mandat de Bagot, obtenu un mois auparavant, pour servir le pays à Ottawa durant cinq ans.
- 63° Election de Jacques-Cartier; M. Laflamme et les rouges de ce comté font l'élection de M. Mousseau.
- 64° La *Patrie* et les rouges de Montréal appuient chaudement la candidature du premier ministre.
- 65° Election fédérale dans Terrebonne.
- 66° Retraite étrange et mystérieuse de M. Poirier.
- 67° Election locale de Terrebonne.
- 68° Election fédérale de Bagot.
- 69° Division du parti conservateur dans la région de Montréal.
- 70° L'acceptation du chèque Sénécal pour prix de vente de terrains miniers.
- 71° Étranges contradictions entre les affirmations de M. Flynn et les faits pour excuser cette transaction de Sénécal.
- 72° Accusations plus étranges encore portées contre l'Assistant-Commissaire des Terres.
- 73° L'augmentation du salaire du premier ministre, lorsqu'il est si fortement subventionné par des compagnies privées.
- 74° L'augmentation de l'indemnité des membres, venue après leur vote en faveur de la fameuse vente du chemin de fer.
- 75° Les maladies diplomatiques de M. Chapleau, etc., etc., etc., etc., etc., etc., etc., etc.
- 76° Celles de M. Mousseau, etc., etc., etc.
- Eh bien, ne sont-ce pas là, de jolies petites litanies?
- Et si tout y était!.....

III

Avec tout cela, M. Chapleau a-t-il raison de se donner comme Phéritier et le continuateur des traditions politiques de M. Cartier?

Un court parallèle entre les deux hommes va nous fournir une réponse bien facile à cette question :

Il est de fait qu'il n'y a de commun entre eux que certains préjugés, certaines haines et antipathies religieuses que les circonstances rendaient excusables chez M. Cartier, mais que rien ne peut excuser chez M. Chapleau.

1° Cartier débute dans la carrière publique par un travail ardu et se rend maître en sa profession, se procure une honnête aisance ;

Chapleau ne fait quelque chose que devant les cours criminelle et de police. Il ne réussit jamais à se faire prendre au sérieux par le barreau, ni même à jeter les bases d'une fortune professionnelle quelconque.

2° Cartier, malgré certaines erreurs puisées dans une éducation faussée par l'esprit du temps, se constitue le bras droit du clergé dont il défend les droits; Chapleau, bien qu'ayant eu le bénéfice d'une éducation beaucoup plus saine, s'aliène bientôt les sentiments du clergé et en devient l'ennemi. Il sacrifie, en toute occasion, les droits de l'Eglise et les immunités ecclésiastiques.

3° Cartier était essentiellement dévoué aux intérêts de la région de Montréal et les servait sans relâche; Chapleau les sacrifie à ses intérêts personnels.

4° Cartier était l'ennemi raisonné et implacable du libéralisme; il s'était dévoué à l'œuvre de le détruire; il le combattait sans trêve ni merci, chaque fois qu'il le reconnaissait quelque part; Chapleau se déclare *le plus libéral des conservateurs*; il flatte le libéralisme, le réchauffe dans son sein, le courtise au Canada, le flagorne en Europe, recherche son alliance et fait plus que tout autre en Canada pour en assurer le triomphe.

5° Cartier fortifie, organise et rend tout-puissant le parti conservateur; Chapleau le divise, en détruit les fondations et le ruine.

6° Cartier fait la confédération; Chapleau en sape les bases.

7° Cartier n'a pas trop de toute sa tête et de tout son cœur pour les consacrer sans réserve à sa nationalité;

Chapleau, s'il lui consacre plus ou moins sa tête, déclare avoir donné tout son cœur aux Anglais.

8° Cartier établit, perfectionne, fortifie nos institutions nationales et provinciales;

Chapleau les mine, les affaiblit, les désagrège.

9° Cartier donne à ces institutions, sauvegarde de notre autonomie, caractère de stabilité, prestige, autorité, organisation parfaite.

Chapleau détruit cette organisation parfaite, leur enlève cette autorité, ce prestige et cette stabilité, en travaillant à détruire le double mandat, la qualification foncière, le conseil législatif, etc.

10° Cartier crée, dans le Sénat, un contre-poids à la prépondérance hostile d'Ontario; il assure l'équilibre des pouvoirs, caractère essentiel de notre constitution;

Chapleau détruit ce contre-poids et travaille à faire disparaître cet équilibre, en conséquence, mine notre constitution par sa base.

11° Cartier repoussait, avec indignation, toutes offres de parts payées dans les compagnies à fond social qui venaient solliciter du gouvernement quelques privilèges ou même un simple acte d'incorporation;

Chapleau n'a pas assez de mains pour prendre tout ce qui se pré-

sente ; il est dans toutes les compagnies, accepte d'elles des salaires et des gratifications ; il est dans toutes les affaires où il y a chance de spéculation.

12° Cartier fuyait avec horreur les intrigants et les spéculateurs véreux ;

Chapleau ne peut se séparer d'eux : Senécal, Dansereau, etc., sont ses inséparables ; ils sont d'autres lui-même.

13° Cartier portait jusqu'à l'excès le culte de l'honneur ;

Chapleau se complait dans une atmosphère saturée d'ignominie.

14° Cartier était franc et sans dol ;

Chapleau est la dissimulation même, *en santé comme en maladie*.

15° Cartier travaillait sans cesse à l'organisation, au maintien, à l'honneur du parti ;

Chapleau le désorganise, le divise, le ruine et le discrédite.

16° Cartier a assuré le triomphe définitif du parti conservateur ;

Chapleau a créé la toute-puissance de la clique.

17° Comme un père à la tête de sa famille, Cartier veillait aux intérêts, à l'avancement, au bien de tous ;

Chapleau persécute, ostracise, ruine les principaux membres de son parti ; il leur fait une guerre acharnée et leur ferme systématiquement la porte à toute carrière, à tout succès, à tout avancement social ou politique.

18° Cartier veillait, avec un œil jaloux, à une solide organisation des tribunaux et à une saine administration de la justice ;

Chapleau ne voit, dans le banc judiciaire, que des sièges à donner à ses créatures, que des succursales ouvertes pour les besoins des combinaisons politiques et des romaniements ministériels.

19° Cartier s'appliquait à donner à tous de l'avancement, soit dans la politique, soit dans le service civil, soit dans la magistrature, suivant le travail, les connaissances, les goûts, les aptitudes de chacun, de manière à assurer à l'Etat les services les plus aptes et les plus intelligents ;

Chapleau pèse tout au poids du favoritisme et de l'intrigue. Il distribue les emplois, non pour que l'intérêt public y trouve son compte, mais pour donner tous les plus hauts emplois et les plus forts salaires aux heureux objets de ses préférences ou à ceux que son caprice entend favoriser. Par contro, il éloigne systématiquement des principaux emplois les hommes les plus compétents dès qu'ils ne sont pas ses courtisans.

20° Cartier mettait le mérite dans le travail, le savoir, le dévouement au pays et le service de l'intérêt public ;

Chapleau met tout le mérite dans la science de l'intrigue, l'adulation et la souplesse de caractère.

21° Cartier prenait ses conseillers parmi ceux que le pays et la constitution lui proposaient, c'est-à-dire parmi les membres des deux chambres ;

Chapleau les prend presque exclusivement dans les rangs de la clique.

22° Les décisions émanant du gouvernement de Cartier, c'était des décisions prises constitutionnellement, sur l'avis de ceux qui ont autorité pour aviser le chef ;

Celles émanant du gouvernement de Chapleau n'ont presque toujours été que les édits ou les Ukases de la clique. Elles ne passaient dans le conseil exécutif que pour la forme.

23° Cartier élevait ses partisans ;

Chapleau les avilit.

24° Cartier était excessivement avare de patronage vis-à-vis des siens. Il préférerait faire lui-même une pension honorable à son frère, avocat comme lui, plutôt que de lui donner une place dans le service civil ;

Chapleau fait, de tous les membres de sa famille, des pensionnaires de l'Etat.

25° Cartier, entré riche dans la politique, en est sorti pauvre, après être resté à la tête de son parti et du gouvernement de son pays durant plus d'un quart de siècle ;

Chapleau, entré dans la politique insolvable, n'ayant, suivant son propre témoignage, d'autre capital que celui de ses dettes, n'a pas plus tôt occupé quelques quatre ou cinq ans des positions de ministre de la couronne que déjà, malgré son existence somptueuse, il achète de riches demeures, places des capitaux considérables sur immeubles, bref prend toutes les allures d'un homme parvenu au faite de la fortune.

26° Cartier travaillait pour son pays et son parti ;

Chapleau travaille pour lui et pour M. Sénécal, Dansoreau et Cie. Voilà quelle différence existe entre ces deux hommes !

CONCLUSION.

“ *Delenda est Carthago !* ”

Il faut que la *clique* soit détruite !.....

* *

Il est à peine nécessaire de faire remarquer que, dans un écrit de la nature de celui-ci, il y a place pour l'hyperbole, et que l'auteur a plus d'une fois, dû se contenter de la *preuve de circonstances*, vu l'impossibilité de s'en procurer une positive, se souvenant d'ailleurs que ceux qui font autorité en telles matières donnent quelque fois plus de poids même à la preuve de circonstances qu'aux témoignages directs.

Au reste, il s'est efforcé de faire de l'ensemble des faits et des circonstances une exposition de la plus sévère exactitude, de façon à photographier, en quelque sorte, les situations politiques qu'il relate afin de mettre le lecteur en état de les apprécier sainement.

* * *

Nul besoin non plus de dire que ce qui précède n'est pas un panegyrique ; ce n'est pas même une appréciation complète de la vie publique de M. Chapleau. Il y aurait, de lui, beaucoup de bien à dire, mais hélas ! encore beaucoup plus de mal.

Nous n'avons, pour aujourd'hui, voulu que faire ressortir combien a été funeste au pays son action politique des dix dernières années.

Nous avons été sévère : il s'agissait de signaler, pendant qu'il en est temps encore, un mal qui bientôt sera sans remède.

Etant donné l'état déplorable dans lequel nous a plongé M. Chapleau, il ne nous restait qu'une chose à faire pour en sortir : Ecrire, de ses actes politiques, une critique impitoyable.....

Eh bien ! C'est fait !

M. Chapleau est un homme des mieux doués sous le rapport de l'intelligence. Malheureusement, son entourage, les entraînements du siècle, des succès trop prompts et surtout trop faciles, la louange excessive, l'exagération outrée que l'on a faite de ses exploits politiques : tout cela a exercé sur lui une influence des plus pernicieuses.

Trop tôt, hélas ! l'égoïsme avec ses funestes inspirations a pris chez lui la place du dévouement.

Le dévouement sans bornes, l'esprit de sacrifice et de renoncement : telles sont pourtant deux des vertus essentielles à l'homme d'état appelé au suprême commandement ! Pour lui comme pour le parti, les conséquences de ses nouveaux principes ont été désastreuses.

Qu'a-t-il été, en effet, pour le parti conservateur, depuis qu'il en a assumé la direction ?

Un général qui introduit les chefs ennemis dans la citadelle, livre ses places fortes à l'ennemi, ou les démolit !

Mitraille ses plus vaillants soldats, bannit de l'armée ses compagnons d'armes les plus dévoués, ruine l'autorité des vieux généraux !

Troque son drapeau contre la première guenille venue, fusille ses meilleurs officiers ou les dégrade, recrute son état major parmi les chefs ennemis !

Brocante, avec des agioteurs, les biens de la nation, leur livre la caisse publique, leur vend même pour de l'or la dernière ration du soldat !.....

Et tout cela ! au nom de la discipline !.....

Faut-il, au nom de la discipline, sanctionner de tels procédés ?

Eh bien ! Pas de discipline qui tienne !

Faut-il, pour rester conservateur, sanctionner ce que nous croyons être une politique malhonnête ?

Faut-il approuver l'escamotage du chemin de fer du Nord, l'obtention des chartes publiques par corruption, l'entrée de transfuges politiques dans les gouvernements conservateurs, l'ostracisme de nos plus valeureux chefs, le bannissement en masse des plus fidèles amis du parti, les spéculations honteuses sur la caisse publique, le gouvernement du pays par une misérable clique ?

Eh bien ! Si être conservateur signifie tout cela ; si nous en sommes arrivés à ce point de ne plus pouvoir honnêtement et honorablement appartenir au parti conservateur, nous le déclarons bien franchement, nous n'en sommes plus.....

Mais heureusement qu'il n'en est pas ainsi.

Que le parti conservateur dégage donc sa responsabilité des actes indignes que nous déplorons. Qu'il cesse de se laisser représenter par la clique dans le gouvernement du pays.

Pour cela, il faut que le Grand Homme reprenne, vis-à-vis le parti, l'attitude qui lui convient.

Il faut qu'il cède le pas au pays..... même au parti !

Qu'il soit honoré, choyé, subventionné, décoré !

" Qu'il soit le plus renté de tous les baux esprits, "

passé ! nous ne lui voulons aucun mal.

Ses succès, ses triomphes ne soulèveront aucune récrimination, chez nous..... mais à la condition qu'ils soient acquis par le parti, avec le parti et pour le pays !

Et non par la clique, avec la clique et pour la clique !

" *Delenda est Carthago !* "

Il faut que le parti ait une existence distincte de celle de la clique, indépendante de la clique ! Il faut que le parti soit comme la maison du père de famille, où chaque conservateur digne de ce nom se sente chez soi, et non un persécuté victime des vengeances et des intrigues de la clique.

Or, pour cela, il faut que le parti s'organise, se recrute et opère en dehors de la clique. Il faut qu'il se reconstitue sur la base solide des principes ! Il faut qu'il fasse disparaître cette idée, tendant à prévaloir dans le public avec une rapidité effrayante, qu'il n'y a plus moyen d'être à la fois solidaire des actes politiques de notre parti et honnête homme.

Il faut que le parti se reconstitue sur des bases naturelles, communes à toute organisation : savoir, qu'il rétablisse dans son sein

un principe de vie, qu'il crée chez ses membres une noble émulation, un intérêt puissant de se dévouer au bien du pays afin de promouvoir par là les intérêts du parti; au lieu de laisser subsister dans son sein cette organisation occulte, ayant pour but d'édifier la fortune personnelle de ses membres, au détriment du parti: principe de mort qui le ronge au cœur comme un horrible cancer.

Au lieu d'ostraciser ceux de ses membres qui se sont toujours distingués par leur loyauté, leur fidélité et leur dévouement désintéressés, il faut qu'au contraire, le parti assure une carrière honorable au travail honnête et au dévouement sans défaillance.

Que l'avancement, les positions les plus lucratives et les plus honorables, soient aux plus dignes et non aux plus intrigants.

Étouffons, à son berceau, cette école néfaste qui ne tire les succès politiques que de l'intrigue, qui a abandonné le bureau pour le club, le cabinet d'étude pour l'estaminet!

Redevenons ce que nous avons été sous Lafontaine, Morin et Cartier: Un parti de bons patriotes et d'honnêtes gens!

Pour atteindre ce but, un seul moyen est efficace: c'est de détruire la clique et l'esprit de clique.

Que le mot d'ordre des conservateurs soit donc: Guerre à la clique!

Guerre implacable! guerre à mort! guerre sans trêve! guerre sans merci!

“ Delenda est Carthago!”

CASTOR.

Pour faire suite, *avant la fin du siècle*: “Le Dansereau,” “Sir Hector,” “Ce bon M. Mousseau,” “My Lord Pigfeeder” et quelques autres.

Digitized by Google

Digitized by Google